

مركز  
الدراسات  
المتوسطية  
والدولية



Center  
for Mediterranean  
and International  
Studies

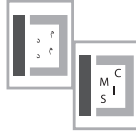
MUQARABAT  
APPROCHES

مقاربات

# La structure urbaine et la participation publique et politique des jeunes

Volume 2 - Septembre 2024

مركز  
الدراسات  
المتوسطة  
والدولية



Center  
for Mediterranean  
and International  
Studies

---

**MUQARABAT**  
**APPROCHES**  
**مقاربات**

---

**La structure urbaine**  
et la participation  
**publique et politique**  
**des jeunes**

Volume 2 - Septembre 2024



## Table des matières

Politique de la ville en Tunisie et participation : De la réhabilitation urbaine institutionnalisée au diagnostic partagé <i>Evaluation de la participation des jeunes dans les programmes de la politique de la ville en Tunisie, depuis le PDU jusqu'au PRIQH2</i> .....	5
<i>Mohamed Ali Ragoubi</i>	
L'accès à Internet en Tunisie : les limites et les perspectives d'un usage participatif et décentralisé .....	29
<i>Mohamed Anoir Zayani</i>	
La structure urbaine favorise-t-elle la participation publique ? Le Droit à la ville à Sfax : quand la morphologie urbaine enclave la participation politique des jeunes. ....	49
<i>Emna FRIKHA</i>	
Problématique de la reconnaissance des régions marginalisées : exemple de Ben Guerdène .....	71
<i>Ghosn El Mersni</i>	
البنية التحتية الحضرية في تونس وإقصاء الشباب من المشاركة في الشأن العام محمد المناعي	130



## **Politique de la ville en Tunisie et participation : De la réhabilitation urbaine institutionnalisée au diagnostic partagé**

*Evaluation de la participation des jeunes  
dans les programmes de la politique de la ville  
en Tunisie, depuis le PDU jusqu'au PRIQH2*

**Mohamed Ali Ragoubi**

### **Résumé**

Après avoir présenté la politique de la ville en Tunisie avant 2011 dans sa composante principale, c'est-à-dire la réhabilitation urbaine, et évalué le processus participatif qui l'avait accompagné, nous entamerons la présentation de la «nouvelle politique de la ville» adoptée en 2012 et ce, en analysant la consistance des programmes de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation en Tunisie : les PRIQHs, qui ont été élaborés dans le cadre de la coopération internationale. Nous nous pencherons ensuite à étudier leur volet participatif à travers deux cas d'études, à savoir les quartiers résidentiels de Saouaf<sup>1</sup>, sis à la commune de Saouaf (gouvernorat de Zaghouan) et celui d'Ettahrir<sup>2</sup>, qui fait partie de la commune de Sidi Ali Ben Aoun (gouvernorat de Sidi Bouzid). Ces deux projets seront présentés sous l'angle du diagnostic partagé, dans lequel les citoyens ont été la source essentielle des données relatives aux constats relevés à partir de l'expérience de terrain telle que vécue par les habitants et celles relatives aux aspirations et propositions de

-----  
<sup>1</sup> L'appellation des quartiers utilisée par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine est indicative, car Saouaf est à la fois le nom de l'agglomération et de la commune, elle est composée de plusieurs quartiers.

<sup>2</sup> Le projet porte le nom du quartier central de Sidi Ali Ben Aoun, sachant qu'il couvre deux autres quartiers : Erriadh et Ennour en partie.

développement formulées par les citoyens eux-mêmes. Nous focaliserons l'analyse sur la participation des jeunes des deux sexes et nous essaierons d'évaluer leur contribution et le degré de son impact sur le projet dans son ensemble.

**Mots clefs :** Politique de la ville, Réhabilitation urbaine, PRIQH2, Quartier d'habitation, Diagnostic partagé, Participation, Jeunesse, Tunisie

### ***Abstract***

*After presenting the urban policy in Tunisia before 2011 in its main component, that is to say urban rehabilitation, and evaluating the participatory process that accompanied it, we will begin the presentation of the “new urban policy” adopted in 2012, by analyzing the consistency of the rehabilitation and integration programs of residential neighborhoods in Tunisia: the PRIQHs, which were developed within the framework of international cooperation. We will then focus on studying their participatory component through two case studies, namely the residential neighborhoods of Saouaf, located in the commune of Saouaf (governorate of Zaghuan) and that of Ettahrir, which is part of the commune of Sidi Ali Ben Aoun (governorate of Sidi Bouzid). These two projects will be presented from the perspective of shared diagnosis, in which citizens were the essential source of data relating to the findings noted from the field experience as lived by the inhabitants and those relating to the aspirations and proposals for development formulated by the citizens themselves. We will focus the analysis on the participation of young people of both sexes and we will try to evaluate their contribution and the degree of its impact on the project as a whole.*

**Key words:** *Urban policy, Urban rehabilitation, PRIQH2, Residential district, Shared diagnosis, Participation, Youth, Tunisia*

### **Introduction**

Dans cet article, nous essayerons d'étudier l'évolution de la politique de la ville, et ce en relatant les programmes de réhabilitation qui ont été adoptés depuis les temps premiers de la mise en œuvre de cette démarche régulièrement

renouvelée des pouvoirs publics. En même temps, nous focaliserons notre examen sur le volet participatif, avec une prise en compte de la place des jeunes citoyens dans le processus consultatif, depuis les PDU, programmes de développement urbains lancés en 1980, jusqu'aux derniers programmes adoptés peu de temps avant 2011, à savoir le programme national de réhabilitation des quartiers populaires (PNRQP) initié en 1992 et le Programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes (PPQPGV 2007-2012). Nous démontrerons que pendant cette longue durée de la réhabilitation, la politique de la ville était impactée par un contexte politique privilégiant l'encadrement et de la population et des «pouvoirs décentralisés» dans une optique de contrôle total de la participation, qui était réduite quasiment à l'information de la population. La place des jeunes dans cette étape, ne pouvant pas être étudiée depuis les documents disponibles, nous estimons que le déficit participatif global, à démontrer dans le texte, laisse transparaître une participation quasi-inexistante des jeunes. Le deuxième temps de cet article sera consacré à la présentation des nouveaux programmes adoptés dans le contexte politique nouveau de la Tunisie. Ainsi, nous commencerons par présenter l'opération adoptée par un conseil ministériel tenu le 27 janvier 2012, le PRIQH : programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation, qui est d'une importance majeure pour comprendre l'impact de la démocratisation de la vie politique sur les programmes de réhabilitation en Tunisie. En plus de la composante leitmotiv des programmes de réhabilitation, à savoir la consolidation et l'amélioration des infrastructure associée à l'intervention sur les logements, ce programme intègre une composante participative renforcée et institutionnalisée avec l'exigence d'une composante jeunesse et femme. Les étapes de la participation citoyenne et de la consultation des acteurs locaux ont été définies largement et avec rigueur dans les documents de la consultation technique relative à la mission de maîtrise d'œuvre du PRIQH dans sa deuxième génération, laquelle a commencé en 2019. En alimentant l'article avec les résultats de la démarches requise par l'Agence de réhabilitation et de réhabilitation urbaine, qui est le maître d'ouvrage déléguée par le ministère de l'équipement pour la supervision et la réalisation du PRIQH (1 et 2), à savoir le «diagnostic partagé» principalement, tout en mentionnant son



impact sur le «diagnostic urbain»<sup>3</sup>, nous estimerons pouvoir rendre compte de l'importance des savoirs citoyens dans la production d'une connaissance utile pour l'amélioration du cadre de vie des habitants dans les quartiers qui ont profité de ce programme. Nous achèverons notre étude par une évaluation du processus participatif dans sa globalité : mode d'organisation et réception à l'échelle des institutions locales et de la population.

## **1 - Evaluation des actions de la politique de la ville en Tunisie :**

### **1-1 - Consistance et impact des programmes de réhabilitation :**

En Tunisie, la politique volontariste de la ville à composante infrastructurelle dominante, à savoir la réhabilitation des quartiers d'habitation, «a été mise en place, dans le cadre de différentes instances, entre 1975 à 1981» (Miossec, 2002). Depuis cette date, l'Agence de Rénovation et de Réhabilitation Urbaine (ARRU), créée en 1981, devient le maître d'ouvrage public principal dans les opérations en la matière. Avec l'adoption des démarches et actions qui composent l'opération de réhabilitation, on se place désormais à une autre échelle de la politique d'habitat (Miossec, 2002) et l'on peut parler de l'amorce d'une politique de la ville en Tunisie. Dans la foulée, le premier programme à caractère national, visant l'amélioration des quartiers d'habitation le PDU, programme de développement urbain, dont la troisième génération était lancée en 1983, a été attribué principalement à l'ARRU. Ce programme a été considéré comme un tournant dans la politique de la ville en Tunisie.

La nouvelle politique de la ville, visant l'équipement en VRD<sup>4</sup> et l'amélioration des conditions de l'habitat, a été instruite face au constat de «dégradation des quartiers anciens (...) et surtout de la prolifération des formes d'habitat précaire et sous intégré, résultat d'une très forte demande que l'offre de terrains aménagés et en lotissements neufs n'a pu absorber» (ARRU, 1983).

-----  
<sup>3</sup> Les deux diagnostics étant en relation, puisque le diagnostic partagé est censé alimenter le diagnostic urbain.

<sup>4</sup> Voirie et réseaux divers.

En 1984 l'ARRU a instauré une grille multicritère servant à la sélection des quartiers nécessitant une opération de réhabilitation (ARRU 1984). L'étude portant alors sur les villes des gouvernorats du Nord-Ouest, du Centre-Ouest, du Sud, en plus de la capitale, qui a profité d'une étude semblable initiée par le District de Tunis, ont identifié une proportion de 28% de l'habitat urbain à réhabiliter. Les améliorations doivent intervenir beaucoup plus à l'échelle du quartier (infrastructures, équipements) qu'à celle de l'habitation et du bâti (Miossec, 2002).

La politique de la ville en Tunisie a connu une certaine métamorphose avec l'adoption du plan d'ajustement structurel à partir de 1986. Pour compenser le retrait de l'Etat de la sphère économique, y compris le marché du logement social, le gouvernement a mis en place des fonds et organismes financiers nouveaux d'appoint aux catégories sociales peu solvables : Fonds de solidarité nationale appelé alors 26-26 créé en 1992, Banque tunisienne de solidarité (BTS) fondée en 1997 et activé le FNAH : Fonds national d'amélioration de l'habitat en 2007. Parallèlement, les programmes d'intervention dans les quartiers à problème se sont vus diversifiés et touchant plusieurs types d'espaces : quartiers périphériques récents, quartiers populaires et médinas.

Selon Ragoubi (2023), «durant les années 1990 et 2000, les efforts de l'État se sont concentrés sur la réhabilitation des quartiers populaires, notamment face au phénomène généralisé de la construction spontanée, laissant la construction de logements au secteur privé. Ainsi, l'État a compensé l'éclipse de son rôle dans l'offre des logements sociaux, par une multitude de programmes de requalification des quartiers populaires».

Il est à noter que les Projets de Développement urbain (PDU), qui ont commencé depuis le début des années 1980 ont perduré, dans leur forme et consistance de l'époque, jusqu'au début des années 1990. Les Projets de Développement Urbain Intégrés (PDUI) ont été introduits dès 1992, ils visaient la création de zones d'activités, la promotion des petits métiers, l'artisanat et la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics. Ces projets (PDU et PDUI), qui ont inauguré la nouvelle politique de réhabilitation ont réalisé la réhabilitation et l'intégration d'un nombre limité de grands quartiers spontanés par des interventions intégrées et complexes à composantes multiples et aux

coûts élevés avec des financements provenant en partie d'emprunts extérieur (Direction générale de l'habitat, 2018).

Parmi les programmes phares des années 1990, nous pouvons citer le programme national de réhabilitation des quartiers populaires initié en 1992 : PNRQP I, II, III et IV ; qui avait pour but de désenclaver les quartiers visés à travers la réhabilitation des voiries et les diverses infrastructures de viabilisation, ainsi que la création d'équipements socio-collectifs et sportifs visant l'encadrement de la jeunesse. Ce programme a couvert les quartiers du Grand Tunis, et surtout ceux des régions de l'intérieur. A titre indicatif, le premier PNRQP a porté sur 223 quartiers répartis sur l'ensemble du territoire national. Ce programme, développé sur quatre phases de cinq années chacune, a pour l'essentiel consisté en des travaux de réhabilitation d'infrastructure, de voirie, de drainage des eaux pluviales et d'éclairage public. Les trois premières tranches du PNRQP ont été réalisées entre 1992 et 2007. La quatrième phase a pris une autre forme, puisque les pouvoirs en place ont adopté une politique plus variée en matière de ciblage des espaces visés par la réhabilitation.

Durant le 11<sup>ème</sup> Plan National de Développement (2007-2011), l'Etat a lancé deux programmes visant l'amélioration de la situation des quartiers (spontanés et populaires), à savoir le Programme National de Requalification Urbaine (2002-2011) qui vise d'une part à continuer la réhabilitation et l'équipement du tissu urbain existant et d'autre part à préparer l'urbanisation future et qui comporte, selon la Direction générale de l'Habitat (2018), trois composantes. La première : Programme de Requalification des quartiers populaires et de réhabilitation des quartiers prioritaires, qui constitue une continuité du PNRQP, dont elle constitue la quatrième tranche. Elle continue l'action de réhabilitation selon les mêmes directives du programme précédent, tout en élargissant les zones d'interventions à travers une réduction des composantes aux services de bases. La deuxième composante est constituée de quatre projets dits pilotes, dans les médinas (centres historiques) de Tunis, Kairouan, Sousse et Sfax, et ce afin d'initier la mise en œuvre d'un modèle généralisable dans tous les quartiers anciens.

En continuité avec les directives du 11<sup>ème</sup> plan, l'Etat a lancé le Programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes (PPQPGV 2007-2012),

Le PPQPGV est un programme intégré qui concerne l'intervention dans 26 quartiers, répartis sur 17 communes, 1 conseil de gouvernorat (quartier hors commune au sens du découpage administratif alors en vigueur) dont 14 quartiers sont répartis sur les gouvernorats du grand Tunis et les 12 restants sur 11 communes et 11 gouvernorats de l'intérieur. Le PPQPGV a bénéficié à environ 166055 habitants et 32286 logements (ARRU, S.D.).

Selon la Direction de l'habitat (2018), «ce programme se caractérise par le double objectif de promotion de l'habitat et des conditions économiques et sociales de la population et par l'importance des financements publics, mis entièrement à la charge de l'Etat et provenant en majorité du «Fonds de Solidarité Nationale».

Le programme a réinséré l'intervention sur les logements dans les composantes des projets, en plus de la consolidation des infrastructures de base (voirie, drainage des eaux pluviales, assainissement et éclairage public). Une attention particulière a été donnée aux jeunes citoyens, et ce à travers l'intégration d'une composante équipements socio-collectifs : équipements culturels et de jeunesse. Jusqu'à 2009, le programme a permis de réaliser 17 salles de sports individuels, 19 terrains de quartiers et 16 espaces verts et aires de jeux pour enfants (ARRU, S.D.). Le programme renferme un volet économique visant la promotion des activités productives et l'amélioration des revenus. Il a permis de créer et de consolider plusieurs milliers de projets (petits métiers et artisanat) par l'attribution de microcrédits (ARRU, S.D.).

Pour évaluer la place de la jeunesse dans la politique de la ville avant 2011, nous estimons que les différents outils de ladite politique ont réalisé des équipements sportifs et culturels, des projets économiques, ainsi que des espaces verts équipés et des terrains de quartiers dont la population cible était essentiellement formée de jeunes citoyens, ce qui était une bonne chose.

**Encadré 1 : Extrait de l'article de Jean Hannoyer<sup>5</sup>, «Avoir 20 ans en Tunisie».**

---

Le premier Conseil ministériel restreint de l'année 2004, présidé par le chef de l'État, était consacré à la promotion des loisirs pour jeunes. La décision y a été prise de doter 83 cités populaires d'espaces et d'équipements pour les activités sportives et de loisirs, de développer des programmes de formation et d'animation dans les lycées, d'inciter les organisations et associations concernées à accorder une plus large place à la jeunesse... Le secteur privé, pour sa part, était invité à investir dans les loisirs. Ces nouvelles mesures, nous dit la presse tunisienne, témoignent de l'attachement présidentiel à consacrer l'apport essentiel de la jeunesse à l'édification de l'avenir de la Tunisie...

---

Selon Ragoubi (2023), «Les efforts déployés ont réussi relativement à améliorer le paysage de plusieurs villages, villes et quartiers ; cependant l'absence de la prise en considération d'une démarche réellement intégrée et inclusive dans les différents projets visant l'amélioration des conditions de l'habitat, en plus de l'érosion du droit à un logement décent suite à la désétatisation peu rationalisée de l'offre des logements sociaux a fini par discréditer les choix du système politique en place».

**1-2 - Evaluation de la composante participative dans les programmes de réhabilitation**

En 2003, la Banque mondiale a effectuée une évaluation des programmes de réhabilitation urbaine en Tunisie. L'étude s'intitulant alors : Evaluation des programmes de réhabilitation urbaine, affirme que la participation citoyenne aux différents programmes n'était pas suffisante. Selon cette étude : «la participation communautaire à la réhabilitation des quartiers d'habitat spontané a été quasiment absente lors des tout premiers programmes tels que le HG -003 (opération de réhabilitation de la périphérie ouest de Tunis) ou le 2<sup>ème</sup> PDU (programme de développement urbain). En effet, «les habitants n'avaient pas été suffisamment informés de la préparation, du contenu, des promoteurs et du mode de financement des projets et notamment l'aspect

-----  
<sup>5</sup> Conseiller politique auprès de l'ambassadeur de France à Tunis, de 2002 à 2005, Yves Aubin de la Messuzière.

recouvrement des coûts. Ils n'ont pas été non plus associés à la conception ni à la réalisation des projets» (Banque mondiale, 2003). Le rapport ajoute que la population n'avait pas eu affaire aux mêmes interlocuteurs tout au long des phases des projets. Ce qui biaise, à notre sens, la continuité de la communication sur l'évolution des différentes actions et affecte la qualité des informations données aux citoyens.

Selon cette même étude, le déficit enregistré au niveau de l'information et de la participation de la population a été compensé au cours des programmes suivants, auxquels on aura rajouté une composante communicationnelle, «à travers des campagnes de sensibilisation et d'information sur le contenu et les objectifs des projets. Ces campagnes ont été menées avant le démarrage du projet sur les sites, à destination de la population, des autorités locales et de l'ensemble des intervenants (opérateurs publics et services régionaux)». Elles ont favorisé l'adhésion de la population au projet et facilité l'exécution des différentes composantes, sans qu'elles n'améliorent le recouvrement des coûts. Selon l'étude de la Banque mondiale (2003), lors d'autres projets, la population fut invitée, au moment de l'identification des besoins, à exposer les actions prioritaires pour servir d'assises à la définition des programmes d'intervention sur le quartier. Ainsi, les aspirations de la population du quartier ont été prises en considération parallèlement avec les contraintes techniques et budgétaires. L'étude a révélé une insuffisance au niveau des actions d'accompagnement (assistance sociale, technique, emploi, formation des jeunes) qui restent limitées aux projets du PDUI (Banque mondiale, 2003). Il faut connaître que la participation des citoyens dans les projets de réhabilitation avant la révolution de 2011 était encadrée par les responsables politiques locaux et les représentants du parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique. Les citoyens ont été sollicités surtout dans les phases préliminaires et de lancement de projet, ils ne participaient pas, d'une manière inclusive, à la production de la connaissance portant sur leur quartier. «Participe ! Mais non, pas comme ça», «Sélection des «participants» dans les dispositifs «participatifs»» : deux formules conçues par Amine Allal (2010), dans son article portant sur les pratiques participatives, dans lequel il a étudié le cas de la Tunisie et du Maroc. L'auteur confirme notre précédente affirmation concernant le

contrôle excessif de l'opération de participation à travers la canalisation de la parole citoyenne et le choix des éléments qui s'exprimaient dans les débats. Les agents du pouvoir et j'y rajouterais les techniciens de l'administration de l'époque, eux-mêmes, obligés de reproduire un certain «jargon normalisé» et infranchissable, veillent à ce que le processus participatif ne se transforme en espace d'opposition au pouvoir en place. Il faut noter que le choix des quartiers qui profitaient du PDU, était réductible au gouverneur (Rabhi, 2004), qui est le représentant du pouvoir exécutif dans la région, ce qui annule quasiment le conseil municipal en tant que pouvoir décentraliser. Nous pouvons affirmer que la centralisation des pouvoirs entre les mains du gouverneur était dans une certaine mesure une garantie d'efficacité et d'impartialité, vu que le pouvoir central savait que les priorités au sein des municipalités sont parfois divergentes, pour ne pas dire que c'était toujours le cas ! D'ailleurs, les citoyens des quartiers visés par des projets de réhabilitation s'adressaient directement au gouverneur pour intégrer un quartier ou une partie de quartier aux projets de réhabilitation en cours ou à programmer, nous donnons à titre d'exemple le cas du quartier El Méchai, commune de Kairouan, cité par Rabhi (2004).

En ce qui concerne le volet participatif et la consultation des jeunes, nous pouvons confirmer la présence d'une consultation périodique des jeunes à une échelle nationale chaque cinq ans, dont le but annoncé par les responsables politiques de l'époque était la prise en considération des aspirations et propositions de cette catégorie importante de la société dans les plans quinquennaux de développement. Il est utile à ce niveau, de connaître que l'Etat tunisien avait organisé en 2008 une grande consultation nationale visant les jeunes de moins de 30 ans.

Mais il convient de considérer que les programmes de réhabilitation des quartiers d'habitation pendant cette époque ont été conçus avec un volet technique dominant, favorisant le diagnostic des éléments physiques et la logique des travaux publics au détriment de l'élément humain, d'où la négligence qui paraissait peu problématique, de la participation en général, réduite à l'information, et de la participation des jeunes citoyens en particulier.

## **2 - La «démocratisation» de la politique de la ville en Tunisie**

Depuis 2011, la composante «consultation citoyenne» est devenue «la star» de tous les projets, sans qu'elle ne soit incriticquable. Nous essayerons de l'étudier dans le contexte du nouveau programme où elle a été sensiblement renforcée, le PRIQH2, qui est la toute dernière génération des projets portés par l'Etat tunisien avec un appui technique et financier provenant des partenaires internationaux (Agence française de développement et Union européenne). La notion de diagnostic social et urbain partagé a été introduite pour permettre une participation active et positive de la part des habitants. Nous pouvons parler d'un modèle nouveau dans la production du savoir technique et territorial se référant aux savoirs citoyens pour diagnostiquer les aspects environnementaux et définir les enjeux urbains servant à définir et prioriser les actions à entreprendre dans le(s) quartier(s).

### **2-1 - Présentation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (PRIQH)**

Le Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation, PRIQH, a pour objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations dans les quartiers d'habitation et d'assoier la démarche des pouvoirs publics vers la «réforme de la Politique de la Ville», selon l'expression utilisée par l'ARRU afin de communiquer sur le programme (ARRU, 2024). Adopté en 2012, lors d'un conseil ministériel tenu en janvier, ce programme d'envergure nationale s'est assigné comme objectif de contribuer à l'effort de rattrapage en infrastructures urbaines de base (voirie et réseaux divers), de favoriser une dynamique de développement économique et social à travers la mise en place d'équipements socio-collectifs, de locaux industriels et l'exécution d'une composante amélioration de l'habitat. Les documents techniques de l'ARRU, évoquent l'ambition de contribuer via ce programme, «à la mise en place d'outils et de dispositifs urbains en vue de la création d'une dynamique urbaine globale et cohérente» (ARRU, 2024). La réalisation du PRIQH était programmée entre 2012 et 2019, mais il a été poursuivi jusqu'en 2024. Il a concouru à la réhabilitation de 155 quartiers et a touché une population de plus de 864 500 habitants. Les réalisations du PRIQH, dans sa première génération (PRIQH1), étaient réparties sur 87 communes dans les 24 gouvernorats,



pour un coût global d'environ 617 millions de Dinars (Banque européenne d'investissement, 2023).

Dans la continuité des opérations du PRIQH1, une deuxième génération améliorée de ce même programme fut lancée par le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat en 2019. Selon l'ARRU (2024), «l'initiation d'une 2<sup>ème</sup> génération du Programme qui vise l'amélioration des conditions de vie des habitants à travers l'aménagement de l'infrastructure de base (voiries, réseaux d'assainissement, réseaux de drainage des eaux pluviales, extension du réseau d'eau potable, éclairage public), la mise en place des équipements socio-collectifs et des locaux d'activités, l'amélioration de l'habitat et le lancement d'une nouvelle composante, la production des lotissements à prix abordable» (ARRU, 2024).

Selon l'ARRU (2024), la deuxième génération du programme (PRIQH2, 2019- 2024), vise la réhabilitation de 161 quartiers répartis sur tout le territoire national dans 99 communes, elle bénéficiera à environ 780 000 habitants, pour un coût total d'environ 677.540 MDT comparable au montant alloué au PRIQH1.

**Encadré 2. Extrait du document de la consultation technique du PRIQH2  
(Tranche 2)  
(ARRU, 2022)**

---

Une partie du financement du programme, assurée sous forme de don de l'Union Européenne, est destinée à soutenir l'ARRU dans l'enclenchement d'un saut qualitatif de ses interventions notamment en intégrant l'approche participative dans son processus décisionnel de programmation et d'aménagement et en améliorant l'efficacité énergétique de ses réalisations. Concernant la mise à niveau des infrastructures et l'aménagement des espaces, les améliorations visées portent sur l'engagement d'un processus global de conception urbaine des espaces mis à niveau ou réaménagés, appuyé sur une approche participative ciblée mais systématique.

---

L'ARRU (2024) évoque un renforcement de la dimension développement urbain intégré et participatif des opérations ayant un impact sur l'implication des habitants et des communes. Ainsi que la réalisation d'études de maîtrise

d'œuvre urbaine comprenant un volet de diagnostic socio-économique amélioré, sous la désignation «diagnostic urbain» et «diagnostic partagé», selon les termes de la consultation de la maîtrise d'œuvre du PRIQH2 (ARRU, 2022). Avec le déploiement de dispositifs d'ingénierie sociale des opérations dans tous les processus de mise en œuvre des projets : conception, réalisation et exploitation (ARRU, 2024). D'autres éléments ont été envisagés, à savoir la programmation fonctionnelle des équipements socio-collectifs et locaux d'activités prévus par le PRIQH2, la production de lotissements à prix abordable, la conception de bâtiments durables et la réalisation d'un éclairage public peu énergivore.

Nous présenterons le cas de deux quartiers qui ont été couverts par une étude dans le cadre du PRIQH2, à savoir :

La zone d'étude du PRIQH2 Saouaf (gouvernorat de Zaghuan) couvre presque la totalité de l'agglomération de Saouaf, qui est le chef-lieu de la commune de Saouaf et où la totalité des équipements publics urbains sont installés. Saouaf a été érigé en commune en 2016, Ce programme devrait contribuer à renforcer son rôle dans l'armature urbaine régionale.

L'espace couvert par le PRIQH2 Ettahrir (commune de Sidi Ali Ben Aouen), couvre les quartiers Ettahrir, Erriadh et Ennour, ce qui représente un peu plus de la moitié du tissu urbain de l'agglomération de Sidi Ali Ben Aoun. Nous utiliserons parfois le nom de la ville pour parler du PRIQH2, afin de rendre compte de la réalité spatiale de la zone d'étude.

## **2-2 - Présentation de la méthode du processus participatif**

La concertation des citoyens en Tunisie se réfère aux textes juridiques instituant la participation citoyenne à tout projet urbain et à toute opération de planification territoriale, lesquels sont les articles 28 et 114 du code des collectivités locales de 2018, imposant la démarche participative aux projets de développement et d'urbanisme, ainsi que l'article 22 du projet du code de l'urbanisme (version 2017), indiquant les principes généraux sur lesquels repose la planification urbaine, et en premier lieu l'adoption de démarches participatives pour l'élaboration et l'exécution de la politique de l'urbanisme (...).

La phase de concertation des citoyens, qui est appelée aussi «diagnostic partagé» par les propres termes des documents techniques du PRIQH2, vise selon les directives de l'organisme commanditaire la transcription fidèle des besoins et de la parole citoyenne en général, selon le sexe et la catégorie d'âge. En des termes propres au projet : «d'une manière générale, le diagnostic partagé devra mettre en exergue les besoins différenciés entre les hommes, les femmes, et selon les besoins spécifiques des jeunes» (ARRU, 2022). En se basant sur un document produit par l'ARRU, Guide de la conception urbaine participative, l'expert peut construire sa propre méthodologie et choisir parmi les techniques proposées au sein dudit document pour demeurer proche de la philosophie du projet.

La méthodologie que nous avons nous-mêmes conçue lors du diagnostic partagé, qui est aussi «un diagnostic urbain effectué par les citoyens»<sup>6</sup>, a été basée sur d'une part les documents du projet et d'autre part la réalité du terrain.

Le travail de terrain avait commencé par un ensemble de réunions avec les responsables locaux, notamment de la commune. Après quoi, notre équipe a fait plusieurs sorties pendant lesquelles la population a été informée de la consistance

De la mission prévue par l'ARRU, c'est-à-dire l'ensemble des études et des travaux prévus pour l'amélioration des différents réseaux d'infrastructure et les espaces publics, ainsi que le cadre paysager, comme énoncé dans les termes de référence de la mission.

Les premières prises de contact ont servi essentiellement à reconnaître le site et les différents compartiments spatiaux de l'agglomération, et ce afin de mieux orienter notre diagnostic vers une approche socio-spatiale le plus possible inclusive et couvrant la totalité des questions prévues par la mission de maîtrise d'œuvre du PRIQH2.

L'écriture des entretiens et des comptes rendus des rencontres et réunions, demeure fidèle aux paroles des citoyens. Les documents écrits ont été rédigés

---

<sup>6</sup> Le diagnostic partagé vise l'alimentation du diagnostic urbain et de la phase du diagnostic en général, c'est un diagnostic fait par les habitants de leur propre quartier, d'où vient cette expression. Le principe est appliqué aux autres documents, qui doivent être fait avec les citoyens et les acteurs locaux.

dans une langue claire, tout en se rattachant à la problématique générale du projet. Les photos prises lors des balades urbaines ont été indiquées par les habitants en tant que problématiques majeures de l'aménagement du quartier.

Nous avons ainsi essayé de couvrir toutes les catégories socioprofessionnelles, ainsi que les catégories d'âge visées par l'étude. Les jeunes citoyens ont été intégrés à l'étude avec les proportions prescrites, à savoir 20% de la totalité des citoyens contactés (ARRU, 2022). Le document de la consultation technique du PRIQH2 de la tranche 2 (2022), exige une présence de la gent féminine, à raison de 30% au moins.

Les différentes rencontres ayant été effectuées dans le cadre du diagnostic partagé ont eu lieu, dans les quartiers étudiés, dans plusieurs types d'espaces : lieux de travail, cafés, espace de service public, administrations, espaces publics...etc.

Les travaux du diagnostic partagé sont présentés dans le document de la mission de maîtrise d'œuvre du PRIQH2 Saouaf et Ettahrir, sous les catégories suivantes, telles qu'elles ont été définies dans les documents techniques du PRIQH2 :

- Information de la population parallèlement à la prise de la parole des citoyens ;
- Rencontre avec les habitants en réalisant des entretiens collectifs ;
- Entretiens individuels avec les citoyens ;
- Entretiens mixtes (individuel et collectif) avec balade urbaine partielle (parages de l'habitat des citoyens interviewés).

Dans une approche plutôt empirique, le diagnostic partagé a permis de couvrir un groupe diversifié et représentatif de la population locale. Toutes les catégories y sont représentées suffisamment pour exprimer leurs besoins et les visions qui leurs correspondent.

Pour synthétiser au mieux les résultats du diagnostic partagé, nous pouvons réitérer quelques affirmations récurrentes dans les réponses d'une catégorie et/ou de plusieurs catégories, à différencier selon l'âge et le genre essentiellement.

Toutes les catégories visées ont exprimé des revendications communes : développement économique à Saouaf et mise à niveau des services et des équipements socio-collectifs à Sidi Ali Ben Aoun. Nous avons retenu d'autres demandes spécifiques : les femmes insistent sur la sécurisation des déplacements et l'aménagement d'un espace d'activités pour les femmes artisanes de la région de Saouaf et sur la sécurisation des déplacements urbains et l'éclairage public dans les quartiers de Sidi Ali Ben Aoun.

Nous allons nous contenter de présenter l'apport des jeunes citoyens, et ce afin de répondre à la question de cet article et nous présenterons parallèlement une synthèse des propositions, évaluations et revendications des jeunes des deux sexes.

### **2-3 - Consistance de la participation des jeunes dans le diagnostic (urbain) partagé**

#### ***2-3-1 - L'apport des jeunes de Saouaf***

Les jeunes hommes de Saouaf évoquent essentiellement des questions relatives aux besoins économiques, à la qualité du cadre de vie et aux activités culturelles et sportives, les constats redondants peuvent être présentés ainsi :

Ils ont déploré l'absence des espaces de loisirs et d'activités sportives ouverts à tous, ainsi que le manque d'animation culturelle dans la localité. Ils évoquent d'une manière récurrente la problématique économique de Saouaf et leur besoin d'accéder à une opportunité de travail dans leur propre commune. Ils ont aussi insisté sur la question du transport et de l'accessibilité intra-territoriale (Saouaf et sa périphérie) et interterritoriale (Saouaf et sa région d'échange).

Nous avons relevé des ressemblances avec les questions évoquées par les jeunes femmes, notamment concernant le manque d'opportunités d'emploi et l'accessibilité contrariée de la localité, celles-ci insistent plus sur la sécurisation des espaces de déplacement piétonnier : libération des trottoirs et sécurisation des voies de circulation automobile. Elles aspirent à la diversification des services publics et privés et de l'offre commerciale, qui est limitée à Saouaf. Ainsi qu'à la mise à niveau des transports terrestre et scolaire, qui est une nécessité majeure pour les jeunes élèves et les jeunes citoyennes de Saouaf et sa région.

Nous présentons quelques extraits des témoignages des jeunes citoyens de Saouaf, que nous avons essayé de retranscrire fidèlement au sens de la parole originelle :

**S. Jendouba, quartier du lycée, 26 ans, informaticienne**

« La jeune fonctionnaire nous signale que l'évacuation superficielle des eaux pluviales ne se fait pas convenablement dans son quartier. L'eau potable, selon elle, n'est pas de bonne qualité. Par contre l'éclairage public est acceptable, selon la jeune citoyenne. Elle affirme que l'empiètement des trottoirs est courant à Saouaf. Elle déplore l'inexistence d'une agence bancaire et de boutiques des opérateurs de télécommunication dans la localité. Elle affirme aussi, qu'il n'y a pas d'espaces commerciaux suffisants à Saouaf. Quant à l'espace public, elle estime qu'il est inexploitable à cause de la mauvaise qualité de l'entretien des jardins et l'absence de mobiliers dans ces derniers. »

**I. Ben Hfaiedh, 16 ans, élève**

« Pour la jeune élève, l'infrastructure routière est détériorée à Saouaf, ce qui rabaisse la qualité des déplacements. Les services administratifs à Saouaf sont surchargés, elle évoque le cas de la poste et des urgences. Elle déplore le manque d'encadrement pédagogique et le manque du cadre enseignant dans son établissement.

Elle déplore le faible encadrement des jeunes en dehors des établissements d'enseignement. La jeune femme rajoute que les espaces publics à Saouaf sont quasi-inexistants, mal aménagés et répulsifs pour la gent féminine et les jeunes en général. Mais, elle est, par contre, satisfaite de la sécurité des femmes, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, dans l'espace public de l'agglomération. »

**S. Akermi, 22 ans, Saouaf**

« Pour ce jeune monsieur, les jeunes de la localité de Saouaf sont très mal encadrés : ils n'accèdent pas au stade municipal car on leur demande de s'organiser dans une association sportive, alors qu'ils n'ont pas les moyens pour entamer de telles procédures, couteuses et assez compliquées pour des jeunes dont la plupart ne sont pas en âge de majorité juridique et n'ont pas accès à des financements publics ou autres. La maison de jeunes est sans activités intéressantes, seul le club des oiseaux y est actif, de même pour la maison de culture. Tout en rajoutant qu'il n'y a pas de locaux associatifs pouvant recevoir les jeunes à Saouaf : « nous étions actifs dans

*les scouts, tout en n'ayant pas accès à un local». Pour ce qui est de l'infrastructure routière elle est à requalifier en profondeur, surtout dans les voies de quartier. Quant aux espaces verts, il n'y a aucun jardin digne de ce nom à Saouaf; pour l'anecdote, «le jardin public central n'a pas été entretenu depuis 2011» !*

### **2-3-2 - L'apport des jeunes de Sidi Ali Ben Aoun**

Les jeunes hommes évoquent essentiellement des questions relatives au contexte économique de la ville, à la qualité du cadre de vie et aux déplacements. Ils ont évoqué la question des déplacements et de la nécessité d'améliorer les transports à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. Ainsi que la mise à niveau des espaces publics dans les quartiers, d'un point de vue fonctionnel et esthétique. Ils évoquent toujours la problématique économique et leur besoin d'accéder à une opportunité de travail au sein de leur région.

Les mêmes questions sont évoquées par les jeunes femmes : elles aspirent à une qualité meilleure des déplacements, notamment. Celles-ci insistent plus exactement sur la sécurisation des espaces de déplacement piétonnier, et ce à travers la libération des trottoirs et l'entretien de l'éclairage nocturne le long des voies publiques. Elles demandent de renforcer les transports terrestres et d'améliorer les conditions de déplacement des femmes qui travaillent dans les champs. Elles réclament l'installation de services bancaires et la mise à niveau des services de la poste dans la ville.

Nous présentons quelques extraits des témoignages des jeunes de Sidi Ali Ben Aoun, que nous avons essayé de retranscrire fidèlement au sens de la parole originelle :

#### **K. B<sup>7</sup>., 28 ans, commerçant, quartier Ettahrir**

*Le jeune homme déplore le non raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées au niveau de son quartier, sis à côté du stade municipal, une zone limitrophe de la zone d'étude. Il nous affirme que beaucoup d'habitations n'ont pas accès au réseau public d'eau potable. Il rajoute que les espaces publics dans son quartier et dans la ville en général, ne sont ni assez entretenus ni bien aménagés, et que l'état de la voirie est mauvais, notamment dans cette partie du quartier Ettahrir.*

-----  
<sup>7</sup> Le jeune homme a donné seulement les initiales de son prénom et nom.

### **A. Youssi, 29 ans, couturière, quartier Ennour**

« La jeune femme déplore la mauvaise qualité du système viaire de son quartier, qui est en majorité à l'état naturel, sauf quelques artères. Elle affirme qu'il est quasiment impraticable quand il pleut, ce qui rend l'accessibilité très contrariée et prive les habitants de subvenir à leurs besoins. Elle évoque aussi la stagnation des eaux dans beaucoup d'endroits, ce qui renvoie à un mauvais drainage des eaux de surface. La jeune dame, évoque aussi le problème de transport vers les régions proches, ainsi que le faible niveau de développement économique de son quartier et de la région en général. »

Extrait d'une balade urbaine commentée par les habitants :

*Ici nous mettons en lumière le cas de l'adolescent H. Saghraoui, qui était accompagné de son père, puis de sa mère, qui a rejoint la discussion. La balade était effectuée dans les parages de la maison de la famille Saghraoui (près de l'ancien parc municipal qui avait été vandalisé pendant les évènements de 2011 et laissé en l'état jusqu'à la date de l'entretien, été 2023).*

*L'enfant H. Saghraoui (13 ans), était avec ses parents devant leur maison, où le père Mr M. S. Saghroui avait planté tout un jardin dans un espace voué à abriter un espace vert selon la secrétaire générale de la commune de Sidi Ali Ben Aoun, Mme L. Jaouadi.*

*L'enfant déplore l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans son quartier. Pour le père, dont les paroles ont été réitérées par la mère, il s'inquiète pour l'avenir de ses enfants à cause de sa situation économique instable. D'ailleurs, il n'a pas réussi à raccorder sa maison au réseau d'assainissement des eaux usées, qui passe dans la rue, devant chez-lui, pour des raisons financières. Cette situation contrarie le confort de ses enfants, qui sont tous scolarisés et méritent une situation économique plus équilibrée, afin de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. (...).*

### **Conclusion : évaluation préliminaire du volet participatif et du contexte de réalisation de l'étude du PRIQH2**

La parole recueillie auprès des jeunes a servi d'abord pour l'écriture du diagnostic partagé, puis elle a alimenté le diagnostic urbain, selon les termes de référence du PRIQH2. Ce document définit les enjeux urbains de chaque



quartier, et priorise les actions à entreprendre selon les problématiques les plus saillantes au regard des citoyens et des acteurs locaux, en plus de l'étude technique menée par l'urbaniste et les experts qui l'accompagnent. Nous avons nous-mêmes veillé à ce que toute parole citoyenne soit introduite dans les documents prévus par la consultation technique de la mission de maîtrise d'œuvre du PRIQH2 de Saouaf et du quartier Ettahrir (Sidi Ali Ben Aoun). Dans le cas de Saouaf et Sidi Ali Ben Aoun, les jeunes ont suffisamment participé au diagnostic partagé de leurs quartiers grâce à une présence des experts, qui a duré un temps largement suffisant, sur le terrain et dans tous les compartiments des quartiers étudiés. L'urbaniste qui est l'auteur de ces lignes, a pu nouer des liens de confiance avec quasiment toutes les populations, ce qui a permis de rassembler des informations précieuses pour les deux diagnostics urbain et partagé. Les témoignages des citoyens, dont quelques passages ont été présentés dans cet article, en sont la preuve irréfutable, afin de ne pas taxer ces propos de subjectivité. Il est à noter que les données recueillies ont pu aussi alimenter l'étude de la vulnérabilité face au risque d'inondation et le diagnostic technique des voiries et des réseaux divers. Les données ont aussi servi pour organiser les ateliers de la phase du diagnostic et ceux de l'avant-projet sommaire. Elles ont pu être exploitées pour la définition des équipements projetés par le PRIQH2 (1 équipement socio-collectif et 1 établissement économique), notamment à Saouaf, où les jeunes femmes ont revendiqué la construction d'un espace voué aux activités économiques, vu la saturation de l'espace commercial actuel. Cette demande a été prise en considération par la municipalité et nous avons pu identifier un terrain central qui recevra cet équipement dans la phase de l'exécution du projet. Le dossier de vérification de la disponibilité foncière qui est en cours de finalisation, a prévu deux lots de terrains, dans lesquels seront installés une salle couverte omnisports à côté du stade municipal et un complexe commercial au centre-ville. Ces équipements répondent aux demandes des populations jeunes des deux sexes, qui ont été formulées dans le diagnostic partagé et le diagnostic urbain par l'urbaniste du PRIQH2 Saouaf.

Le PRIQH2 a prévu en outre, l'organisation de deux ateliers de consultation citoyenne, au moment du diagnostic urbain et au moment de la conception de l'avant-projet sommaire, avec une participation obligatoire des jeunes.

Nous avons été astreints de compléter la population jeune manquante, des deux sexes, en se déplaçant dans les quartiers de Saouaf et de Sidi Ali Ben Aoun (Ettahrir, Erriadh et Ennour). Les jeunes citoyens sont l'élément le plus difficile à mobiliser en nombre suffisant lors des ateliers, selon notre expérience de terrain. Il est bon à connaître que parfois ces ateliers sont très encadrés par les responsables locaux, ce qui biaise la participation citoyenne censée être libre. Dans une réunion d'évaluation du processus participatif au sein du PRIQH2 à laquelle, j'ai été convié par l'intermédiaire du bureau d'études assurant le suivi du projet, une représentante d'un bureau d'études a évoqué ce point auquel elle a eu affaire, quand lors de l'atelier qu'elle a animé, les responsables locaux ont sélectionné les citoyens en les convoquant par cooptation et via les réseaux de connaissances proches de l'administration locale. La liberté donnée par le PRIQH2 aux bureaux d'études dans l'organisation des ateliers, n'est pas toujours suffisante pour s'émanciper du réflexe d'encadrement assez vivace chez plusieurs agents et décideurs locaux. D'ailleurs, un des ateliers consultatifs a été annulé car les responsables locaux n'ont pas été convaincus de l'organiser vu que pour eux le budget alloué par l'ARRU ne va pas suffire pour réhabiliter toute la zone prévue et ils risquent, pour cette raison, de tomber en désaccord avec les citoyens (atelier de la phase de diagnostic du PRIQH2 Essahabi<sup>8</sup>, commune de Kairouan), mais l'ARRU est intervenue pour garder le deuxième atelier de l'avant-projet sommaire, ce qui était une bonne chose pour informer les citoyens de la consistance du projet au moins. Nous pouvons attester via notre courte expérience que le processus participatif a été convenablement confectionné dans les documents théoriques, c'est-à-dire le dossier de la consultation du PRIQH2 et le Guide de conception urbaine participative des espaces publics, mais dans la pratique il est clair que le processus a été contrarié par le contexte dans lequel il a été réalisé.

---

<sup>8</sup> Cet exemple prouve que l'administration locale a toujours gardé une sorte de tutelle autoproclamée sur les habitants. Il est conseillé de renforcer les canaux de coopération entre l'ARRU et les municipalités pour éviter tout malentendu.

## Bibliographie

- Allal, A. (2010). Quand l'essentiel est de participer. Sociologie politique de projets internationaux de développement au Maroc et en Tunisie. *Économie et institutions*, 14. (pp. 95-116). <https://doi.org/10.4000/ei.1999> ; DOI : 10.4000/ei.199
- ARRU. (1983). La réhabilitation au cours du VI<sup>ème</sup> Plan, évaluation des besoins, des priorités et des capacités de financement et de réalisation. 35 p. + annexes.
- ARRU. (1984). Préparation du cinquième projet urbain. Evaluation des priorités et des coûts d'intervention dans les quartiers à réhabiliter des gouvernorats du Nord-Ouest, Centre-Ouest, Sud et dans le District de Tunis. Multi pagination.
- ARRU. (S.d.). Programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes (2007-2009). 12 p.
- ARRU. (2019). Guide de conception urbaine participative des espaces publics. 36 p.
- ARRU. (2022). Dossier de la consultation : Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réhabilitation des quartiers d'habitation tranche 2. 52 p
- ARRU. (2023). Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réhabilitation du quartier d'habitation Ettahrir (gouvernorat de Sidi Bouzid).
- ARRU. (2023). Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réhabilitation de quartiers d'habitation Saouaf (gouvernorat de Zaghuan).
- ARRRU. (2024). Dossier d'appel d'offre pour l'élaboration d'un plan opérationnel de communication pour la 2<sup>ème</sup> génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (PRIQH2). 43 p.
- Banque européenne d'investissement. 2023, 22 novembre. Régénération Urbaine : la Tunisie célèbre les réussites du Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 1).
- <https://south.euneighbours.eu/fr/news/regeneration-urbaine-la-tunisie-celebre-les-reussites-du-programme-de-rehabilitation-et-dintegration-des-quartiers-dhabitation-priqh-1/>

- Banque Mondiale. (2003). Évaluation des programmes de réhabilitation urbaine. 32 p.
- Direction générale de l'habitat. (2018). Etablissements informels et droits humains. 12 p.
- Hannover, J. (2011). Avoir 20 ans en Tunisie. Dans : Anna Bozzo éd., Les sociétés civiles dans le monde musulman (pp. 31-47). Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bozzo.2011.01.0031>
- Miossec, J. M. (2002). La Politique de L'habitat en Tunisie depuis l'indépendance. Baduel, P. R. (éd.), Habitat État et Société au Maghreb (pp.17-35). Paris : Edition du CNRS. <https://doi:10.4000/books.editions-cnrs.765>
- Ragoubi, M. A. (2023). Éléments d'évaluation de la politique de l'habitat en Tunisie, depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui. Revue de l'EMAU, Habitat et ville durable, Vol.1 n° 2 (pp. 25-36)
- Rabhi, A. (2004). Pouvoirs locaux et réhabilitation urbaine. In A.-M. Planel (éd.), *Maghreb, dimensions de la complexité* (1-). Institut de recherche sur le Maghreb contemporain. <https://doi.org/10.4000/books.irmc.1605>



# **L'accès à Internet en Tunisie : les limites et les perspectives d'un usage participatif et décentralisé**

**Mohamed Anoir Zayani**

## **Résumé**

L'accès à Internet devient aujourd'hui un prérequis pour la participation, dans ses différentes dimensions. En Tunisie, un accès minimum est garanti légalement à travers le code des télécommunications, dont la conception remonte à l'année 2000. Cependant, la perspective qu'on y trouve reste, malgré les changements apportés plusieurs fois au code, une perspective technique qui ne prend pas en considération tous les facteurs contribuant à l'exclusion numérique. De plus, le cadre institutionnel permettant le développement régional, reste depuis des décennies, un cadre centralisateur qui ne permet pas d'accorder aux autorités locales, ni les prérogatives, ni les moyens leur permettant d'intervenir sur les politiques locales de développement, notamment en matière de développement numérique et l'accès à Internet. Vu cette réalité, plusieurs expériences comparés ont montré que plusieurs schémas permettant le développement numérique des régions et qui nécessitent plus l'intervention des acteurs privés que les acteurs publics.

## **Introduction**

Internet a engendré une transformation des rapports à l'espace et au temps. Il permet, d'une part, une abolition virtuelle des frontières et une suppression des distances et, d'autre part, une très grande compression du temps induite par le caractère quasi instantané des actions menées (Ben Letaief, 2007, p. 186). De ce fait, l'accès à Internet est devenu dans le monde d'aujourd'hui, une condition préalable à la participation notamment dans le champ politique (Lecis Cocco Ortu, 2020). Les élections présidentielles tunisienne de 2019, on en a donné un exemple palpable. Ces élections ont été marqué par une

campagne électorale majoritairement menée sur les réseaux sociaux faisant des jeunes la cible prioritaire, en étant la population la plus connectée (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2023, p. 11).

En droit tunisien, l'accès à Internet est garanti à travers le Code des télécommunications (CT). Ce dernier, dont la conception remonte à l'année 2000, consacre une tendance mondiale qui consiste à développer des politiques d'accès universel au réseau. Ces politiques «visent essentiellement à mettre certains services à la disposition de tous les utilisateurs sur le territoire de chaque Etat, indépendamment de leur position géographique, à un niveau de qualité spécifique et, compte tenu de circonstances nationales particulières, à un prix abordable» (Roux, 2004, p. 8). Cette acceptation semble être aujourd'hui plus adaptée aux moyens dits «traditionnels» de télécommunication (tel que le téléphone), plus qu'au réseau Internet. «On différencie ainsi traditionnellement le service universel comme un objectif à long terme visant l'accès de tous les foyers à un téléphone, par opposition à l'accès universel comme un objectif à court/moyen terme visant à donner un accès raisonnable (de son domicile ou de son lieu de travail), dans la limite d'un trajet mesuré, par exemple, en kilomètres ou en temps de marche» (Roux, 2004, p. 8).

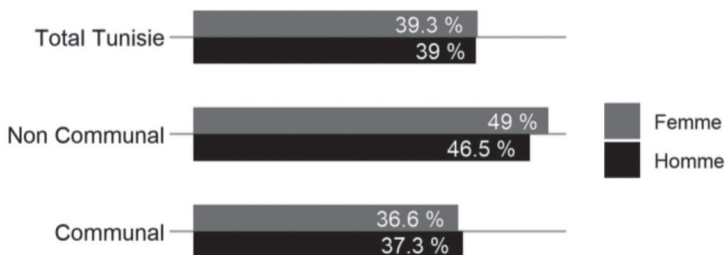
De ce fait, l'acceptation du service universel qu'on trouve aujourd'hui en droit tunisien correspond, en partie, à la notion de «Connectivité» qui est directement corrélée à celle de réseau et définie comme «un ensemble de nœuds interconnectés», dans le sens où un nœud peut être une personne, une organisation, un pays, un ordinateur, un serveur informatique ou toute autre entité. Elle est considérée comme «un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du développement durable des Nations unies : un haut débit qui doit être «disponible, accessible, abordable, sûr, fiable» pour des utilisateurs responsables et conscients des impacts de leurs usages» (Minichiello, 2020, p. 15).

Ainsi, le but de la connectivité est de dépasser les fractures numériques afin de fournir un accès effectif à Internet qui dépasse la dimension technique pour embrasser les autres dimensions. Au-delà des fractures numériques d'ordre technique, il existe un deuxième degré de ces fractures qui «concerne davantage les inégalités dans les usages des TIC que celles portant sur les inégalités de connexion. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la manière dont les acteurs

économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire des besoins différents» (Ben Youssef, 20024, p. 190). On appréhende, ainsi, la connectivité dans le cadre de cette contribution comme étant un accès effectif et multidimensionnel à Internet, qui dépasse les aspects techniques et qui la conjugue avec les déterminants économiques et sociaux afin de permettre un accès et une utilisation plus large du réseau. On explique ce choix par le fait que les inégalités numériques sont souvent tributaires de plusieurs déterminants et caractéristiques individuels et collectives. Leur cumul et leur interaction peuvent accentuer les inégalités numériques (PNUD, 2023, p. 11).

En Tunisie, à peu près 70% de la population tunisienne, bénéficie d'un accès de base à Internet alors que le reste de la population se trouve exclu de cet accès (PNUD, 2023, p. 22). Ainsi, on estime que le taux correspond à la population qui bénéficie de la connectivité est beaucoup moins important et ce vu les déterminants économiques et sociaux qui l'entoure. Si le taux relatif à l'accès de base ne diffère pas de manière considérable entre les zones communales et les zones rurales, l'utilisation d'Internet diffère en fonction des indicateurs économiques et sociaux de chaque région notamment en fonction de niveau d'études, les groupes d'âges et le revenu.

**Figure 1 : La proportion des sondés qui n'utilise pas internet, selon le milieu (communal / non-communal)<sup>1</sup> : source - Données sondage inclusion numérique 2022. Analyse Deloitte pour le PNUD et le MTC.**



<sup>1</sup> On ne peut plus parlé de zone sinon communales en Tunisie puisqu'en 2018, tout le territoire tunisien est rattaché au modèle de découpage territorial communal.



En fonction de l'indice d'inclusion numérique, on observe que les taux de l'accès à Internet ne riment pas souvent avec les indices de développement territorial. Mise à part, les taux d'inclusion enregistrés dans les zones du Nord-Est (qui sont des régions assez développées sur le plan économique comparées aux autres régions du pays), on remarque que les taux d'accès technique à Internet est significatif dans les régions du sud, des régions qui restent marginalisées sur le plan économique. Ces taux d'accès correspondent à certaines utilisations du réseau (qu'on qualifie de non économique et qui comprend surtout l'utilisation des réseaux sociaux et n'a pas d'impact sur l'infrastructure économique du territoire dans lequel elle s'exerce). Même si un certain intérêt existe pour les services administratifs en ligne, (PNUD, 2023, p. 14), l'utilisation des applications sur appareils mobiles est axée sur les réseaux sociaux en premier lieu, puis sur l'écoute de musique et de podcasts et ensuite sur le streaming. L'utilisation des applications en lien avec des activités commerciales et financières est en revanche limitée. (PNUD, 2023, p. 26).

En analysant le groupe considéré comme exclu de l'accès à Internet (30% de la population nationale), on trouve que cette exclusion provient, en premier lieu, d'une méconnaissance générale d'internet et en deuxième lieu, du coût assez élevé de l'accès au réseau (ce qui comprend aussi bien les coûts des services que des équipements). Cette exclusion est motivée également par des raisons culturelles (PNUD, 2023, p. 12). Ce schéma, nous semble assez évident vu la centralisation administrative qui empêche la mise en place de politiques publiques effectives pour améliorer la connectivité. Il faut reconnaître que l'accès de base à ses limites en l'absence d'une prise en compte des différents éléments constitutifs des fractures numériques.

Ainsi, on essaiera dans le cadre de cette contribution d'examiner les liens qui existent entre l'accès à Internet et le développement régional (I.), avant de rappeler l'existence, en Tunisie, d'un cadre institutionnel tunisien fondant réticent une intervention effective de des autorités régionales en matière de développement régional (II.), pour s'attarder, enfin, sur des pistes favorisant un accès multidimensionnel à Internet favorisant le développement régional.

## **I - L'accès à Internet, un vecteur de développement territorial ?**

Le développement territorial est un concept qui dépasse la dimension économique. Il touche différents aspects politiques et sociaux en lien avec la participation et l'implication au niveau local. Même si la notion repose sur des indicateurs essentiellement économiques, c'est la corrélation entre ses différentes dimensions qui rendent le développement territoriale effectif. L'intérêt de cette partie est de revenir sur l'apport de l'accès technique à Internet (et non la connectivité) sur le développement économique régional.

Le lien entre un tel accès et le développement économique des territoires ne fait pas l'unanimité de la doctrine. Certaines études suggèrent que l'accès à Internet (surtout de haute vitesse) pourrait entraîner des effets économiques positifs pour les entreprises, en leur offrant notamment un accès à de nouveaux marchés et en favorisant l'innovation, l'accroissement de la productivité et la compétitivité locale. De manière générale, elle est importante, en termes économiques, pour de nombreux usages. Certains auteurs la comparent, par exemple, à l'expansion des réseaux routiers et la croissance qui en résulte (Garcia-López et al., 2015 ; Gerritse & Arribas-Bel, 2017 ; Levkovich et al., 2020). L'analogie est valable dans le sens où ces avantages sont très larges et génériques, tel le cas pour l'accès qui offre aussi des «avantages à de nombreux secteurs mais avec un focus sur les services et des avantages importants dans les Technologies de l'information et de la communication» (Smit, 2022, p. 100).

De ce fait, plus la connexion à Internet est d'une meilleure qualité, plus elle devient un facteur d'attractivité pour le territoire concerné. Ainsi, afin d'améliorer leur productivité, les entreprises souhaitent avoir accès à des connexions à Internet «sécurisées, rapides et à faible latence» (Tranos, 2010, p. 88). Ainsi, plusieurs auteurs ont essayé de démontrer qu'un accès à Internet (notamment à haut débit) aurait des effets importants sur l'innovation des entreprises, qui se manifeste par une hausse du volume d'affaires, le développement de nouveaux produits ou services, de même que l'amélioration des processus et modèles commerciaux (Mack & Rey, 2014).

Pour aller plus en détail, plusieurs études ont essayé de déterminer, en contexte Etatsunien, quels sont les secteurs économiques qui utilisent le plus

les technologies numériques, en concluant que les entreprises du secteur de l'information et de la gestion des entreprises avaient les taux d'adoption les plus élevés des usages avancés d'Internet, suivies par les entreprises de finance et d'assurance ainsi que les entreprises offrant des services professionnels, scientifiques et techniques (Mack & Rey, 2014). De plus, certaines analyses associent l'accès à Internet à la création d'emplois qu'il s'agisse d'emplois directs, impliqués dans le déploiement initial des infrastructures, ou d'emplois indirects (Ivus & Boland, 2015).

A l'inverse, plusieurs travaux ont souligné l'existence d'effets négatifs ou mitigés, d'un accès avancé (ou de haut débit) à Internet sur le tissu économique local et ce, selon le type d'industries, de technologies et de territoire. Un tel accès, pourrait potentiellement renforcer les disparités entre les territoires en offrant aux entreprises des grands centres urbains un plus grand accès aux marchés régionaux, avec le risque de favoriser les fermetures ou délocalisations d'entreprises, soulevant des enjeux d'importance pour le développement et la performance économiques des territoires (Espinosa Pérez-Negrón *et al.* 2022).

C'est en ce sens, un accès à Internet de bonne qualité peuvent crée une fracture numérique, non seulement de nature économique mais qui touche les différents champs de l'interaction humaine, qui désavantage ceux et celles qui n'ont pas ou ont un accès de faible qualité et est en mesure d'aggraver les clivages socio-économiques existants (van Dijk, 2006). De ce fait, les personnes et les entreprises se trouvant dans des zones rurales et des petites agglomérations sont les victimes de cette forme de fracture numérique (De Vos *et al.* 2020). Ainsi, «la polarisation va croissante, en particulier au profit des villes, dans lesquelles se co-localisent entreprises et salariés/consommateurs. Le développement des activités productives se réalise ainsi au niveau de grandes zones (régions, voire pays), par effets d'entraînement réciproques des productions et de la consommation» (Torre, 2015, p. 277).

Puisque l'apport d'accès à Internet n'est pas pour autant prouvé par la recherche, on estime qu'il est limitatif de penser l'accès à Internet uniquement à travers l'optique du développement économique. L'approche purement technique est, de ce fait, à écarter au profit d'autres approches plus multidimensionnelles afin de faire rimer l'accès à Internet avec le développement régional. Ainsi, les processus de coopération et de construction sociale sont à intégrer à l'analyse

des dynamiques de développement (Baudelle et *al.*, 2011). C'est l'inclusion numérique du territoire qui crée son attractivité et non la large bande.

La connectivité en tant qu'un concept multidimensionnel, pousse vers l'appréciation des différentes dynamiques qui le traversent. Selon un rapport élaboré en contexte français, «il apparaît ainsi essentiel de ne pas confier le portage de telles politiques aux directions dites «techniques», notamment aux directions en charge des systèmes d'information, au bénéfice d'un portage politique et stratégique qui intègre toutes les politiques publiques des collectivités impliquées. L'enjeu est de favoriser le partage de l'information et la création collective de valeur, mais également l'appropriation en profondeur de ces politiques afin qu'elles ne restent pas limitées à leur seule et nécessaire dimension technologique» (Data Publica et KPMG, 2021. p. 191).

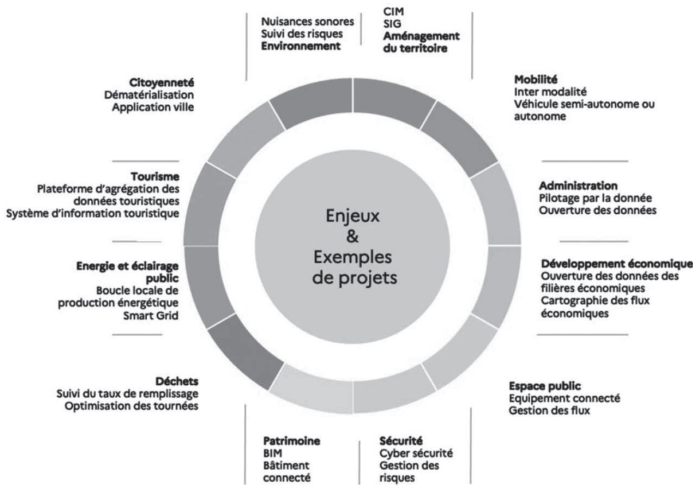
D'ailleurs, la soutenabilité économique du développement repose sur l'intégration d'autres éléments interactifs sur le plan social et politique (Chabaud, 2022). Cela dit qu'il est nécessaire d'être attentif aux difficultés des processus de développement qui supposent, entre autres à «penser l'intérêt des citoyens à travers la création d'une ville humaine, obtenir l'adhésion des citoyens, co-construire le projet en associant équipes (administratives et appartenant aux secteur privé) internes, externes et citoyens» (Chabaud, 2022, p. 34).

Dans ce sens, le développement régional repose sur l'identité du territoire. Une identité qui intègre le volet numérique dans un champ déjà composé de différents acteurs et de relations préétablies entre ces acteurs. Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision «territoriale» : c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population. (Aydalot, 1982).

Assurer l'accès à Internet (avec ses différentes composantes, devient ainsi un enjeu politique au moment où les différents territoires d'une même entité sociopolitique sont en quête d'un développement en termes de réalisation de leurs potentialités et d'un développement qui ne va pas accentuer les disparités régionales (Bruno, 2006). Cette dimension politique suppose, entre autres,

«l’engagement des niveaux supérieurs du leadership politique et administratif est nécessaire, afin de légitimer la mise en place d’une réelle politique publique qui puisse «faire bouger » les lignes, et assurer l’engagement des différents services» (Chabaud, 2022, p. 34). Ainsi, «L’accès au numérique est important mais, au-delà des infrastructures, il convient de se pencher sur les services qui sont proposés aux habitants et organisations. L’accent est alors mis sur la Smart city, «une ville qui cherche à répondre aux questions d’intérêt général par des solutions numériques, permises grâce à un partenariat entre une multitude d’acteurs» (Parlement Européen [PE], 2014, p. 9). Au-delà de l’e-gouvernement, le territoire intelligent doit combiner des services de plusieurs natures au profil des habitants. La figure ci-dessous, nous apport quelques exemples sur de tels services.

Figure 2 : Enjeux et exemples et projets de la ville intelligente



Source : Data Publica et KPMG. 2021. p. 52.

## **I - Le cadre institutionnel relatif au développement numérique : un cadre fortement centralisateur**

Le développement numérique peut correspondre à la fois un développement basé sur les technologies numériques et le développement de ses technologies dans au niveau des territoires ou au niveau de la nature des technologies. On retient pour notre contribution la première acceptation de ce terme. L'accès à Internet est appréhendé en Tunisie essentiellement à travers sa dimension technique à savoir celle relative à un accès minimum, soit un accès qui vise à réduire les fractures liées à la diffusion. Sur le plan juridique cet accès s'est calqué sur la même logique relative à l'accès aux réseaux traditionnels des télécommunications. Ainsi, le code des télécommunications, promulgué en 2001, met en place un office nationale des télécommunications qui a pris à l'époque la forme juridique d'une entreprise publique et qui a été transformée par la suite en une société anonyme appelée «Tunisie télécom», (loi n° 30-2004). Ces institutions concourent entre autres à assurer des «services des télécommunications minima à fournir obligatoirement au public en fonction de l'évolution technologique dans le domaine» (Tunisie - Code des télécommunications (CT), 2001, article 2).

Ce dispositif institutionnel hautement centralisé, est composé également de l'Instance Nationale des Télécommunications (INT) est un organisme spécialisé, créé par l'article 63 du code des télécommunications. L'instance est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière et dispose d'une organisation administrative et financière souple et adaptée à sa mission de régulateur du secteur des télécommunications. Selon l'article 11 du CT : «la fourniture des services universels des télécommunications est soumise aux conditions suivantes :

- Garantir l'égalité d'accès de tous les usagers à ces services ;
- Promouvoir ces services en fonction du développement technique, économique et social et des besoins des usagers, ...».

Cette acceptation du l'accès à Internet, qui repose certes sur des déterminants d'ordre technique, laisse entendre que la dimension technique et économique de l'accès à Internet, représentée par la politique de l'accès universel, n'est

pas la seule préoccupation du législateur tunisien, et il vise surtout à faire de cet accès un moyen de développement multidimensionnel des usagers (tiret 2). Cela suppose, à priori, la fourniture d'un accès adéquat avec le niveau de ce développement au niveau de la région dans laquelle l'utilisateur vit ou exerce son activité économique. Pourtant, aucune des structures qui contribue à l'accès à Internet n'a de représentations dans les régions ou sans qu'elle opère des diagnostics régionales qui dépassent l'aspect technique des télécommunications. Cela est valable surtout pour l'INT qui intervient notamment dans «la détermination de la méthode de partage des coûts entre les différents services fournis par chaque opérateur de réseau et la fixation des méthodes de détermination des coûts pris en compte dans le calcul des tarifs d'interconnexion, du dégroupage de la boucle locale, de la colocalisation physique et de l'utilisation commune de l'infrastructure» (CT, article 63).

Ce modèle est, en réalité, héritier de la centralisation administrative que connaît la Tunisie depuis son indépendance. Même l'expansion d'Internet, n'a pas pu infléchir cette centralisation. Durant les années 90, la méfiance des pouvoirs publics à l'égard des technologies de communication (surtout Internet) pouvait s'expliquer par «un conservatisme classique ou par le refus du changement fondé sur la peur de l'innovation» (Ben Letaief, 2007, p. 183).

En ce qui concerne le refus de la décentralisation des prerogatives en lien avec la diffusion de ces technologies. Il semble historiquement «découler d'une préoccupation sécuritaire majeure : la crainte que l'introduction d'Internet dans les échanges économiques et sociaux, dans les rapports entre structures administratives, ainsi qu'entre celles-ci et les citoyens, n'ouvre la voie à des transformations incontrôlables, notamment pour la stabilité et l'avenir des systèmes politiques et des modes de gouvernance autoritaires mis en place depuis la fin des années 1950» (Ben Letaief, 2007, p. 183). Cette vision existe, à notre avis, même aujourd'hui !

Cela explique dans une certaine mesure le fait que Les prerogatives relatives à l'accès à Internet, dans toutes ses dimensions, n'ont pas été décentralisées. Les collectivités locales, conçues en tant que pouvoir politique (Tunisie – Constitution, 2014) à travers le code des collectivités locales de 2018 (Tunisie, Code des collectivités locales [CCL], 2018), n'ont pas eu le temps pour explorer leurs nouvelles prerogatives dans ce domaine. Le code prévoit

une certaine gradation dans la mise en place des collectivités ainsi que dans l'exercice de leurs prérogatives prévues dans ce code.

Pourtant la limitation de la décentralisation des compétences relatives à l'accès à Internet se confronte à une présence assez significative de la perspective de développement dans l'ordre juridique tunisien qui a vu le jour après 2011. Cela est à, notre avis, symptomatique d'une certaine schizophrénie qui touche l'ordre juridique et politique visant à permettre un accès à Internet, dans toutes ses dimensions, à tous les usagers. Dans le corpus constitutionnel, ce n'est pas que la Constitution de 2014 uniquement qui mentionne plusieurs fois le mot « développement » (11 fois), celle de 2022 le fait aussi (9 fois). Si la Constitution de 2014, fixait le rôle de l'Etat d'assurer le développement dans toutes ses dimensions (article 8) et ce, dans un souci de justice sociale (article 12) et en encourageant la recherche scientifique et technologique (article 33). Celle de 2022, n'en dit pas autant, puisqu'elle n'aborde plus le développement technologique (article 45) et enlève aux collectivités locales les prérogatives d'un pouvoir politique, qui leur a été conféré par la Constitution de 2014.

Ce changement de paradigme au niveau constitutionnel, aura inévitablement comme conséquence le changement du cadre législatif et surtout le code des collectivités locales. Ayant perdu le statu de pouvoir politique, ces collectivités pourrait perdre leurs prérogatives liées au développement (terme cité 62 fois dans le CCL). Ainsi, selon ce code, il incombe aux collectivités de participer à assurer le développement global (article 243) et ce, à travers la coordination entre les trois niveaux de collectivités à savoir le district (CCL, article 20), la région (article 293) et la commune (article 200). Afin d'y arriver le code prévoit la possibilité de créer des entreprises publiques locales (article 103 CCL), afin de faciliter les projets de développement local auxquels les collectivités participent.

La décentralisation telle que prévue par le CCL, répond, en réalité au besoin de renforcer la résilience des milieux locaux, à travers leur autonomisation politique qui pourrait contribuer à une certaine autonomisation économique et sociale. Sur le plan technologique, cela aurait pu créer des environnements locaux qui favorisent le développement technologique des régions et renforcer, dans une certaine mesure, l'accès multidimensionnel à Internet.



### **III - Perspectives pour une meilleure connectivité au niveau régional**

La réalisation de ces différents exemples d'activités qui concourent à la réalisation du développement régional multidimensionnel nécessite une coordination entre les acteurs publics et privés pour déployer la politique de ville et territoire intelligent (Staropoli & Thirion, 2018). C'est le degré et la nature de la propagation des connaissances et des innovations, entre les différents acteurs, qui déterminent les sentiers de croissance des systèmes locaux, en particulier quand les industries sont émergentes ou reposent sur des technologies connexes, à faible distance cognitive (Nooteboom, 2000).

Passant toujours pour dépendants des subventions publiques, les projets dont l'objectif est de contribuer au développement numérique des territoires, se transforment au gré de la volonté des acteurs ou des communautés qui les occupent, les gèrent et les financent, si bien qu'au regard de leur nombre et de leur multiplication. C'est à travers cette capacité de se conformer au cadre existant qu'ils «représentent des marqueurs i) d'un besoin d'une forme de reterritorialisation pour sortir en partie des crises du système post-fordiste dominant, ii) de nouveaux modèles d'attractivité et de visibilité pour les territoires» (Nadou, Baudelle et Demazière, 2023, p. 681).

Ces projets sont aujourd'hui de plus en plus collaboratifs et accessibles. Ainsi, plusieurs exemples attestent d'une capacité d'innovation et de créativité des acteurs locaux, y compris dans des territoires qui subissent les effets de la fracture numérique. Ces innovations territoriales, «font appel à l'inventivité des populations locales, sans être obligatoirement liées à un fort niveau d'industrialisation ou de spécialisation productive. Elles révèlent la vitalité des territoires, qui manifestent leur dynamique et leur capacité de renouvellement par mobilisation des forces locales» (Torre, 2015, p. 280).

Selon cette logique, permettre un accès aux individus et aux petits entrepreneurs dans des projets de proximité, n'a pas uniquement un impact sur le développement économique du territoire, mais il pousse à une interaction de plus en plus active entre acteurs économiques et les acteurs sociaux et politiques et par conséquent au développement de la mobilisation citoyenne, qui ne se limite pas aux actions politique mais aussi à l'accumulation des ressources et

des élites sur el territoire concerné. Cela dit que, le progrès technique prend une dimension collective, dépassant la figure de l'entrepreneur innovant, comme dans l'approche en termes de milieux, qui met l'accent sur les processus de développement par le bas, par exemple dans le cas de régions décentralisées ou d'États fédéraux (Crevoisier et Jeannerat, 2009).

Du point de vue des politiques nationales, la décentralisation du soutien actif aux acteurs locaux s'avère très bénéfique afin de développer des projets d'innovation technologique au niveau local. Dans plusieurs pays fédéraux, les régions mènent souvent des politiques de soutien actif beaucoup moins compliqué qu'on trouve d'habitude dans certains pays plus centralisés (Nadou, Baudelle et Demazière, 2023).

En dépassant la centralisation des rapports entre acteurs étatiques nationaux et acteurs locaux, les projets de développement numérique se nourrissent mieux des interactions locales, et ce en fonction de l'approche des systèmes localisés qui a met en avant le caractère systémique des relations entretenues par les acteurs productifs locaux, dessinant un territoire fondé sur les liens de coopération et les projets communs. Ainsi, comme dans certains districts italiens, l'attention est portée à la répétition des interactions verticales ou horizontales et l'appartenance à un corpus social homogène, qui concourent à la création d'un tissu local fait de réseaux de collaboration et de structures de gouvernance dédiées (Becattini, 1991).

Parmi les exemples de projets qui sont en mesure de créer de tels interactions au nveau local, on trouve les tiers lieux qui peuvent être considérés comme des espaces physiques et numériques du faire ensemble (Levy-Waitz, 2018). Ils reposent essentiellement sur l'idée d'une communauté d'acteurs réunie dans un même lieu, aménagé, qu'elle structure et auquel elle donne sens. « Public ou privé, ou les deux, le tiers-lieu a vocation à accueillir une hybridation d'activités, en milieu urbain ou rural, et à offrir la possibilité aux individus qui le fréquentent de créer des relations et du lien » (Nadou, Baudelle et Demazière, 2023, p. 682).

Plusieurs expériences ont témoigné du rôle des tiers-lieux dans la fabrique de la ville, en tant que structures fédératrices d'activités et d'innovations pour l'entrepreneuriat (Akhavan, 2021). Ces lieux s'inscrivent dans les

composantes et préoccupations du développement territorial visant à améliorer «l’attractivité et la cohésion des territoires, permettant des formes de résilience et de perpétuation, en évitant notamment la fuite des populations ou des compétences les plus importantes» (Nadou, Baudelle et Demazière, 2023, p. 683). Ils s’inscrivent aussi dans «un mouvement récent des politiques publiques portant davantage attention aux territoires oubliés (ou les «left behind places»», (MacKinnon et *al.*, 2022).

Si l’expansion et le télétravail ont favorisé leur développement, ces structures présentes surtout dans le monde dit «développé», ne sont pas uniquement présentes dans les métropoles et sont assez présentes dans les petites villes. En France par exemple, on comptait, en 2021, 1978 tiers-lieux en France, 925 sont localisés dans une métropole, et 1 053 en dehors», (Chabaud, 2022, p. 35). Le gouvernement français en a encouragé le développement dans la mesure où leur «émergence [...] pouvait constituer un remède au double abandon territorial - industriel et numérique» (Levy-Waitz, 2018) et cela dû à leur spécificité, vu qu’elles reposent sur un triptyque : «une communauté + un (ou plusieurs) entrepreneur(s) + un ancrage territorial», (Chabaud, 2022, p. 34).

Sur le plan économique, les tiers-lieux utilisent plusieurs modèles dont le plus important est le «crowdsourcing», qui rassemble des personnes et des collectifs autour de l’élaboration et de la réalisation de projets communs leur permettant de créer des produits et d’élaborer des solutions concrètes, mais aussi à de se retrouver et d’innover ensemble au service de leur territoire dans des laboratoires d’idées » (Torre, 2015, p. 280). D’ailleurs, une de leurs particularités est d’avoir promu l’émersion de structures rentables mais sans aller jusqu’à une réelle rentabilité financière permettant de réaliser des bénéfices importants et restant ainsi dans le périmètre de l’économie sociale (Bruandet & Sevino, 2019).

Les collectivités jouent, dans certains pays, un rôle dans le développement des tiers lieux. Dans le contexte français, les collectivités territoriales ont les ressources financières et la légitimité à les soutenir - à la différence, par exemple, de l’Angleterre, de l’Italie ou du Portugal. En fournissant ce soutien, les collectivités, peuvent voir dans les tiers-lieux un levier de développement économique. C’est le cas, par exemple, des espaces de coworking ou les

fablabs qui ont bénéficiaient de ce soutien et incarnait la figure montante du développement territorial, justifiant leur appui (Nadou, Baudelle et Demazière, p. 684).

Sur le plan juridique, Les «tiers-lieux» se caractérisent par la diversité de leurs formes. Les modèles vont ainsi des structures portées par les collectivités publiques en gestion directe ou externalisée (de type délégation de service public) en passant par des gestions classiques strictement privées à travers les différentes formes d'entreprises ou encore les fiducies (en droit québécois) ou les associations. Cette dernière forme est par exemple a été retenue pour la constitution des Tiers-lieu Batiment 7<sup>2</sup> ou celui de Solon<sup>3</sup> à Montréal.

Cependant, toutes ces initiatives se caractérisent par leur caractère systémique, et souvent coopératif. Cependant, parfois c'est le type d'activités entreprise dans les « tiers-lieux » qui amène à définir sa forme légale. Ainsi, par exemple, l'activité de restauration qui pose la question de la réticence des exploitants potentiels vis-à-vis de formes juridiques ne permettant pas l'exploitation d'un bail commercial. Inversement, des activités de création artistique et de lieux d'exposition appellent souvent une réponse sous la forme d'une gestion directe. L'activité qui pose de fait le plus de difficultés concerne la fonction d'animation inhérente à ce type de lieu et dont le corollaire direct est celui de la gouvernance. L'essentiel, c'est qu'«un tiers-lieu se doit de garder ses fonctions premières de création de cohésion sociale et d'outil de développement économique sans s'affranchir de la recherche d'une viabilité économique - qu'il convient sans doute de distinguer d'un réel objectif de rentabilité financière classique. C'est précisément à ce niveau qu'interviennent les pouvoirs publics, en tant que garants de cette dichotomie» (Torre, 2015, p. 280).

En Tunisie, on a assisté récemment à l'introduction d'une nouvelle catégorie juridique dont les objectifs ne sont pas aussi loin de celui des tiers lieux. Selon le décret-loi 15 de l'année 2022, 20 mars 2022, relative aux entreprises communautaires, qui exercent une activité économique et dont la gestion se fait de manière collective, dans une perspective de développement régionale durable

-----  
<sup>2</sup> <https://www.batiment7.org/autogestion/>

<sup>3</sup> <https://solon-collectif.org/mobilite-quartier/>

(article 4). Encore en phase de démarrage, ces entreprises peinent, jusqu'à maintenant, à s'affirmer et pourraient, en cas de la présence d'un système de gouvernance effectif, contribuer au développement numérique des territoires.

## Bibliographie

- Akhavan M (2021) Third places for work: A multidisciplinary review of the literature on coworking spaces and maker spaces, In : Mariotti I, Di Vita S, Akhavan M. (eds), *New workplaces location patterns, urban effects and development trajectories*, Research for development, Springer, 11-32.
- Aydalot, Ph. (1982), *Économie régionale et urbaine*, Paris, Économica.
- Baudelle G., Guy C. et Mérenne-Schoumaker B., (2011), *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Becattini G., (1991), *Le district industriel : milieu créatif*, *Espaces et sociétés*, 66/67 (3/4), 147-163.
- Ben Letaief M. (1997) «Droit, administration publique et TIC en Tunisie», In *Le Maghreb dans l'économie numérique*, édité par Mihoub Mezouaghi. Tunis: Institut de recherche sur le Maghreb contemporain. <https://doi.org/10.4000/books.irmc.387>
- Ben Youssef A. (2004), «Les quatre dimension de la fracture numérique », *Réseaux*, 127-128 - FT R&D / Lavoisier -, 181-209.
- Bertschek, I., & Niebel, T. (2016), *Mobile and more productive? Firm-level evidence on the productivity effects of mobile Internet use*, *Telecommunications Policy*, 40(9), 888-898.
- Binder J, Witting J (2022) Digital pioneers in rural regional development: a bibliometric analysis of digitalisation and leadership, *Raumforschung und Raumordnung* 803, 266-278.
- Bruandet M. & Sevino A. (2019), «Tiers-lieux»: pas de business model unique, *La Lettre du cadre territorial*, 56-57.
- Bruno, J. (2006), *Présentation : le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec*, *Recherches sociographiques*, 47(3), 465-474. <https://doi.org/10.7202/014654ar>

- Chabaud D. (2022), Numérique et développement territorial : une nécessaire mobilisation générale, *Revue du gestionnaire public*, 2, Dossier : Management du développement territorial, Lexisnexis SA, 30-36.
- Crevoisier O. et Jeannerat H., (2009), Territorial Knowledge Dynamics: From the Proximity Paradigm to Multilocation Milieus, *European Planning Studies*, 17(8), 1223-1241.
- Data Publica et KPMG. (2021), De la Smart City à la réalité des territoires connectés : L'émergence d'un modèle français ?, p. 52. [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/en-pratique/etudes-et-statistiques/dossiers-de-la-DGE/rapport\\_de\\_la\\_smart\\_city\\_a\\_la\\_realite\\_des\\_territoires\\_connectes.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/en-pratique/etudes-et-statistiques/dossiers-de-la-DGE/rapport_de_la_smart_city_a_la_realite_des_territoires_connectes.pdf)
- De Vos, D., Lindgren, U., van Ham, M., & Meijers, E. (2020), Does broadband internet allow cities to “borrow size”? Evidence from the Swedish labour market, *Regional Studies*, 54(9), 1175–1186. <https://doi.org/10.1080/00343404.2019.1699238>
- Edquist, H., Goodridge, P., Haskel, J., Li, X. & Lindquist, E. (2018). How Important Are Mobile Broadband Networks for the Global Economic Development? *Information Economics and Policy*, Elsevier, 45(C), 16–29.
- Espinosa Pérez-Negrón, L., Brunelle, C., Dubé, J. & Duvivier, C. (2022), Internet et développement économique territorial : estimation des effets des technologies à large bande sur la création et les fermetures d'entreprises au Québec entre 2005 et 2019, *Revue canadienne des sciences régionales*, 45(2), 107-123. <https://doi.org/10.7202/1092250ar>
- Garcia-López, M.-Á., Holl, A., & Viladecans-Marsal, E. (2015). Suburbanization and highways in Spain when the Romans and the Bourbons still shape its cities. *Journal of Urban Economics*, 85, 52-67.
- Ivus, O. & Boland, M. (2015), The employment and wage impact of broadband deployment in Canada, *Canadian Journal of Economics*, 48(5), 1803-1830.
- Krauss G, Tremblay D-G (dir.) (2019) Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires, Presses universitaires de Rennes & Presses de l'Université du Québec, Rennes & Québec.
- Lecis Cocco Ortu A-M. (2020), «L'apport ambivalent du numérique à la participation politique : vraie ou fausse démocratisation ?», *Confluence des*

droits\_La revue [En ligne], 06, mis en ligne le 19 juin 2020. URL : <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1149>

- Levkovich, O., Rouwendal, J., & van Ommeren, J. (2020), The impact of highways on population redistribution: The role of land development restrictions, *Journal of Economic Geography*, 20(3), 783-808.
- Levy-Waitz P., (2018), Mission coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Fondation Travailler autrement-CGET, Paris. <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworkingfaire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>
- Mack, E. A., & Rey, S. J. (2014), An econometric approach for evaluating the linkages between broadband and knowledge intensive firms, *Telecommunications Policy*, 38(1), 105-118.
- MacKinnon D., Kempton L., O'Brien P., Ormerod E., Pike A. et Tomaney J., (2022), Reframing urban and regional 'development' for 'left behind' places, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* 15(1), 39-56.
- Minichiello F. (2020), «Un accès internet pour tous : enjeux, solutions», disponible sur : <https://journals.openedition.org/ries/9703#tocto2n1>
- Nadou F., Baudelle G. et Demazière C., (2023), Introduction - Les tiers-lieux et le développement territorial, *Revue d'économie régionale & urbaine*, 5, 681-691.
- Nooteboom B., (2000). *Learning and Innovation in Organizations and Economies*. Oxford University Press, Oxford.
- Parlement Européen (2014), Mapping Smart City in the UE, p. 9. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/507480/IPOL-ITRE\\_ET\(2014\)507480\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/507480/IPOL-ITRE_ET(2014)507480_EN.pdf)
- République Tunisienne, loi n°2001-01 du 15 janvier 2001, portant promulgation du code des télécommunications.
- République Tunisienne, loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des collectivités locales.
- Roux D. dir. (2004), *Les bonnes pratiques sur le service et l'accès universels*, FRATEL, 2004. Disponible sur : <https://www.fratel.org/>

documents/2012/01/200404-Bonnes\_pratiques\_service\_acces\_universels.pdf Smit M. (2022), Ping times: Relating economic growth to Internet connectivity, *Canadian journal of region science*, 45(2), 99-106.

- Staropoli C. & Thirion B., (2018), Smart city: quelles relations public-privé pour rendre la ville plus intelligente?, Note pour la Fondation Terra Nova. <https://tnova.fr/economie-social/territoires-metropoles/smart-cityquelles-relations-public-privé-pour-rendre-la-ville-plus-intelligente/>
- Torre A. (2015), «Théorie du développement territorial», *Géographie, Économie, Société*, 17, 273-288.
- Tranos, E. (2010). The geography of the Internet infrastructure in Europe [PhD Thesis]. Newcastle University.
- Van Dijk, J. A. G. M. (2006), Digital divide research, achievements and shortcomings, *Poetics*, 34(4–5), 221-235. <https://doi.org/10.1016/j.poetic.2006.05.004>





## **La structure urbaine favorise-t-elle la participation publique ?**

### **Le Droit à la ville à Sfax : quand la morphologie urbaine enclave la participation politique des jeunes.**

**Emna FRIKHA**

#### **Résumé**

Bien que le modèle urbain radioconcentrique à Sfax connaisse une mutation à travers la décentralisation du pouvoir, la participation politique des jeunes reste enclavée dans une structure urbaine qui ne favorise pas leur visibilité dans la sphère publique communicationnelle. A travers cet article nous questionnons l'impact de l'évolution de la structure urbaine de la ville de Sfax sur la participation politique des jeunes dans un contexte postrévolutionnaire. Ainsi, nous mettons en exergue cette relation de cause à effet entre le modèle urbain sfaxien et la présence des jeunes dans la sphère publique, présentée comme miroir de leur rôle politique.

#### **Mots clés**

Droit à la ville- modèle urbain – la ville de Sfax-les jeunes- participation politique-enclavement.

#### ***Abstract***

*Although the radio concentric urban model in Sfax is undergoing a transformation through the decentralization of power, the political participation of young people remains trapped in an urban structure that does not favour their visibility in the communicative public sphere. Through this article, we question the impact of the evolution of the urban structure of the city of Sfax on the political participation of young people in a post-revolutionary context. In*

*this way, we highlight the causal relationship between the urban model of Sfax and the presence of young people in the public sphere, which is presented as mirror of their political role.*

### **Key words**

*Right to the City -urban model-Sfax city-young people-political participation-enclosure.*

### **Introduction**

La participation politique des jeunes est un élément clé pour dynamiser les démocraties contemporaines. Engagés dans les débats d'ordre national et international, les jeunes aujourd'hui apportent des perspectives novatrices et des préoccupations nouvelles, notamment en matière d'environnement, de culture, de justice sociale et de droits humains. Cependant, leur engagement politique est souvent insuffisamment valorisé ou mal compris dû à une limitation de leur implication active dans la sphère publique étroitement liée au modèle urbain qui diffère d'une ville à une autre. Dans ce contexte, les études urbaines en Tunisie qui révèlent la participation politique des citoyens notamment les jeunes sont multiples et font parler des spécialistes de différentes disciplines telles que la géographie, la sociologie, l'urbanisme, l'anthropologie, l'architecture ainsi que les sciences politiques. En effet, les cartes électorales, les études lancées au niveau des collectivités locales en partenariat avec la société civile ou celles entreprises par les Directions Régionales de l'Équipement et de l'Habitat dans les villes tunisiennes, font partie des recherches pluridisciplinaires sus mentionnées. Cependant, la participation politique des jeunes est analysée sous l'angle de leur participation électorale, de leur représentativité dans le parlement 2019-2024<sup>1</sup> qui demeure faible avec une moyenne d'âge de 54 ans ou la prise en compte de leur représentativité dans les Conseils des Collectivités Locales<sup>2</sup> - CCL - (Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des

---

<sup>1</sup> majles.marsad.tn : c'est l'observatoire du pouvoir législatif en Tunisie.

<sup>2</sup> Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales (1) . LIVRE II DISPOSITIONS SPECIALES CHAPITRE PREMIER DE LA COMMUNE - SECTION PREMIERE DU CONSEIL MUNICIPAL Art. 208 - Le comité provisoire de gestion est composé

collectivités locales). Ajoutons aussi que cette condition de représentativité des jeunes est citée dans plusieurs articles du CCL<sup>3</sup> notamment dans les conseils régionaux<sup>4</sup>. En outre, les jeunes ont obtenu 37% des sièges dans les conseils municipaux lors des élections municipales de 2018, une représentativité qui a été renforcée par l'introduction des quotas obligatoires. Dans ce sens, dans un rapport publié par Arab Reform Initiative intitulé «Participation politique des jeunes en Tunisie : Explorer l'impact des quotas jeunes à travers le prisme des conseillers municipaux», la socialisation primaire et secondaire des jeunes élu.e.s figure parmi les facteurs qui les encouragent à intégrer la sphère politique : *«les jeunes ayant fait leur entrée en politique grâce aux quotas jeunes imposés lors des élections municipales sont non seulement parmi les plus diplômés, mais bénéficient en outre d'une socialisation primaire (famille) ou secondaire (syndicalisme étudiant, société civile) qui a facilité leur entrée en politique en les familiarisant à la sphère publique»*, (ARI<sup>5</sup>, 2022). Par ailleurs, cette loi a contribué au processus de décentralisation après sept ans de la dite-révolution tunisienne mais la dissolution de ces conseils municipaux le 08-03-2023 par décret présidentiel et leur substitution par des

-----  
de membres dont le nombre ne peut être inférieur à dix, et ce, en fonction du nombre des habitants de la commune et conformément à un tableau fixé par décret gouvernemental pris après consultation du Haut Conseil des collectivités locales et sur avis de la Haute Cour administrative. **La parité et la représentativité des jeunes sont prises en considération dans la composition du comité.**

<sup>3</sup> *Idem* - SECTION 2 DES ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX- Art. 229 - Est créé, dans chaque arrondissement, un comité consultatif, dénommé conseil d'arrondissement, composé de cinq membres au moins, désignés parmi les membres du conseil municipal, par arrêté du président de la commune et après délibération dudit conseil. Sont prises en considération dans la désignation des membres du conseil d'arrondissement le principe de parité et la représentativité des jeunes.

<sup>4</sup> LIVRE II DISPOSITIONS SPECIALES - CHAPITRE II DE LA REGION - SECTION 2 DU CONSEIL REGIONAL Art. 306 - Le comité provisoire de gestion est composé de membres dont le nombre varie entre vingt et trente, en fonction de l'importance du nombre des habitants de la région conformément à un tableau fixé par décret gouvernemental pris après consultation du Haut Conseil des collectivités locales et sur avis de la Haute Cour administrative. La parité et la représentativité des jeunes sont prises en considération dans la composition du comité.

<sup>5</sup> [www.arab-reform.net](http://www.arab-reform.net): est un consortium d'instituts d'analyse des politiques, fondée en 2005, qui mobilise la capacité de recherche pour faire avancer le changement démocratique dans les pays arabes.

délégations spéciales a bouleversé le processus de gouvernance locale. Notons aussi que les jeunes aujourd'hui sont confrontés à des défis économiques, sociaux et politiques (le chômage, la précarité économique et les limitations des opportunités d'engagement) et leur éloignement de la sphère politique est renforcé par leur manque de confiance<sup>6</sup> dans le gouvernement (la confiance des jeunes dans le système politique est de 8,8% dans les milieux ruraux et de 31,1% dans les milieux urbains selon le rapport sur la jeunesse de la Banque Mondiale en 2014). Leur inclusion sociale s'avère ainsi importante afin de les faire participer dans la sphère publique de prise de décision et leur donner les moyens d'agir dans une perspective démocratique. Dans ce sens, Hannah ARENDT<sup>7</sup>(2005) définit l'espace public comme étant un «espace d'apparence», «où la liberté peut devenir une réalité tangible». En effet, la participation aux actions faites dans l'espace public, ne peut avoir lieu sans la modernisation des structures urbaines et leur adaptation aux besoins de la population notamment les jeunes qui représentent 48% de la population tunisienne et qui sont dotés d'un potentiel utile pour le développement économique et social au niveau régional et national. Cependant, les NEET<sup>8</sup> sont de plus en plus visibles dans la société tunisienne. En effet, plus d'un jeune sur quatre âgé de 15 à 29 ans n'est ni employé, ni en études, ni en formation dont trois quarts d'entre eux abandonnent leurs études sans obtenir leur diplôme, et presque 45% des NEET non-diplômés se trouvent dans la situation NEET depuis plus de 5 ans (Rapport de l'ONU 2023<sup>9</sup>).

Par ailleurs, dans le contexte postrévolutionnaire à Sfax qui est marqué par des opportunités de transformation mais aussi par des défis persistants, la mutation urbaine n'a pas suivi l'évolution des dynamiques locales et les enjeux socio-

---

<sup>6</sup> Selon «l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques - résultats 2024 : Instaurer la confiance dans un contexte complexe», la confiance est définie par «la conviction d'un individu qu'une autre personne ou une institution adoptera systématiquement le comportement positif qu'il escompte».

<sup>7</sup> Arendt H., (2005), La condition de l'homme moderne, Ed. Calmann-Lévy, collection Agora, Paris.

<sup>8</sup> NEET: Youth Not in Employment, Education or Training.

<sup>9</sup> Rapport de l'ONU 2023 : Les NEET en chiffres : faciliter la transition vers l'emploi - Enquête dans Quatre gouvernorats en Tunisie

économiques spécifiques de la région notamment les besoins des jeunes en termes d'appui à la participation politique et à leur présence dans la sphère publique par leurs opinions et leurs actions citoyennes. Les jeunes cherchent de plus en plus à faire entendre leur voix dans la sphère politique et leurs initiatives de participer au processus de changement restent encore enclavées au niveau du travail associatif ou dans des espaces privatifs. Comme la sphère publique est un miroir de la participation politique des citoyens, nous nous proposons dans cet article de répondre à cette problématique : dans quelles mesures l'évolution de la structure urbaine de la ville de Sfax limite-t-elle la participation politique des jeunes dans un contexte postrévolutionnaire ? Dans une approche socio-urbaine, nous analysons la relation entre les structures urbaines de la ville de Sfax et le processus d'enclavement de la participation politique des jeunes qui renvoie à leur marginalisation ou à la difficulté de leur accès à la vie politique active dans cette région.

## **I - Mutation du modèle urbain sfaxien**

La ville a été à travers l'histoire un lieu où les activités économiques, politiques, sociales et culturelles étaient plus diversifiées et plus concentrées que dans le reste des territoires de dimensions et de nature variées dans lesquelles elle s'insérait. Yankell FIJALKOW<sup>10</sup> (2007) explique dans «Sociologie des villes» que *«la ville est un sujet politique qui engage des choix et des valeurs ; l'apport des sciences sociales est fondé sur des faits démontrables»*. Pour Henri Lefebvre (1961, 1974) *«l'espace émerge dans sa dimension de quotidienneté comme un produit éminemment politique»*. Dans le contexte de notre recherche, la mutation urbaine à Sfax, comme dans beaucoup d'autres villes en Tunisie et dans le monde, se réfère aux changements significatifs qui affectent la structure, la fonction et la dynamique de la ville au fil du temps. Cette mutation peut résulter de divers facteurs, y compris la croissance économique, l'évolution des politiques publiques, les tendances démographiques, et les impacts environnementaux.

---

<sup>10</sup> Yankell FIJALKOW, Sociologie des villes, Repères, 2007. Il présente la ville comme un phénomène sociologique à analyser.

## I-1 - Le plan radioconcentrique à Sfax et centralisation du pouvoir

Sfax compte 1031408 habitants (INS, 2024)<sup>11</sup> et bien qu'elle soit qualifiée de grande ville, son modèle urbain radioconcentrique ne cesse de limiter les activités humaines et d'exclure les citoyens de la sphère publique participative. Le géographe Habib DLALA<sup>12</sup> met l'accent dans son article sur l'aménagement du Grand Sfax sur les risques de l'étalement spontané et de l'économie libérale qui menacent la structure urbaine sfaxienne : *« Sous la pression d'un urbanisme magistral et utopiste menée à partir de 1977 à coup d'aires urbaines et de rocade et ignorant le processus spontané qui s'affirmait avec la mise en œuvre, dès 1970, de l'option économique libérale, les partis pris pour l'aménagement du Grand Sfax sont passés à côté de l'essentiel »*, (DLALA, 1995). Ainsi, les principales mutations urbaines qu'a connues la ville de Sfax ont suivi l'expansion urbaine significative depuis la période coloniale et post-indépendance. En effet, la Médina entourée de remparts bien conservés demeure toujours le centre historique de Sfax et représente une partie importante du patrimoine culturel et historique de la ville. La zone centrale tripolaire (Médina-Ville européenne et Sfax El Jadida ou Nasrya) constitue un pôle d'activités économiques avec des commerces, des bureaux, des institutions financières, et des services publics. C'est également le lieu des principales infrastructures et équipements urbains. A cet effet, le géographe Ali BENNASR<sup>13</sup> étaye la relation entre la dynamique spatiale à Sfax et ce qu'elle a engendré comme dysfonctionnement dans le système urbain. Il explique que *« la dynamique spatiale a donné lieu à de multiples distorsions et dysfonctionnements du système urbain qui se manifeste par : un étalement excessif de l'agglomération dû à un essaimage des constructions sur l'ensemble de l'aire urbaine et périurbaine, un sous-équipement et une faiblesse des réseaux et les opérations d'aménagement qu'elles soient*

---

<sup>11</sup> INS, Rapport de l'estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>12</sup> Dlala Habib. (1995), L'aménagement du grand Sfax : enjeux, jeu des acteurs et projet de ville. In: Cahiers de la Méditerranée, Villes intermédiaires en Méditerranée.n° 51, 1., Tome 2. pp. 113-143 ; doi : <https://doi.org/10.3406/amed.1995.1151>.

<sup>13</sup> Ali Bennisr. Sfax : de la ville régionale au projet de métropole. Centre de publication universitaire. Mondialisation et changement urbain, Centre de publication universitaire, pp.79-95, 2010. fhalshs\_00589197f

*résidentielles, industrielles ou d'infrastructures et équipements qui se sont faites le plus souvent au détriment de la bande littorale en l'absence d'offre foncière», (BENNASR, 2010).*

Dans la même perspective, l'étalement urbain le long des radiales a suivi l'évolution de la population et la décentralisation de certains services marginalisant ainsi certains espaces du centre-ville européen pour en créer d'autres espaces de sociabilité dans les nouvelles centralités dédiées majoritairement aux jeunes à Sfax. L'analyse socio-spatiale de ces nouveaux espaces de loisirs a fait l'objet d'une partie d'une thèse en sociologie<sup>14</sup> portant sur les représentations et formes de sociabilité des espaces public et privé selon le genre à Sfax. En effet, *«à la lumière du processus d'affinage du centre-ville tel qu'expliqué par Belhédi A., nous observons à Sfax que ce changement morphologique de l'espace suit cette logique par la décentralisation de certaines activités économiques et tertiaires dans la zone pavillonnaire ; par conséquent, de nouveaux espaces de loisirs dans la même zone se créent pour attirer les habitants de Sfax des classes sociales aisées et le peuplement d'un nouvel «espace central» dans la ville», (Frikha, p183).*

Par ailleurs, les disparités entre les quartiers centraux et périphériques sont notables, avec des différences en termes de services publics, d'infrastructures, et de qualité de vie. Ajoutons aussi que la croissance rapide et parfois désordonnée de la ville peut entraîner des problèmes de planification urbaine qui affectent l'engagement politique et influencer la façon dont les jeunes perçoivent et participent à la politique. Ces disparités sont visibles entre ceux qui sentent l'inclusion sociale à travers une structure urbaine qui les encourage à participer activement à la vie politique et ceux qui éprouvent le sentiment d'exclusion de la sphère politique.

Cependant, l'espace de la ville analysé sous plusieurs dimensions présente une interconnexion entre les citoyens, l'état et l'espace produit. La complexité des interrelations réside dans les différentes lectures des rapports sociaux dans l'espace urbain tels que les usages, la perception et le mode de production, (Les

---

<sup>14</sup> FRIKHA E, (2023). Formes de sociabilité et usages de l'espace à Sfax : Représentations et interférences public / privé selon le genre : «Thèse de Doctorat», Université de Tunis.



Annales de la recherche urbaine, 2017, n° 112). Cet espace urbain traduit les politiques publiques et l'engagement des citoyens dans la sphère de prise de décision. A cet effet, Marianne BLIDON, spécialiste de la question du genre et l'usage de l'espace urbain, définit la ville comme étant un espace où celui qui est loin des normes peut s'exprimer librement : «*La ville est l'espace de tous les possibles où celui qui est à l'écart des normes dominantes peut le plus librement et le plus ouvertement s'exprimer. L'espace urbain est le produit de représentations et d'usages sociaux qui le façonnent*» (Blidon, Encyclopédie du Genre<sup>15</sup> : 242). Certes, le développement urbain à Sfax a été influencé par les changements politiques, économiques et sociaux et présente des défis pour les jeunes quant à la participation aux programmes locaux et aux initiatives visant l'amélioration des infrastructures urbaines qui favorisent la production d'une sphère publique équilibrée avec publicité des opinions de tous les citoyens.

## **I-2 - Emergence des initiatives des jeunes dans le contexte urbain sfaxien postrévolutionnaire**

À Sfax, les associations jouent un rôle clé dans l'engagement des jeunes et leur participation à la vie publique. Ces organisations offrent des plateformes pour que les jeunes puissent exprimer leurs idées, développer des compétences et contribuer activement à leur communauté. Cependant, la structure urbaine à Sfax qui ne cesse d'évoluer en faveur de l'extension de la ville au détriment des zones des Jnèns, sans prendre en considération la place des jeunes dans l'aménagement de la ville, limite leur participation concrète dans la sphère politique et reste enclavée au niveau du travail associatif.

Comme la mutation urbaine à Sfax se trouve face aux problèmes environnementaux liés à l'industrialisation, notamment la pollution provenant des industries comme celle des phosphates, la gestion de ces impacts environnementaux sur la ville et ses habitants a constitué une préoccupation majeure de la part des citoyens à travers des contestations et manifestations multiples pour revendiquer pour une qualité de vie meilleure.

---

<sup>15</sup> Blidon, M. (2016). Espace urbain. Dans : Juliette Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre* (pp. 242-251). Paris: La Découverte.

En effet, les conditions de vie défavorables ont mobilisé la société civile en 2016 essentiellement les jeunes sous le slogan «*YEZZI tekhnakna, Fermons la SIAPE*<sup>16</sup>», revendiquant un environnement sain, la fermeture et le démantèlement de l'usine de la SIAPE<sup>17</sup>, une usine en activité depuis 1952 qui est installée sur une bonne partie du littoral sud de la ville de Sfax. Dans ce contexte, Le président de l'*Association BeitElkhibra - Collectif Environnement et Développement - Abdeljelil GDOURA* a mentionné dans son article<sup>18</sup> intitulé «*La SIAPE : Sfax veut en finir au plus vite*», que «*dans Toutes les études faites auparavant dans le cadre de la Stratégie de Développement du Grand Sfax 2016 (SDGS 2016), SMAP III... avant et après la révolution ont envisagé la fermeture de la SIAPE et la dépollution du littoral sud*<sup>19</sup>), la fermeture et le démantèlement de l'usine est un choix et une décision de la région». En effet, le 22 février 2017, le collectif d'associations travaillant sur l'environnement et le développement de la ville de Sfax a compté plusieurs jeunes citoyens dans le grand mouvement «*YEZZI ! Mobilisons-nous pour Sfax*»<sup>20</sup>. Les participant.e.s au *Sit in* devant le siège du gouvernorat ont exprimé leur opposition aux décisions politiques de garder les activités polluantes de la SIAPE. Dans ce contexte, le président de l'Association Beit El Khibra a porté une attention particulière au militantisme des jeunes pour améliorer les conditions de vie à Sfax essentiellement sur le plan environnemental. Il mentionne : «*Forte d'une jeunesse impliquée et appliquée, la société civile avec toutes ses composantes est déterminée à en finir aspirant à une meilleure qualité de vie. Le droit à un environnement sain est garanti par la constitution*», (Abdeljlil GDOURA, président de l'Association Beit El Khibra, *Leaders* 2017).

-----  
<sup>16</sup> «*YEZZI tekhnakna, Fermons la SIAPE*» signifie en français «*Arrête, nous suffoquons*» ce mouvement initié par la société civile en 2016 traduit la conscience collective des citoyens à vivre dans un environnement sans pollution ni déchets industriels et reconquérir aussi le littoral de Sfax.

<sup>17</sup> Société Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais appartenant au Groupe Chimique Tunisien.

<sup>18</sup> Article publié dans le journal en ligne *Leaders* le 21 février 2017.

<sup>19</sup> Ministère de l'environnement en 2008 : l'étude faite par Comete Engineering avance même les coûts de la dépollution

<sup>20</sup> Page officielle Fb : # **SAYEB\_ETROTTOIR !!!** سيب\_التروتوار

D'autres initiatives entreprises par les jeunes sont visibles temporairement dans l'espace public sfaxien communicationnel qu'il soit virtuel ou physique. En effet, les activités de Sfax El Mezyena<sup>21</sup>, cette association qui réunit le plus grand nombre de jeunes à Sfax et dont le siège se trouve à la Médina de Sfax, sont d'ordre culturel, urbain, architectural et environnemental. En effet, à travers des plateformes numériques<sup>22</sup> et des actions réalisées essentiellement dans la Médina de Sfax, l'histoire de la ville a été ravivée et a constitué le point de départ de la reconquête de certains espaces centraux (des restaurants, des cafés et des espaces culturels à la Médina) tant abandonnés au détriment des nouveaux espaces de loisirs dans les nouvelles centralités de la ville de Sfax comme la zone de Bouzayen. Les actions initiées par cette association touchent aussi l'absence de décisions politiques en matière de développement des infrastructures de la ville de Sfax traduisant ainsi la conscience des jeunes du contexte politique et de l'état actuel de la ville ainsi que leur revendication de participer à la sphère politique à travers la publicité de leurs opinions dans la sphère publique physique et numérique. A titre d'exemple, en octobre 2018, une action de critique<sup>23</sup> a été lancée par les membres de l'association Sfax El Mezyena pour revendiquer un aéroport international digne du poids économique de la région de Sfax, une ville sportive, un métro et bien d'autres projets qui ont fait l'objet du Schéma Directeur d'Aménagement de Sfax mais qui n'ont pas encore vu le jour.

La décentralisation comme modèle de gouvernance locale participative est définie par *«la délégation ou le transfert de pouvoir de L'État central vers le plan local, au bénéfice d'agents élus par les citoyens et regroupés dans des collectivités locales»*<sup>24</sup>, (LABIADH, 2016). Ainsi, cette délégation permet de *«transférer un certain pouvoir de décision et des compétences administratives en lien avec des missions spécifiques bien définies vers des entités de niveau inférieur semi-autonomes tels que des entreprises publiques*

---

<sup>21</sup> Page Fb officielle de l'Association Sfax El Mezyena.

<sup>22</sup> #تعرفشي : le sais-tu ? est une plateforme numérique produite par Sfax El Mezyena contenant des épisodes sur l'histoire de Sfax racontés par les jeunes actifs de l'association.

<sup>23</sup> La page officielle de Sfax El Mezyena et Sfaxiens.net

<sup>24</sup> LABIADH Inès. Décentralisation et renforcement du pouvoir local : La Tunisie à l'épreuve des réformes institutionnelles, Archives ouvertes, HAL, janvier 2016, p. 1

ou des établissements régionaux d'aménagement urbain<sup>25</sup>», (PNUD, 1999). Il s'avère ainsi important de repenser la décentralisation du pouvoir à Sfax qui peut apporter des améliorations notables en termes de réactivité des services publics, de participation citoyenne et de développement local. Toutefois, pour qu'elle soit efficace, l'urgence consiste à renforcer les capacités des entités locales, d'assurer une bonne coordination et gestion des ressources et de promouvoir l'engagement actif des jeunes dans les processus décisionnels.

## **II - Structure urbaine et enclavement de la participation politique des jeunes à Sfax**

La structure urbaine de la ville de Sfax a un impact significatif sur la participation politique des jeunes, en influençant divers aspects de leur engagement civique et politique. Craig Calhoun<sup>26</sup> explique que : *«l'importance de la sphère publique réside dans son potentiel en tant que mode d'intégration sociale. Le discours public (et ce que Habermas appellera plus tard et plus généralement l'action communicative) est un mode possible de coordination de la vie humaine, au même titre que le pouvoir de l'État et les économies de marché»*, (Calhoun, 1992). Par ailleurs, les espaces publics contemporains sont le produit de la société moderne, indicateurs du degré d'inclusion des citoyens dans les questions politiques et le façonnement de leur ville. En nous situant dans le contexte maghrébin, nous prenons l'exemple de la société marocaine postmoderne où l'appropriation des nouvelles places publiques telles que Place Jemaa El Fna à Marrakech, Boujloud à Fès et Al Mouahidine à Ouarzazate, traduisent le nouveau modèle de l'espace public et qui sont dotées du rôle de «Vitrine<sup>27</sup>» de la ville marocaine. Néanmoins, ce choix politique, dont l'objectif est de rendre les villes marocaines plus attractives aux touristes

-----  
<sup>25</sup> PNUD (1999), «Decentralization: a sampling of definitions», Working paper prepared in connection with the Joint UNDP-Government of Germany.

<sup>26</sup> Calhoun C., (1992). Habermas and the Public Sphere, London: Massachusetts Institute of Technology, 512 p.

<sup>27</sup> Marie-Astrid Choplin et Vincent Gatin, « L'espace public comme vitrine de la ville marocaine : conceptions et appropriations des places Jemaa El Fna à Marrakech, Boujloud à Fès et Al Mouahidine à Ouarzazate », *Norois*, 214 | 2010, 23-40.

a contribué à l'exclusion de la classe populaire de fréquenter ces espaces modernes (CHOPLIN & GATIN, 2010). Par opposition au contexte marocain, cette vitrine de la ville est visible dans certains lieux de la Capitale tunisienne qui sont plutôt des espaces privatifs dans le public tels que les Malls ou les espaces de loisirs privés non accessibles à toutes les classes sociales. En effet, ce déséquilibre entre la classe aisée qui fait partie de la 'Vitrine de la ville' et la classe modeste qui en soit exclue renforce de plus en plus la visibilité de groupes de jeunes économiquement aisés et qui ne soient pas forcément concernés par la participation politique et d'autres groupes qui considèrent que leur intégration dans la sphère publique de décision est la solution pour garantir une autonomie financière à travers leur introduction dans le monde du travail et la concrétisation de leurs projets au niveau local.

## **II-1 - La sphère publique sfaxienne : miroir du rôle politique des jeunes**

Le mot public désigne selon Arendt «un domaine opposé au domaine privé<sup>28</sup>» (Arendt, 2005). Il s'agit d'une communauté d'hommes libres et égaux qui agissent ensemble. D'où l'expression 'opinion publique' qui désigne la critique de la publicité (Habermas). Bien évidemment avec la sphère publique, une classification des structures sociales s'impose et les fonctions politiques prennent place dans l'espace de publicité communicationnelle. De même que les opinions politiques deviennent publiques, le phénomène de privatisation de la société civile est illustré par une réflexion privée sur des affaires publiques.

La théorie de l'opinion publique de Habermas<sup>29</sup> soutient que l'aménagement des espaces influence ou même impose les pratiques et qu'à leur tour les pratiques produisent l'espace. Le sociologue urbaniste tunisien Abdesselem Mahmoud<sup>30</sup> décrit la sphère publique par une sphère discursive et communicative, de langage et d'actions. Il explique que la morphologie urbaine et sociale en Tunisie était caractérisée par la séparation de l'arène de

---

<sup>28</sup> Arendt H., (2005), *La condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, collection Agora, Paris.

<sup>29</sup> Habermas J., (1962), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad de l'allemand par M.B de Launay, Paris, Payot, 1993.

<sup>30</sup> MAHMOUD A., (2014), «Public Sphere, Power and Counter-powers in Post-Revolutionary Tunisia», in *Open Journal of Social Sciences*, p. 52-58, ReaserchGate, consulté le 20-11-2016.

vie privée et publique comme la place du pouvoir. Comme l'espace public, au singulier, épouse plusieurs aspects de la vie des individus et constitue l'aire des paroles quotidiennes et des opinions politiques critiquées en public (la sphère publique de Habermas), les espaces publics constituent des entités urbaines où l'usage est tangible : *«Cette approche habermassienne de l'espace public se trouve au cœur des sujets de débat dans le monde politique. On comprend alors son souci de réagir dans l'espace public, qui occupe une place essentielle selon lui dans le fonctionnement de nos sociétés»*, (Xavier Molénat, Sciences Humaines, Hors-Séries n° 42, publié le 01-09-2003).

En analysant l'évolution de la structure urbaine de Sfax, nous constatons que la participation politique des jeunes est de plus en plus limitée par les transformations fonctionnelles et spatiales de la ville. En effet, les jeunes sont visibles dans l'espace public mais leur rôle politique reste invisible dans la sphère publique. Dans ce contexte, l'analyse critique de Habermas de l'espace où s'effectue la démocratie en relation avec la complexité des sociétés et du rôle de la communication à produire un accord démocratique, nous amène à réfléchir sur la place des jeunes dans la sphère publique communicationnelle à Sfax. Pour Bourdieu, la sphère publique est un phénomène communicationnel qui constitue un capital symbolique et s'étale sur les interstices de la vie quotidienne. Les jeunes d'aujourd'hui inventent de nouvelles formes de participation politique pour s'intégrer dans la vie sociale et qu'Héloïse Lhéréte<sup>31</sup> nomme «inventer sa vie» qui renvoie à de nouvelles formes d'écrire la biographie des jeunes. Duran et Truong<sup>32</sup> expliquent que *«l'idée de participation est inscrite dans la réalité même de l'action publique en fonction d'une double exigence technique et politique»* (Duran et Truong, 2013). Cette action publique des jeunes à Sfax n'est pas concrétisée dans les politiques publiques de la ville notamment dans la production de l'espace public. Par ailleurs Chiara Sebastini et Sami Yassine Turki traitent dans leur article intitulé «Espace (s) public (s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations

-----  
<sup>31</sup> Héloïse Lhéréte (dir.), «Inventer sa vie. Les jeunes face à leur avenir», *Sciences Humaines*, n° 234, Février 2012.

<sup>32</sup> Duran, P. & Truong, F. (2013). La participation politique : nouvelles dimensions, nouveaux problèmes. *Idées économiques et sociales*, 173, 4-7. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0004>

des pratiques»<sup>33</sup>, l'impact des mobilisations politiques sur les transformations de l'espace public physique et discursif critique où le discours politique devient public. Ainsi, la révolution devient productrice de nouvelles formes de réappropriation des espaces publics protestataires tels que La Kasbah, la place centrale devant le ministère de l'intérieur, les *Sit- In* devant le siège du Parlement au Bardo, devant le Théâtre municipal, les places publiques aménagées à Sidi Bouzid, à Kasserine et même les nouvelles dénominations des rues et des avenues. Habermas les appelle «les espaces publics occasionnels» qui désignent à la fois espaces aménagés et espaces contextuels.

Nous appuyons notre propos par l'exemple de la ville d'Alger telle qu'analysée par la sociologue et urbaniste spécialiste des questions portant sur la ville Nassima Dris<sup>34</sup> qui nous indique que les formes urbaines traduisent des représentations contrastées, marquées par l'interférence des modèles sociaux et architecturaux. Elle étaye que l'espace de la ville est contrôlé et il est l'assise des luttes de pouvoir. Elle cite : *«la ville, en tant que forme spatiale où se rencontrent et s'entremêlent différentes stratégies du social, nécessite une réflexion ancrée dans la pluralité du vécu quotidien [...] Les présupposés idéologiques des réalisations architecturales façonnent concrètement l'image urbaine et participent à l'émergence d'un débat sur la ville marqué par les luttes de pouvoir pour le contrôle de l'espace»* (DRIS.,2005).

Le rôle politique des jeunes à Sfax reste enclavé dans ces espaces privatifs ou occasionnels tandis que les questions politiques exigent la liberté d'opinions et la présence active de toutes les tranches d'âges dans la sphère communicationnelle. A ce titre, le septième Forum Jeunesse de Sfax<sup>35</sup> qui a eu lieu en octobre 2017 sous le thème de «la démocratie locale et la participation

---

<sup>33</sup> Chiara Sebastiani and Sami Yassine Turki, "Espace (s) public(s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations des pratiques", *Les Cahiers d'EMAM* [Online], 28 | 2016, Online since 15 July 2016. URL: <http://journals.openedition.org/emam/1247>; DOI: <https://doi.org/10.4000/emam.1247>

<sup>34</sup> Dris, N. (2005). Formes urbaines, sens et représentations : l'interférence des modèles. *Espaces et sociétés*, no<(sup> 122), 87-98. <https://doi.org/10.3917/esp.122.0087>

<sup>35</sup> [www.Jamaity.org](http://www.Jamaity.org): Le Forum Jeunesse est un événement annuel, initiative de l'Institut Français de Tunisie, en partenariat avec les différents acteurs de la société civile tunisienne, et des partenaires associatifs français.

des jeunes» a réuni plus de 200 jeunes tunisiens, africains et maghrébins et un collectif d'associations. Il a constitué une occasion pour renforcer l'intégration des jeunes dans des projets socio-économiques et culturels à Sfax et dans les régions du Sud. A la veille des élections municipales, les jeunes tunisiens réunis à Sfax ont pu créer des espaces d'échange à travers des ateliers participatifs portant sur les problèmes majeurs de leurs régions notamment les défis environnementaux et la valorisation du patrimoine.

## **II-2 - Facteurs d'enclavement de la participation politique des jeunes**

L'enclavement est un phénomène complexe qui peut affecter divers aspects de la vie des individus et des communautés. Ainsi, l'enclavement de la sphère publique se réfère à la situation où certaines personnes ou groupes sont exclus ou marginalisés dans les espaces de participation et de décision publique. Ce phénomène peut limiter l'influence de ces groupes sur les politiques, les services, et les débats qui affectent leur vie quotidienne. Dans son article intitulé «Participation civique et politique des jeunes : rôle des relations intergénérationnelles», Ilaria Pitti<sup>36</sup> étaye que *«les jeunes voient la participation politique formelle des partis et des institutions comme un territoire «adulte», dans lequel les adultes sont les vrais et uniques titulaires et gestionnaires du pouvoir. Dans ces lieux, les jeunes affirment pouvoir bénéficier seulement d'un «accueil limité» puisque l'accès en est perçu comme très difficile et complexe, et le dialogue avec la génération qui les précède est fondé sur des bases qui ne sont pas paritaires»*, (Pitti, 2016). Dans le contexte sfaxien, la monopolisation des projets de développement de la région par les «adultes» notamment les hommes continuent à exclure les groupes minoritaires de la sphère de prise de décision notamment les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicap, les minorités ethniques et les groupes raciaux.

Sur le plan institutionnel tunisien, le Plan de Développement Quinquennal 2016-2020 (PDQ : 2016) accorde une attention particulière à la jeunesse, la considérant comme «une valeur propice à la prospérité». Dans le modèle de développement que sous-tend le PDQ, l'inclusion est inscrite comme une

---

<sup>36</sup> Pitti I., (2016), Participation civique et politique des jeunes : rôle des relations intergénérationnelles. Dans Agora débats/jeunesses 2016/2 (N° 73), pages 21 à 34.



base de la justice sociale. Pour y parvenir, l'Etat s'engage à «Inscrire toutes les forces vives, notamment les jeunes et les femmes, dans le processus de développement». Sous l'axe stratégique du «Développement du Capital humain et inclusion sociale», (Observatoire National de la Jeunesse<sup>37</sup>, 2021).

À Sfax, l'enclavement de la sphère publique peut avoir plusieurs dimensions, et il est important d'identifier et d'adresser ces problèmes pour promouvoir une participation plus équitable et inclusive. Dans ce sens, le chômage et les inégalités socioéconomiques représentent des facteurs majeurs de l'enclavement de la participation politique des jeunes renforçant ainsi leur désengagement politique. D'après l'étude lancée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (l'OCDE) en 2015<sup>38</sup>, les jeunes salariés tunisiens qui soient satisfaits de l'emploi qu'ils occupent représentent un très faible pourcentage (16%). D'autre part, notons que l'évolution de la structure urbaine vers des nouveaux espaces de sociabilité loin de l'espace central décisionnel ainsi que la faible représentation des jeunes dans les instances politiques locales détournent les jeunes de participer à la vie politique.

Par ailleurs, dans le contexte européen, favoriser l'autonomie des jeunes leur permet de s'impliquer dans la vie politique et d'être acteurs de leur parcours. En effet, d'après les résultats d'enquête de l'OCDE sur les déterminants de confiance dans les institutions publiques, l'Irlande a pris en considération la baisse de confiance chez les jeunes<sup>39</sup> pour faire évoluer les politiques publiques dans une perspective portant sur des questions qui les touchent essentiellement. A l'état nous ajoutons le rôle des collectivités locales et

---

<sup>37</sup> Observatoire National de la Jeunesse. Rapport d'analyse de l'enquête nationale auprès des jeunes en Tunisie - Volet «Participation Civique et Politique», octobre 2021.

<sup>38</sup> OCDE (2015), *Investir dans la jeunesse en Tunisie : Renforcer l'employabilité des jeunes pendant la transition vers une économie verte*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264228290-fr>.

<sup>39</sup> Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques – résultats 2024 : Instaurer la confiance dans un contexte complexe (p 18) : *«L'Irlande s'est appuyée sur les résultats de l'enquête afin d'adapter ses initiatives aux besoins et préoccupations spécifiques des différents groupes de population. La baisse de la confiance parmi les jeunes a conduit les pouvoirs publics à mettre sur pied des assemblées de jeunes de manière à éclairer les politiques publiques portant sur des questions telles que le changement climatique et l'intelligence artificielle».*

les prises de décision au niveau des communes en développant des actions en direction de la jeunesse. En effet, les dispositifs doivent être pluriels notamment la dimension économique, culturelle, sociale et politique. Ainsi, cet exemple irlandais peut inspirer les décideurs dans le contexte sfaxien où une vision basée sur la décentralisation du pouvoir pourrait être accompagnée par un cadre conventionnel qui garantit la liberté des opinions des jeunes dans la sphère publique tout en prenant en considération leurs besoins au niveau des structures urbaines et de leurs stratégies en termes de décisions politiques. Pour remédier au manque de participation politique des jeunes à Sfax, il est important de procéder par la mise en œuvre des stratégies pour améliorer l'accès, la représentation, et la participation. Il serait possible ainsi de réduire les effets de l'enclavement et de promouvoir une société plus inclusive et équitable.

### **II-3 - Les jeunes et le Droit à la ville à Sfax**

Le jeune, comme citoyen, est en relation avec l'Etat et sa présence dans l'espace public lui permet de s'intéresser aux questions de la Cité ('The City' chez Lynch<sup>40</sup>) et par conséquent aux affaires publiques. Certes, la proximité des centres de pouvoir et des institutions permet de favoriser une catégorie de jeunes sur d'autres qui habitent par exemple dans les zones périphériques limitées par des problèmes de transport, de connectivité à la sphère publique virtuelle ou bien déconnectés des structures du pouvoir. Ce sentiment d'exclusion réduit la participation de ces jeunes aux processus politiques et les empêche de bénéficier de leur droit en tant que citoyens. C'est ainsi que l'espace public surgit lorsque les hommes «agissent ensemble», mais «retombe lorsqu'ils se dispersent», (Arendt, 1958). Autrement, ne pas penser librement dans la sphère publique, disqualifie la citoyenneté de l'individu ainsi que son appartenance à la communauté. Ainsi, le rapport des jeunes à la sphère publique et au territoire ne s'avère tangible qu'à travers l'action publique.

-----  
<sup>40</sup> Kevin Lynch parle de la Cité comme étant un ensemble de structure urbaine et d'habitants en activité : «*Dans une ville les éléments qui bougent, en particulier les habitants et leurs activités, ont autant d'importance que les éléments matériels statiques*», Lynch K., 1999, *L'image de la Cité*, trad. par Marie-Françoise Vénard et Jean-Louis Vénard de *The Image of the City* (1960), Paris, Dunod, p. 2.

Dans ce contexte, le droit à la ville est présenté par Henri Lefebvre comme une réalité nouvelle de l'urbain due aux mutations sociales et spatiales. Selon lui, cette notion renvoie à *«un droit à la vie urbaine, à la centralité rénovée, aux lieux de rencontres et d'échanges, aux rythmes de vie et emplois du temps permettant l'usage plein et entier de ces moments et lieux»*, (Lefebvre<sup>41</sup>, 1968). Par ailleurs, les revendications des citoyens notamment les jeunes du «Droit à la ville» leur permet de se réapproprier collectivement l'espace urbain et de se (re)positionner dans la sphère publique communicationnelle. Pareillement, pour remédier à cette situation, il est essentiel de créer des espaces d'expression adaptés aux jeunes, de promouvoir des initiatives éducatives qui favorisent une meilleure compréhension des enjeux politiques, et d'encourager les politiques publiques qui répondent réellement à leurs attentes. En stimulant leur participation et en aspirant les contributions des nouvelles générations, la démocratie et la cohésion sociale seront renforcées. Moyennant des plateformes adaptées aux jeunes et la mise en place des programmes éducatifs qui facilitent la compréhension des enjeux politiques, les jeunes à Sfax peuvent contribuer ainsi à l'élaboration des politiques publiques qui répondent à leurs besoins. Ainsi, l'engagement des jeunes à Sfax permet de revitaliser la démocratie locale. Pour surmonter ces défis, il est important de créer des infrastructures accessibles et inclusives, telles que des espaces de rencontre et des centres d'information, et de promouvoir des programmes d'engagement politique adaptés aux réalités locales. A cet effet, l'amélioration de la participation politique des jeunes à Sfax nécessite une approche intégrée qui tienne compte de la diversité urbaine, en s'assurant que toutes les zones de la ville offrent des opportunités égales pour l'engagement citoyen. Cela inclut la création de réseaux de communication efficaces et l'encouragement de la participation des jeunes dans les processus décisionnels locaux, afin de refléter pleinement leurs aspirations dans la vie politique de la ville.

---

<sup>41</sup> LEFEBVRE H., (1968), « Le droit à la ville », Paris, Edition Anthropos.

## Conclusion

La participation politique des jeunes à Sfax est fortement influencée par la structure urbaine de la ville, avec des limitations particulières pour ceux qui résident dans les zones périphériques ou moins développées. L'enclavement de la participation politique des jeunes à Sfax est un problème multifactoriel qui nécessite une approche globale, impliquant des réformes économiques, sociales et éducatives. Afin de renforcer leur engagement politique, il serait nécessaire d'améliorer les infrastructures urbaines, de réduire les disparités entre quartiers, et d'accroître l'accès à l'information ainsi qu'aux espaces de participation. C'est ainsi que les solutions préconisées pour inclure la participation politique des jeunes dans la sphère publique, relèvent de la décentralisation des initiatives politiques et civiques, de l'instauration des programmes d'intégration socioéconomiques et la bienveillance à l'utilisation des TIC parallèlement avec une réforme de l'éducation civique dans les écoles et au sein des espaces communautaires. Nous pouvons dire que la socialisation des jeunes informés de leurs droits leur permet d'influencer les politiques publiques de l'espace urbain de quotidienneté et de participer aux débats sur la ville.

## Bibliographie

- Arendt H., (2005), *La condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, collection Agora, Paris.
- Baduel P-R, (2011), «La nouvelle scène urbaine», *Métamorphose de la scène urbaine*, p70.
- Bennasr A., (2010), «Sfax : de la ville régionale au projet de métropole». Centre de publication universitaire. *Mondialisation et changement urbain*, Centre de publication universitaire, pp. 79-95, 2010. ffhalshs\_00589197f
- Bennasr, A. & Ben Fguira, S. (2020). Regards sur les mutations du logement social dans les politiques d'habitat en Tunisie. *NAQD*, 38-39, 33-50. <https://doi.org/10.3917/naqd.038.0033>
- Blidon, M. (2016). Espace urbain. Dans : Juliette Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre* (pp. 242-251). Paris : La Découverte.

- Calhoun C., (1992). *Habermas and the Public Sphere*, London: Massachusetts Institute of Technology, 512 p.
- Castells M., (1983). *The City and the Grassroots: A Cross-Cultural Theory of Urban Social Movements*, University of California Press, 450 p.
- Castells M., (2009). *Communication and power*, London: Oxford University Press, 590 p.
- CHOPLIN M-A, et GATIN V., (2010), «L'espace public comme vitrine de la ville marocaine : conceptions et appropriations des places Jemaa El Fna à Marrakech, Boujloud à Fès et Al Mouahidine à Ouarzazate», *Norois*, 214 | 2010, 23-40.
- Dlala Habib. (1995), L'aménagement du grand Sfax : enjeux, jeu des acteurs et projet de ville. In: *Cahiers de la Méditerranée*, Villes intermédiaires en Méditerranée .n°51, 1,. Tome 2. pp. 113-143; doi : <https://doi.org/10.3406/amed.1995.1151>.
- Dris, N. (2005). Formes urbaines, sens et représentations : l'interférence des modèles. *Espaces et sociétés*, n° 122, pp. 87-98.
- Duran, P. & Truong, F. (2013). La participation politique : nouvelles dimensions, nouveaux problèmes. *Idées économiques et sociales*, 173, 4-7. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0004>
- Gurvitch G., (1963), "*La vocation actuelle de la sociologie*", Paris, PUF, Tome I, pp 11-14).
- Habermas J, (1962), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad de l'allemand par M.B de Launay, Paris, Payot, 1993.
- LAPIERRE J-W., (1973), «L'analyse des systèmes politiques», Paris, Presses Universitaires de France
- LEFEBVRE H., (2010), « Le droit à la ville : quel héritage politique et scientifique ? » in, *Espaces et sociétés*, n°140-141.
- Les annales de la recherche urbaine n° 112, mai 2017, PUCA, France.
- Lynch K., 1999, L'image de la Cité, trad. par Marie-Françoise Vénard et Jean-Louis Vénard de *The Image of the City* (1960), Paris, Dunod, 221 p.
- MAHFOUDH D., et MAHFOUDH A., (2014), «*MOBILISATIONS DES FEMMES ET MOUVEMENT FÉMINISTE EN TUNISIE*», Éditions Antipodes | «Nouvelles Questions Féministes» 2014/2 Vol. 33, pages 14 à 33.

- MAHMOUD A., (2014), « Public Sphere, Power and Counter-powers in Post-Revolutionary Tunisia», in Open Journal of Social Sciences, p 52-58, ReaserchGate, consulté le 20-11-2016.
- MAHMOUD A., (2015), «Social Movements in Tunisia an Egypt: A tale of Two Revolutions», in International Journal of Social Science Studies, vol 3, N° 3.
- MAHMOUD A., (2015), « Urban Sustainability challenges: democracy and spatial injustices in Modern Tunisia», Urabn Regeneration, brownfield sites Tunisia, in ResearchGate publications.
- Observatoire National de la Jeunesse. Rapport d'analyse de l'enquête nationale auprès des jeunes en Tunisie - Volet «Participation Civique et Politique», octobre 2021.
- Molénat X., (2003), L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise in, *Sciences Humaines, Hors-Séries n°42*, publié le 01-09-2003.
- OCDE (2015), *Investir dans la jeunesse en Tunisie : Renforcer l'employabilité des jeunes pendant la transition vers une économie verte*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264228290-fr>.
- OCDE (2019), *Le gouvernement ouvert en Tunisie : La Marsa, Sayada et Sfax*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264310902-fr>.
- OCDE (2019), *Réussir la décentralisation : Manuel à l'intention des décideurs*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/551847c0-fr>
- OCDE (2021), *Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes en Tunisie*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/122f7b9e-fr>.
- OCDE (2023), *Scan de l'espace civique en Tunisie*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/28b4bdf4-fr>.
- OCDE (2024), *Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques - résultats 2024 : Instaurer la confiance dans un contexte complexe*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/80ddd09b-fr>.

- Sebastiani C., et Turki S-Y, (2016), “Espace (s) public(s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations des pratiques”, Les Cahiers d'EMAM [Online], 28 | 2016, URL: <http://journals.openedition.org/emam/1247>; DOI: <https://doi.org/10.4000/emam.1247>
- Van de Velde C., (2008), «Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe», Puf, 2008.
- Zine, M. C. (2013). L'Espace Public maghrébin dans la France d'aujourd'hui, le regard d'un intellectuel français Michel de Certeau, In : *Les Espaces Publics au Maghreb, Tunis Dirasset et Oran: Centre de Recherches en Anthropologie Sociale et Culturelle*,(dir.) Remaoun Hassan et Henia Abdelmajid, 79-91.

## Problématique de la reconnaissance des régions marginalisées : exemple de Ben Guerdène

Ghosn El Mersni

### Résumé

S'il est une question d'importance cruciale depuis le changement «post-révolutionnaire», avec la question de la corruption, c'est bien celle des inégalités sociales et régionales et qui scinde le pays, sommairement, en deux grandes régions : l'intérieur, sous-développé et souvent abandonné à son propre sort malgré, ou à cause, des richesses naturelles qu'il recèle et le littoral, disposant de beaucoup plus de ressources financières, économiques, humaines, technologiques etc...

Malgré la prise de conscience de ces inégalités et des efforts de plusieurs partis politiques pour inscrire l'atténuation de ces disparités dans la nouvelle constitution de la République Tunisienne de 2014, il reste que ces dernières continuent à miner la stabilité, la cohésion sociale et le développement du pays. Cet article se propose d'étudier la localité de Ben Guerdène comme cas typique puisqu'elle remet en question le fonctionnement social et le processus de déni de reconnaissance d'une région substantielle du pays, déni reflétant un problème d'injustice et impliquant par là même une absence de justice sociale.

**Mots clés :** Conflits - Reconnaissance - Injustice sociale - Disparités - Économie informelle -

### Summary

*If there is a question of crucial importance since the post-revolutionary change, related to the question of corruption, is indeed that of social and regional inequalities and which divides the country, roughly, into two large regions: the interior, underdeveloped and often abandoned to its own fate despite, or*



*because of, the natural resources it conceals, and the coastline, with much more financial, economic, human, technological resources, etc.*

*Despite the awareness of these inequalities and the efforts of several political parties to include the reduction of these disparities in the new constitution of the Republic of Tunisia of 2014, the fact remains that they continue to undermine stability, social cohesion and development of the country. This article proposes to study the locality of Ben Guerdène as a typical case since it calls into question the social functioning and the process of denial of recognition of a substantial region of the country, denial reflecting a problem of injustice and thereby implicating even an absence of social justice.*

**Keywords:** *Conflicts - recognition - social injustice - disparities - informal economy.*

## **Introduction**

Au sein du monde arabe, la question de la reconnaissance est principalement liée, dès le début de l'indépendance, à un droit à l'auto-détermination en tant que droit collectif, soit en renforçant et en politisant les différentes tendances sectaires (religieuses, linguistiques, tribales, ethniques, etc...), soit par une répression autoritaire des différentes identités culturelles et individuelles. Or de nos jours et dans une phase de transition démocratique, il est question de reconnaissance dépassant la politique de la différence et ce pour l'instauration d'une citoyenneté civile au sein d'un État dépourvu des politiques de mépris et d'injustice. Car il est devenu de plus en plus clair que la situation ne fait qu'empirer, avec le retour en force de l'idéologie du libre marché (appauvrissement systématique, augmentation des inégalités, chômage «structurel», croissance du pouvoir oligarchique, etc...) et l'imposition d'une minorité influente (économiquement, politiquement et culturellement) au détriment des différentes minorités. D'un autre côté, l'exacerbation des revendications collectives des différents groupes culturels ou régionaux, pour préserver leurs richesses et/ou leurs particularismes identitaires, contribue au retour du sectarisme, du communautarisme et du tribalisme.

Les politiques de reconnaissance dans les sociétés démocratiques ou libérales procèdent généralement en affirmant les spécificités culturelles des

différents groupes qui composent la société civile. Elles nécessitent ainsi une reconnaissance étatique des identités culturelles de ces groupes, puisque le concept de citoyenneté est intimement lié à la diversité culturelle. Cette dernière est une des composantes importante du développement des libertés individuelles. En l'absence de cette reconnaissance, le groupe souffre d'un sentiment de persécution, d'oppression ou de déni et donc d'injustice. C'est, entre autres, à cette problématique que font face les sociétés arabes post-révolutionnaires en général, et la société tunisienne en particulier. Comment un État en voie de démocratisation, dans sa démarche pour créer/promouvoir une nation de citoyens, pourrait-il reconnaître les différences culturelles au sein des différents groupes sociaux ou régions, et donc respecter les libertés collectives et individuelles (inscrites dans la nouvelle constitution) tout en instaurant une société plus juste, plus égalitaire et plus développée (culturellement, économiquement et politiquement) ?

Pour examiner ces différentes dimensions et essayer de répondre à cette problématique, nous avons choisi, comme point de départ, l'approche de la théorie sociale critique, et précisément celle de la «lutte pour la reconnaissance» d'Axel Honneth<sup>1</sup>. Son discours sur la reconnaissance constitue une des contributions théoriques les plus importantes aux sciences sociales des deux dernières décennies, et ce pour le lien qu'il établit entre système politique, justice socio-économique, justice culturelle et liberté. Honneth propose une théorie normative de la reconnaissance intersubjective qui est au centre d'une analyse des diverses luttes contemporaines : celles pour une juste distribution des ressources et des opportunités, fondée sur une culture exempte du manque de respect et du dénigrement. Nous alimenterons l'approche d'Honneth par celle de Nancy Fraser<sup>2</sup> ce qui nous permettra de pointer un certain nombre de limites attenantes à la théorie honnethienne, et qui nous permettra aussi

-----  
<sup>1</sup> Axel Honneth est un philosophe et sociologue allemand né le 18 juillet 1949 à Essen, directeur de l'institut de recherches sociales depuis 2001 à Francfort-sur-le-Main en Allemagne. Il est associé au projet de relance de la théorie critique amorcée par l'École de Francfort au moyen d'une théorie de la reconnaissance réciproque.

<sup>2</sup> Nancy Fraser est une philosophe américaine, née le 20 mai 1947 à Baltimore. Elle étudie les contradictions sociales du capitalisme contemporain, de la famille, du féminisme de leurs relations avec le néo-libéralisme.

de mieux saisir les enjeux et les dysfonctionnements qui sont en jeu dans les mouvements de protestations et les conflits dans les régions de l'intérieur du pays et notamment dans cette étude : celle de Ben Guerdène.

## 1 - Honneth et la lutte pour la reconnaissance

La théorie d'Axel Honneth a pour but de montrer comment les expériences quotidiennes de méconnaissance peuvent être comprises comme sources normatives et motivantes des luttes contre les injustices économiques et culturelles. Sa démarche s'inscrit dans le sillage d'une théorie critique, à savoir, la refonte d'une critique normative des relations injustes de production et de distribution ayant été amputée de la théorie marxiste de la valeur du travail<sup>3</sup>. L'idée ici est de trouver un autre point de vue normatif pour l'évaluation des relations économiques contemporaines et de renouveler la théorie sociale critique au moyen d'un point de vue normatif implicite dans les expériences quotidiennes<sup>4</sup>.

Contrairement aux théories critiques qui se concentrent exclusivement sur le lien entre les expériences de classe et une division capitaliste du travail (c'est le reproche que fait Honneth à la philosophie de Marx), la théorie honnethienne se concentre principalement sur la compréhension des significations normatives des nouveaux mouvements sociaux, en particulier ceux dont l'intérêt est

-----  
<sup>3</sup> Comme le signale Christophe Dejours, «Honneth le dit clairement, Marx a cherché, mais n'a pas réussi à établir les chaînons intermédiaires entre le travail, comme travail individuel selon le modèle artisanal, et le travail comme processus de développement des motifs de nature morale-pratique. Marx n'a jamais développé de modèle d'argumentation convaincant pour rendre compte de la relation entre travail et émancipation, bien qu'il ait posé et affirmé l'existence d'une telle relation». Dejours C., (2007/2), «Introduction au dossier», dans *Travailler*, n° 18, Martin Média, p. 7-16.

<sup>4</sup> La théorie de reconnaissance d'Axel Honneth s'est inspirée de la philosophie hégélienne dans son cadre théorique et normatif en se basant sur une approche historique qui considère qu'une société maintient sa stabilité grâce aux luttes des groupes qui la compose. Très brièvement, pour Honneth la «reconnaissance» doit être comprise comme une relation de réciprocité positive entre individus. Dans une situation donnée, un individu obtient des autres des marques d'expressions sensibles et les interprète comme des signes d'approbation, il se sent alors reconnu. Voir Lucas J-M., (2013), «L'idée de reconnaissance : un cadre théorique», p. 1-5, [https://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/note\\_sur\\_la\\_reconnaissanceev6decembre\\_2013.pdf](https://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/note_sur_la_reconnaissanceev6decembre_2013.pdf).

d'étendre les relations existantes de reconnaissance sociale au domaine de la famille, aux droits juridico-politiques et aux diverses communautés culturelles. En plus, pour lui la reconnaissance n'est pas, comme pour Rawls ou Habermas, un élément, une sorte de milieu ambiant et vital de la citoyenneté, mais bien une condition de la participation à la vie sociale, la «condition nécessaire de toute socialisation humaine»<sup>5</sup>.

Grâce à ce processus de «lutte pour la reconnaissance» et à son importance dans le fonctionnement concret de la société, les individus développent trois formes différentes de relation à soi à travers trois types différents d'interaction : l'amour, le respect et l'estime. L'amour est une relation affective interpersonnelle qui garantit la reconnaissance de l'individu comme un être porteur de besoins concrets dans la sphère privée. Le respect se réalise à travers des relations juridiques de droit et à pour objet-la personne libre. À travers les droits universels accordés à tous les membres d'une société, dans la mesure où ils sont membres de cette société, les individus sont capables de se respecter eux-mêmes en tant qu'aux égaux des autres membres, habilités à prendre leurs propres décisions sur la façon de concevoir et de réaliser leurs propres projets de vie. Quant à l'estime, il se produit lors de la contribution d'un individu ou d'un groupe de personnes à la réalisation des objectifs collectifs de la société<sup>6</sup>.

La théorie de la reconnaissance est pour Honneth une approche pouvant expliquer le besoin de satisfaire les intérêts émancipatoires des personnes face à un régime démocratique capitaliste. Tout individu voudrait être reconnu pour ce qu'il est en tant que personne dans la sphère privée. Tout individu voudrait que ses droits soient reconnus dans la sphère juridique. Tout individu voudrait enfin que ses performances au travail soient reconnues à leur juste mérite. C'est seulement dans ces conditions que l'être humain pourra vraiment s'émanciper<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Lechenet A., (2010), *La reconnaissance condition à l'exercice de la citoyenneté y compris pour les femmes : ce que peuvent nous apporter les propositions de Axel Honneth*, Congrès annuel de l'association Suisse de Science Politique, atelier genre et politique, Genève, Suisse, p. 4.

<sup>6</sup> Warnotte G., (2008), «*De la «société du mépris» à la reconnaissance sociale*», Vivre Ensemble Education, Bruxelles, p. 2.

<sup>7</sup> Seymour M., (2009), «*La politique de la reconnaissance et la théorie critique*», Politique et sociétés, Vol 28, n° 3, p. 3-21 En ligne : <https://doi.org/10.7202/039002ar>; voir p. 6-7.

La théorie honnéthienne est une prise de position critique contre la prédominance du néolibéralisme qui tend à imposer comme projet idéologique la soumission au «libre marché» et la célébration de la «responsabilité individuelle» dans tous les domaines. Selon la conception néolibérale de l'organisation sociale, il convient de louer et de récompenser les «gagnants» pour leur intelligence et leur vigueur et de culpabiliser et de dénoncer les «perdants» qui le seraient par manque de combativité et d'énergie dans la lutte pour l'existence économique<sup>8</sup>. Reste que la théorie honnethienne, selon Emmanuel Renault, n'est pas rattachée à la question spécifique du travail, mais plutôt à la question de la lutte entre les groupes pour faire reconnaître la valeur sociale de leurs compétences et spécificités axée plus sur l'estime sociale au nom d'une vie «bonne et réussie» et au nom du principe de justice<sup>9</sup>.

La problématique de la lutte pour la reconnaissance, comme le signale Haud Guéguen, reste inextricablement liée à des considérations relevant de la psychologie morale, s'appuyant sur une conception substantielle de la personne, et ce pour réaliser pleinement l'intérêt émancipatoire de l'être humain face à un régime capitaliste. Toute l'argumentation de Honneth vise à la transgression du modèle Hobbessien et Machiavelien ancré sur la «lutte sociale», proposant à sa place un «contre-modèle» visant à dépasser et à inverser le modèle dominant. Il a en effet cherché à s'opposer aux prémisses qui se trouvent au fondement de la lutte sociale : un état permanent de rivalité et d'hostilité entre les sujets. Le «contre-modèle» honnethien se résume à rapprocher la lutte sociale des prémisses intersubjectivistes et moralistes (et non plus atomistes et utilitaristes). Ainsi, le «conflit» se trouve normativement orienté vers l'«entente», la «réconciliation» et l'«intégration» et dont la finalité immanente réside dans son dépassement voire sa résolution, via une amplification ou un élargissement des relations de reconnaissance. Dans cette perspective, le conflit et les intérêts matériels se trouvent élargis en les subordonnant à une logique morale et émancipatrice selon un-triple primat : de l'entente sur la lutte, de la morale sur l'intérêt, de la reconnaissance sur la domination<sup>10</sup>.

-----  
<sup>8</sup> Warnotte G., «De la «société du mépris» à la reconnaissance sociale», p. 1.

<sup>9</sup> Renault E., (2007/2), «Reconnaissance et travail», *Travailler*, n° 18, Martin Média, p. 119-135 ; voir p. 124.

<sup>10</sup> Guéguen H., (2016/1), «La lecture honnéthienne de Hegel dans la lutte pour la reconnaissance», *Raisons Politiques* n° 61, 27-43. En ligne : <https://doi.org/10.3917/rai.061.0027> ; voir p. 36-37.

Par conséquent, et comme l'a noté Haud Guéguen à la suite de Katia Genel, cette conception de la conflictualité axée principalement sur la normativité est problématique et présente au moins deux limites. La première a trait au moment proprement agonistique que fait évacuer Honneth de sa théorie de la lutte pour la reconnaissance, empêchant ainsi d'analyser le phénomène du conflit dans ce qu'il y a tout à la fois de créateur et d'irréductible, ce qui a pour conséquence de sous-estimer l'importance des motifs proprement matériels et économiques au sein des luttes sociales. La seconde limite, que la théorie normative honnéthienne ne permettant pas de penser, est le fait fondamental de clivage, de domination, des inégalités, des dissymétries. Ce fait travaille et «fragmente» le social et n'admet pas nécessairement de réconciliation : on confine la lutte permanente à une réconciliation permanente. En conséquence, la reconnaissance mutuelle intersubjective ne viserait qu'à rétablir des situations de lutte constituant une sorte de toujours «déjà-là», des luttes qui, si elles prennent leur origine dans une expérience de déni de reconnaissance, visent, tout d'abord à rétablir un rapport de réciprocité et de non-domination<sup>11</sup>.

Ainsi, la théorie d'Axel Honneth, la lutte pour la reconnaissance, malgré son apport fort intéressant pour notre étude de cas, ou elle contribue à mettre l'emphase sur la question de l'estime et de la dignité, des individus et des collectivités (qui ont été le leitmotiv des révolutions arabes), il reste que le glissement épistémologique axé principalement sur le volet normatif n'a fait que restreindre énormément la portée de cette théorie. Car le moment politique agonistique<sup>12</sup>, qui est un moment constitutif des sociétés en voie de

-----  
<sup>11</sup> Selon Haud Guéguen, la théorie d'Honneth, qui a pris son fondement à partir de la théorie d'Hegel, s'est délestée de la «part négativiste» de la théorie hégélienne (qui préconise un lien étroit entre lutte pour la reconnaissance et domination) pour se limiter à une version positiviste (préconisant une version morale s'établissant via un lien entre lutte et réconciliation). En effet, la théorie hégélienne de la reconnaissance admet en réalité deux dimensions distinctes : une «**lutte pour la reconnaissance**», qui relève d'une logique réconciliatrice, et une «**lutte de reconnaissance**» qui relève d'une logique d'ordre agonistique et qui fait du conflit une solution. Un antagonisme qui présente d'une certaine façon un caractère indépassable puisque son but n'est pas tant par la réconciliation que de «forcer» l'autre à «me prendre en considération», Id., p. 39-40. Voir aussi Renault E., (2009), «Reconnaissance, lutte, domination : Le modèle hégélien», *Politique et Sociétés*, Vol 28, n° 3, p. 23-43. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039003ar>.

<sup>12</sup> Pour approfondir cette idée de *politique agonistique*, voir Mouffe C., (2010/1), *Politique et agonisme*, Rue Descartes, n° 67, p. 18-24.

démocratisation, ou une pluralité d'idées, de programmes, de visions et de valeurs inconciliables s'entrecroisent, se confrontent, se choquent, entrent en conflit, ne doit pas être subsumé sous des considérations psychologiques. Pour cela, nous allons aborder la théorie de justice de Nancy Fraser qui a revendiqué une approche qui couvre la reconnaissance, mais aussi la participation politique et la répartition économique.

## 2 - Nancy Fraser et la théorie de la justice

Dans un élan d'enrichir la théorie honnethienne voire de son dépassement, l'approche de Nancy Fraser constitue une contribution théorique d'envergure à l'étude des politiques de reconnaissance et des droits des groupes. Elle a fait de la critique de la théorie honnethienne et des limites que présente la reconnaissance normative (dans son rapport à la notion de justice), une catégorie centrale de l'analyse des transformations sociales et de leurs enjeux politiques et éthiques. Fraser a développé une théorie sociale critique «tridimensionnelle» de la justice sociale qui prétend être adéquate aux sociétés démocratiques contemporaines. Ainsi, elle ancre sa démarche dans une analyse des luttes sociales et sur les causes des injustices et des inégalités que vivent les mouvements sociaux. Elle constate que ces derniers semblent se structurer autour de trois types d'enjeux distincts : la redistribution économique, la reconnaissance identitaire et la participation politique<sup>13</sup>. Selon Fraser, les mouvements sociaux classiques formulaient des revendications relatives à une distribution plus juste des ressources et de la richesse face à l'exploitation et à l'exclusion socio-économique. Contrairement à ces derniers, les mouvements sociaux contemporains ont des revendications de nature plus culturelle et plus

---

<sup>13</sup> C'est au milieu des années 2000 que Nancy Fraser a élargi son cadre théorique critique, en introduisant une troisième dimension pour appréhender la justice sociale, celle qui a trait au cadre politique au sein duquel les revendications substantielles sont acheminées, discutées et acceptées ou rejetées. Les deux premières dimensions, la distribution-économique et la reconnaissance-identitaire, élaborées dans les années 1980 et 1990, ont été les seules dimensions qui permettaient d'appréhender les principales formes d'inégalité et d'injustice. Voir Fraser N., (2004), «*Justice sociale, redistribution et reconnaissance*», *Revue du MAUSS*, n° 23, Éditions Le Bord de l'Eau, p. 152-164. Voir aussi Fraser N., (1998), «*Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires*», *Politique et Sociétés*, vol 17, n° 3, p. 9-36. En ligne : <https://doi.org/10.7202/040127ar>.

politique face à l'assimilation de leurs pratiques aux normes dominantes. Ces injustices sont produites par le capitalisme qui est traversé par de multiples contradictions, et dont l'exacerbation entraîne des crises, résultant ainsi en des luttes sociales et des mouvements sociaux revendiquant l'atténuation, voire la disparition, des inégalités les concernant<sup>14</sup>.

Donc, d'emblée, Fraser conteste ceux qui considèrent la justice comme une pure demande de reconnaissance, ceux qui interprètent la justice comme un bien à distribuer, et enfin ceux qui contestent que la reconnaissance pourrait être une exigence de justice. Selon elle, une participation égalitaire suppose tout à la fois l'accès de tout un chacun à une certaine forme de reconnaissance (en tant qu'une condition intersubjective), l'accès à des ressources matérielles (en tant qu'une condition objective) et l'accès à une parité de participation. La première participation permettrait d'exprimer un respect identique à tous les participants et d'assurer l'égalité des chances dans la recherche de l'estime sociale. Quant à la seconde participation, elle permettrait de bannir les formes d'inégalité matérielle et de dépendance économique en distribuant les ressources matérielles de manière à assurer aux participants l'indépendance et la possibilité de s'exprimer<sup>15</sup>. Quant à la troisième participation, elle est définie comme le fait de prendre part et de participer, en tant que partenaires à part entière sur un pied d'égalité avec les autres, aux délibérations publiques relatives aux questions de justice et d'injustice. Toute forme d'injustice est alors considérée comme un obstacle à la parité de participation.

Pour Fraser, la (non)reconnaissance est principalement enracinée dans les modèles culturels de représentation, d'interprétation, et de communication, tandis que la mauvaise distribution et le déni de participation sont principalement enracinés dans les structures politico-économiques de la société. Le déni de reconnaissance se produit lorsque des modèles culturels oppressants, exclusifs, irrespectueux ou dénigrants sont ancrés institutionnellement de manière à refuser à des individus ou à des groupes, la capacité de participer dans les

---

<sup>14</sup> Pourtois H., (2009), *La reconnaissance : une question de justice ? Une critique de l'approche de Nancy Fraser*, *Politique et Sociétés*, vol 28, n° 3, p. 161-190. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039008ar> ; voir p. 163-164.

<sup>15</sup> Id., p. 164-165.



relations sociales à égalité avec les autres. La mauvaise distribution se produit lorsque les mécanismes et les structures privent certaines personnes des ressources matérielles et des opportunités dont ils ont besoin pour participer aux relations sociales au même titre que les autres.

Contrairement à Axel Honneth qui considère que la reconnaissance est essentielle à la formation de l'identité individuelle, Nancy Fraser critique cette vision et propose son dépassement en considérant la reconnaissance plutôt comme une condition nécessaire à l'accès à un statut social, ce qui permet une participation égalitaire à la vie sociale. Cette approche de reconnaissance en termes de statut, plutôt qu'en termes d'identité, permettrait, selon Fraser, d'un côté d'éviter les effets de réification, d'enfermement et de préservation identitaires, et d'un autre côté de réduire les occasions de conflit entre les exigences «intersubjectives» et les exigences «objectives» de la justice sociale distributive<sup>16</sup>. Fraser considère que l'approche d'Honneth, qui définit le bien (une «bonne vie réussie») à la place des citoyens, ne convient pas à la société démocratique contemporaine qui se caractérise par une pluralité des valeurs et des modes de vie. Il faut plutôt laisser aux citoyens le soin de définir pour eux ce qui représente une vie bonne et réussie et ce qui pourrait contribuer à la réduction des formes structurelles de domination et de subordination traduisant une distribution asymétrique du pouvoir. Dans cette perspective, elle accorde une importance primordiale à la démocratie réelle, dont l'un des principes fondamentaux s'appuie sur le libéralisme moderne, soit l'égalité autonome et l'égalité valeur morale des personnes. Cette importance primordiale accordée à la démocratie réelle et à la participation des victimes des injustices aux délibérations publiques pertinentes nécessite l'étude des mouvements sociaux qui représentent ces victimes<sup>17</sup>.

-----  
<sup>16</sup> Id., p. 167-168.

<sup>17</sup> Lapointe P-A., (2019), *La théorie critique de Nancy Fraser, Les cahiers du CRISES*, Collection Études théoriques et méthodologiques - n° ET2001, p. 13-51 ; voir p. 18-20. Pour Fraser, le concept de relations de domination et de subordination a permis de s'émanciper d'une vision réductrice du capitalisme dominé seulement par le concept de rapport de production dans le champ économique. Ainsi, la démocratisation de la société passe nécessairement par le recul des relations de domination et de subordination dans les trois ordres : économique, culturel et politique qui correspondent chacun à une forme d'injustice : distribution inique, déni de reconnaissance et déficit de représentation.

Dans le cas de la Tunisie, le débat critique, qui se fait sporadiquement et à une échelle très restreinte (principalement académique), devrait se porter sur les stratégies de délaissement ou d'indifférence vis-à-vis de plusieurs régions différenciées culturellement et de jeunes marginalisés, et l'absence de dignité et de respect. Ces stratégies de délaissement se sont accentuées surtout après la «révolution» où le transfert des ressources naturelles et agricoles vers les régions du littoral et vers l'exportation et le manque inquiétant d'investissement (reflétant une impossibilité d'imaginer un autre modèle de développement) s'est aussi accompagné d'une baisse drastique de la productivité et de la valeur positive en lien avec le concept de «travail». Cette situation de crise a été accentuée par l'absence de redistribution adéquate des retombées économiques d'un côté, et par l'instauration d'une constitution (2014) qui a ouvert un horizon de reconsidération sociale et de représentativité politique où toutes les régions devraient accéder à plus de justice au sein d'une nation de citoyens égaux, d'un autre côté. Un grand décalage impossible à colmater entre les principes de justice et d'égalité instaurés dans la nouvelle constitution et qui a renforcé et augmenté les attentes et les demandes de résolution de tous les problèmes et à l'instauration d'un État de droit, ici et maintenant, et le maintien voire la reproduction effrénée d'un système de clientélisme, de partisanerie, de comportements mafieux et corrompus.

### **3 - La problématique de la reconnaissance dans le contexte tunisien**

Après ce bref survol des théories critique de la justice sociale contemporaine, nous pouvons affirmer que les révoltes que vivent plusieurs régions de la Tunisie (dont certaines avaient commencé avant même la «révolution» de 2011) nous dévoilent une situation extrêmement complexe et difficile et nous pousse à questionner le modèle économique, politique et social en vigueur, et surtout sur la façon concrète d'appréhender les questions de justice et d'égalité. En effet, ces mouvements de protestations mettent en exergue les difficultés dont souffrent les mécanismes d'insertion et les difficultés économiques et sociales face à un nombre croissant de jeunes, surtout ceux des régions marginalisées. Or ces revendications ne doivent pas être entendues en termes exclusivement matériels ou économiques (le désir de travailler, d'accéder au marché de

travail, d'être intégré dans le système de consommation, etc.) mais aussi d'être considérées comme nées d'un sentiment d'injustice, d'humiliation, de déni de reconnaissance et de marginalisation. Comme l'a bien noté Béatrice Hibou à la suite de E. P. Thompson, la révolte des Tunisiens, n'a pas été une «rébellion du ventre» mais elle a été plutôt rendue possible, par le sentiment, partagé au sein de la population, que les normes mêmes du modèle économique et social tunisien n'étaient plus en vigueur, «que les principes de la vie en société, les valeurs à la base de la conception validée du bien public n'étaient plus respectées. Les slogans, là aussi, étaient sans appel, qui mettaient en avant la dignité et le respect recherchés»<sup>18</sup>. Et quand Hibou nous prévient que «la vie quotidienne des dominés ne peut être perçue comme la seule recherche de bien-être de survie, l'adaptation à des dispositifs, des pratiques et des valeurs «d'en haut», elle doit aussi être comprise comme le champ de production autonome, de la part des dominés, de normes, de principes et de valeurs tels la justice, la dignité, le respect»<sup>19</sup>, elle rejoint Nancy Fraser dans sa théorisation «tridimensionnelle» de la justice sociale. Les contestations régionales de l'intérieur du pays (et des quartiers populaires des grandes villes du littoral) revendiquent une prise en compte, une reconsidération des relations de subordination et de domination par :

- **une redistribution** des richesses et des retombées économiques plus juste et plus égalitaire (surtout que ces régions ne sont démunies de richesses naturelles ni de ressources humaines), une réorganisation de la division du travail (les barrières instaurées à l'entrée au marché du travail), une gestion démocratique des décisions économiques, un nouveau modèle de développement économique, le démantèlement des oligarchies économiques, etc...

-----  
<sup>18</sup> Hibou B., (2011), *Le moment révolutionnaire tunisien en question : vers l'oubli du mouvement social ?*, Dossiers du CERI, p. 1-15. En ligne : <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01024404t> ; voir p. 2-3. Hibou, dans un autre texte, considère que, pendant la période de Ben Ali, un individu «va reconnaître une légitimité certaine du gouvernement et même du «régime» pour sa capacité à «offrir un mode de vie», un bien-être relativement plus élevé qu'ailleurs, un niveau de consommation en progression et une stabilité sociale certaine». Voir Hibou B., (2005), «Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie», *Raisons politiques*, n° 20, p. 9-36 ; voir p. 17.

<sup>19</sup> Id., p. 3.

- **une reconnaissance** de ces régions via une plus grande dignité et un plus grand respect, une revalorisation de la diversité culturelle contre une hégémonie culturelle des dominants (localisés principalement dans la capitale via un dispositif médiatique qui diffuse les normes, les valeurs et la langue d'une certaine élite)
- **une participation** politique effective dans la redéfinition du nouveau modèle démocratique sociétal, normatif et institutionnel, une révision des modalités de prise de décision politique, (généralement provenant «d'en haut»), instaurant un État de droit respectant tous les citoyens.

La théorie critique frasienne a permis de replacer les débats contemporains concernant les luttes à la fois autour de la redistribution, de la reconnaissance et de la participation. Elle a surtout contribué à repenser les relations de pouvoir au sein du capitalisme contemporain et leurs récentes métamorphoses, ce qui est éclairant et bénéfique pour notre recherche à plusieurs niveaux. Reste que cette théorie critique sociale contemporaine, dont l'un de ses volets est la théorie de la reconnaissance, «n'a ni les instruments théoriques, ni le programme analytique permettant de questionner et de comprendre les relations sociales, les institutions et les stratégies de reproduction au sein du capitalisme contemporain»<sup>20</sup>, puisqu'elle a réifié certains concepts en les utilisant comme des idéaux-types transhistoriques, plutôt que comme des catégories historiques. Nancy Fraser propose un retour à des agents substantiels au sein des processus délibératifs, tels que les classes et/ou les minorités opprimées. Cependant elle recourt à une relation «a priori» entre classe et statut où les enjeux, les formes et les dynamiques sous-jacentes à cette relation sont postulés, et nullement historicisés. Autrement dit, elle court-circuite les processus socio-historiques et culturels qui sont derrière les luttes pour la reconnaissance, pour la redistribution et pour la participation, ce qui l'empêche d'appréhender les phases de transitions et de métamorphoses du capitalisme qui ont toujours été articulées à travers des contextes de genre ou de race, nationaux ou internationaux, et qu'ils ne sont pas le fruit du hasard, ou

---

<sup>20</sup> Dufour F. G. et Pineault É., (2009), *Quelle théorie du capitalisme pour quelle théorie de la reconnaissance?*, *Politique et Sociétés*, vol 28, n° 3, p. 75-99. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039005art> ; voir p. 97.

de pures contingences<sup>21</sup>. En conséquence pour Fraser (et aussi pour Honneth et toute la théorie critique dans ses récents développements), «le capitalisme est réduit aux seuls mécanismes du marché et de la marchandisation»<sup>22</sup>. Son approche reste non concluante, puisqu'elle cherche à déduire a priori, et donc a-historiquement, le type de relations qu'entretient le capital avec d'autres formes d'oppressions sociales, et qui constituent le terrain des luttes pour la reconnaissance. Et c'est par un refoulement de la question de l'exploitation et de la polarisation sociale que le débat critique contemporain sur la redistribution a pu se constituer comme problème d'accès aux moyens, aux opportunités et aux ressources matérielles nécessaires à une participation sociale égale à celle des autres<sup>23</sup>.

Malgré cette critique de fond, la théorie critique de la justice nous a permis de mieux saisir les principaux enjeux qui travaillent les sociétés démocratiques libérales contemporaines (où il est question d'essayer de créer un équilibre entre l'individuel et le collectif), elle nous a surtout permis d'appréhender la dialectique entre reconnaissance, démocratie et justice dans une société en voie de démocratisation. Il est question, dans notre cas, d'élargir les concepts de liberté et d'égalité dans leurs dimensions politique, sociale et économique, en prenant en considération le passage d'une société en profonde métamorphose où règne le caractère collectif-conservateur vers une société où prime de plus en plus la notion d'individu-libre<sup>24</sup>. Généralement, ce débat théorique et normatif se déroule dans des sociétés qui ont pu consolider la notion d'«État de tous les citoyens» dans un contexte démocratique libéral mais qui font face de plus en plus à des problèmes de reconnaissance, de répartition de richesses et de participation politique vis-à-vis de plusieurs communautés culturellement différenciées, d'où l'exacerbation des réactions extrémistes

---

<sup>21</sup> Id., p. 80-81.

<sup>22</sup> Id., p. 84.

<sup>23</sup> Id., p. 95.

<sup>24</sup> Ce passage d'une société à caractère traditionnel/conservateur vers une société plus moderne et plus différenciée, s'accompagne d'une remise en question de la relation entre politique et religion, et aussi de la mise en question de la problématique identitaire collective face à la menace de laïcisation rampante au sein de plusieurs champs. Nous nous ne traiterons pas ici cette problématique, qui sort du cadre de cette étude.

se dévoilant principalement dans un refus catégorique de l'Étranger/l'Autre (l'extrême droite et/ou les courants populistes, ex : en France, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis d'Amérique, etc.).

#### **4 - Étude de cas : La localité de Ben Guerdène**

Aujourd'hui, les inégalités entre les délégations urbaines et rurales d'un même gouvernorat sont proportionnelles à l'éloignement de la capitale, Tunis, et des villes côtières. Les pouvoirs publics et les administrations qui en dépendent n'ont jamais réussi à éradiquer la double fracture littoral/intérieur et rural/urbain, qui ne cesse de se creuser. Cette fracture est en partie imputable au manque de volonté politique, elle se traduit par l'échec d'une politique nationale cohérente et volontariste dans la lutte contre la marginalité et l'injustice sociale. Ces inégalités sont particulièrement visibles dans certaines régions surtout dans le sud, notamment dans la localité de Ben Guerdène.

L'actuelle section présente alors les conflits relevés empiriquement dans cette région : une ville moyenne située au sud de la Tunisie, à quelques kilomètres de la frontière tuniso-libyenne. Dans cette optique, les données collectées ont permis de mieux interpréter les conflits identifiés (économiques, politiques et sociaux) à la lumière de rencontres de terrain et d'apporter un regard plus affiné permettant la meilleure compréhension des facteurs de ces conflits.

Les résultats sont présentés en fonction d'indicateurs en lien avec les types du conflit, la nature de ses expressions et ses origines probables. Les conflits reflètent des dynamiques tantôt convergentes et tantôt divergentes. Cependant, s'il est parfois difficile de faire un distinguo objectif entre la nature des conflits et leur source, nous essaierons dans cette étude d'en dissocier ces deux volets.

Cette partie se focalise sur les spécificités socio-spatiales et la situation économique vulnérable (région aride, marginalisée et précaire) de cette ville frontalière malgré l'aspect dynamique des échanges commerciaux, résultant en grande partie du commerce informel et de la contrebande et ce depuis des

dizaines d'années<sup>25</sup>. Vu sa situation géographique à la frontière tuniso-libyenne, cette localité a souffert des conflits politiques entre la Tunisie et la Libye et ce depuis les années 1980. En outre, le nouveau contexte géopolitique a aggravé sa situation marginale depuis l'attaque terroriste du mois de Mars 2016. Cette conjoncture socio-économique a favorisé un climat propice à d'innombrables tensions engendrant, au centre-ville, des manifestations contre l'Etat.

Historiquement, il convient de rappeler que, pour des raisons socio-historiques et socio-politiques diverses, cette localité et ses environs ont développé un sentiment d'injustice légitime et d'abandon de la part du pouvoir central. Par exemple, au niveau des communications, cette région est restée longtemps coupée des autres régions du pays, son électrification fut tardive, la télévision nationale, élément fédérateur et créateur d'homogénéité, ne leur est parvenue que longtemps après l'indépendance<sup>26</sup>. On peut y ajouter l'idée fondée ou non qui s'est enracinée dans l'esprit de la population, que les hommes et les forces vives locales ont protégé la frontière sans que le reste de la nation ne leur en soit reconnaissante. Enfin, il convient également de rappeler que le sud tunisien a longtemps développé un circuit de contrebandes de marchandises algériennes et libyennes elles-mêmes compensées par l'Etat libyen et l'Etat algérien à la faveur d'un laisser-faire aussi bien des autorités tunisiennes que celles des pays limitrophes.

La ville frontalière de Ben Guerdène, zone marginale et historiquement délaissée, souffre, comme plusieurs villes du sud tunisien, d'un problème de développement économique et social. En effet, elle représente l'exemple type d'une ville délaissée par le pouvoir central. Dès l'indépendance en 1956, Ben Guerdène a été victime des divers modèles de développement économique aussi bien nationaux que régionaux. Au niveau du développement régional, «les résultats du SNAT de 1985<sup>27</sup> furent très limités. Dans les régions intérieures ainsi que dans le Sud-Est, aucune ville ne réussit à émerger au

---

<sup>25</sup> Chandoul M. et Boubakri H., (1991), «Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne», *Revue Européenne de Migrations Internationales*, vol. 7, n° 2 («L'Europe de l'Est, la communauté et les migrations»), p. 155-162.

<sup>26</sup> Mzabi H., (1995), «Bengardane : une ville frontière dans le Sud tunisien», *Actes du colloque Espaces-frontières et dynamiques socio-culturelles au Maghreb*, Sidi Bou Saïd, 27-28-29 janvier 1995.

<sup>27</sup> Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1985.

rang de métropole régionale»<sup>28</sup>. En plus, cette ville s'inscrit dans une région mal arrimée au reste du pays et «serait» une zone de non-droit, de trafics, de violences et d'archaïsmes tribaux, contrastant avec la modernité de Tunis et de la région littorale.<sup>29</sup>

Cette marginalisation multidimensionnelle a été reconnue dans le discours du leader Bourguiba, prononcé le 3 décembre 1958, lors de sa visite dans cette ville. En effet, tout en avouant en quelque sorte la responsabilité de l'Etat dans cette situation critique, il a affirmé : «Nous considérons ces régions (du Sud-Est) comme des portions inaccessibles du territoire»<sup>30</sup>. L'ancien Président a confirmé cet aveu de méconnaissance lors de sa visite à Médenine le 31 octobre 1966 en déclarant que les populations du Sud, et de cette région en particulier, vivaient sous le titre de l'indépendance et de l'abandon (Ibid.). Depuis l'indépendance et jusqu'en 1988, date d'ouverture du poste frontalier de Rass Jedir, les activités artisanales et l'agriculture représentaient, l'activité économique essentielle de la population, vue la faiblesse si ce n'est l'inexistence, de l'infrastructure industrielle. D'autre part, le soutien de Ben Guerdène au leader Salah Ben Youssef contre Habib Bourguiba, Président de l'Etat tunisien a accentué la défiance du pouvoir central<sup>31</sup> et aggravé sa situation socio-économique donc sa vulnérabilité. Patrice Bourdelais a souligné, dans un article sur la vulnérabilité, que l'inégalité économique entre les régions d'un pays est le facteur principal de l'aggravation de la situation de vulnérabilité : «Une inégalité économique forte est créatrice de situations personnelles et familiales plus vulnérables»<sup>32</sup>. Les conditions sociales de la population

-----  
<sup>28</sup> Daoud A., (2011), «La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire», EchoGéo. En ligne : <http://journals.openedition.org/echogeo/12612>.

<sup>29</sup> Doron A., (2015), «De la marge au monde : la structuration mouvementée d'une place marchande transnationale à Ben Guerdène (Tunisie)», Les Cahiers d'EMAM, Etudes sur le Monde Arabe et la Méditerranée.

<sup>30</sup> Tabib R., (2011), «Effets de la frontière tuniso-libyenne sur les recompositions économiques et sociales des Werghemmas, de la possession à la réappropriation des territoires», thèse de géographie, Université François-Rabelais de Tours, (France) 48,0.

<sup>31</sup> Ben Fguira S. et Dhif Allah T., (2016), «La ville frontalière de Ben Gardane (Tunisie): contraintes internes et défis externes dans le cadre des révolutions tunisienne et libyenne», *Orients Stratégiques* n° 4-2016, Les frontières dans le monde Arabe, le Harmattan, p. 105-119.

<sup>32</sup> Bourdelais P., (2005), «Qu'est-ce que la vulnérabilité ? «Un petit coup renverse aussitôt la personne» (Süssmilch), *Annales de démographie historique* n° 110, p.



pauvre de la ville frontalière de Ben Guerdène, ne cessent d'aggraver cette vulnérabilité traduite par l'absence du rôle de l'Etat.

Dans ce contexte de délaissement par les édiles de l'Etat, d'économie informelle et de retour du tribalisme, nous craignons l'émergence de conflits pouvant déstabiliser l'ordre public déjà précaire, notamment en termes de violence et d'affrontements, qu'ils soient orientés contre une personne (représentant de l'Etat), un groupe de personnes (clivage tribal) ou une institution. Comme l'a souligné Fraser dans sa théorie tridimensionnelle de la justice sociale<sup>33</sup>, il est important d'appréhender un des aspects de cette conflictualité sociale et qui se révèle dans la dynamique liant famille-tribu.

### *a - Conflits sociaux*

Les violences manifestes au sein et aux alentours des établissements scolaires semblent s'accroître depuis quelque temps, mais elles ne sont pas nouvelles<sup>34</sup>. Dans le système éducatif actuel, les agressions sont récurrentes entre les élèves ainsi qu'entre les enseignants et le personnel administratif, auxquelles viennent s'ajouter des altercations à la sortie des établissements scolaires.

De même, la violence existe dans les espaces intérieurs et extérieurs à l'école, étant donné que les conflits dans le milieu scolaire touchent aussi bien les internes (c'est-à-dire ceux qui sont hébergés dans le foyer) que les externes (ceux qui sont chez leurs parents). Par ailleurs, des tensions naissent parfois au sein de l'école entre administration et parents d'élèves, lorsque les parents défendent les absences de leurs enfants face à une administration exigeante. Ces tensions tournent parfois à la violence verbale caractérisée quand un parent d'élève se met à proférer des injures.

---

<sup>33</sup> Fraser N., (2011), «Repenser la reconnaissance». Qu'est-ce que la justice sociale. Paris, La Découverte, Chap. 3, p. 71-85 et p. 91-92.

<sup>34</sup> Jean-Paul Payet a jadis démontré la violence exercée sur les élèves de la part de ceux ayant quitté l'école ou de la part d'inconnus et ce, devant les établissements scolaires. Cette violence est expliquée par la nature du fonctionnement administratif régnant selon lequel les élèves se trouvent éjectés de l'école, par choix ou par contrainte, lorsqu'ils n'ont pas de cours ou lors du temps d'attente du cours suivant. De ce fait, ces élèves oscillent entre la rue et l'école et se trouvent exposés à des formes diverses de violence. Voir Payet J-P., (2006). Violence à l'école : Un regard ethnographique sur l'école défavorisée de Tunis. Revue de Recherches en Éducation, n° 37, p. 73-82.

La déscolarisation des enfants, en tant que phénomène multifactoriel<sup>35</sup> (délaissement parental, vulnérabilité économique, niveau d'instruction limité des parents, etc...) peut être considérée comme un facteur de base de la violence. C'est celui qui est le plus souvent invoqué par les interviewés<sup>36</sup> qui nous ont notamment décrit des batailles rangées et autres rixes fréquentes survenant entre les élèves scolarisés et des adolescents décrocheurs. À cet égard, la déscolarisation peut aussi se transformer en déviance<sup>37</sup> tangible en termes de violences<sup>38</sup> collectives dans les rues ou à un niveau relationnel (agressivité verbale, provocations, etc...)

Nous avons noté lors de nos rencontres à Ben Guerdène que de nombreux élèves se disent en conflit avec des professeurs qui se sentent eux-mêmes décalés face à une génération différente de celle des années 1980/90. De surcroît, on déplore des échanges agressifs entre enseignants et surveillants. Ces problèmes se manifestent par des signes de violences<sup>39</sup> comme les agressions verbales ou physiques. La source de ces maux est principalement l'échec ou le décrochage scolaire, le déficit du système pédagogique et administratif, et les problèmes de communication. Tous les acteurs de l'enseignement, les élèves scolarisés, les décrocheurs (NEET)<sup>40</sup> les enseignants, l'administration et les parents sont touchés par ces problèmes ponctuels ou récurrents.

-----  
<sup>35</sup> Feyfant A., (2012), *Enseignement primaire : Les élèves à risque (de décrochage)*. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, 80. Lyon, ENS de Lyon.

<sup>36</sup> Selon les propos des jeunes lors d'un focus group (14 personnes) réalisé à la localité de Ben Guerdène qui a duré un mois et demi pendant l'année 2018.

<sup>37</sup> Il a été démontré que l'abandon scolaire entraîne plusieurs conséquences dont principalement des difficultés d'adaptation sociale et la délinquance. Voir Potvin P., Fortin L., & Lessard A., (2006), Le décrochage scolaire. In L. Massé, Desbiens, N. et Lanaris, C. (Ed.), *Les troubles du comportement à l'école : diagnostic et intervention (67-78)*. Montréal : Gaëtan Morin.

<sup>38</sup> C'est le cas des personnes souffrant de rejet social, qui deviennent plus susceptibles de manifester des conduites agressives. Voir Twenge J. M., Baumeister R. F., Tice D. M., & S tucke T. S., (2001), *If you can't join them, beat them: Effects of social exclusion on aggressive behavior*. *Journal of Personality and Social Psychology*, n° 81, p. 1058–1069.

<sup>39</sup> La violence est souvent utilisée chez certaines personnes démunies qui cherchent à imposer le respect lorsqu'elles se sentent désespérées ce qui peut être le cas de la population déscolarisée. Voir Dumas J., (2000), *Enfant violent : le connaître, l'aimer*, Broché, Paris : Bayard Editions.

<sup>40</sup> Le taux de NEET (acronyme de « Neither in Employment nor in Education or Training ») chez les 15-29 ans s'établissait à 17,9% au sein de la population tunisienne en 2013. «*La jeunesse tunisienne et l'économie informelle*», Organisation internationale du Travail, 1<sup>ère</sup> Ed, 2015.

D'un autre côté selon leur témoignages les interviewés insistent sur le problème de la pauvreté et de la précarité qui reste endémique, sur l'absence du père et son incapacité à subvenir à sa famille, ce qui provoque des conflits intrafamiliaux et encourage les enfants à s'adonner à la contrebande pour participer aux besoins familiaux. En effet, l'espace familial devient un terrain de conflit entre des acteurs unis par des liens de parenté. Des affrontements relevant de conflits intrafamiliaux éclatent entre les conjoints ou entre l'un des parents et les enfants.

Il arrive parfois que la famille, a priori cellule de base par excellence de la cohésion sociale, se situe paradoxalement à la source de nombreuses tensions qui viennent directement ou indirectement impacter l'espace public. Les déficits avérés au niveau du rôle des parents constituent une source de problèmes entre les parents et leurs enfants, surtout lorsque les jeunes cherchent à s'émanciper de la tutelle familiale et à prendre leur autonomie à tout prix. L'absence du père, pour des diverses raisons généralement professionnelles, génère souvent un déséquilibre au niveau de la dynamique familiale et peut créer un manque d'autorité ô combien nécessaire à la socialisation des enfants. En effet, la perte des repères familiaux s'aggrave engendrant une dissolution des mœurs et des normes sociales. Cette situation peut constituer un terrain fertile de désaccord entre les parents et leur progéniture se transformant en agressivité mutuelle.

Il va sans dire que cette problématique sociale s'inscrit principalement dans un déficit de reconnaissance à plusieurs niveaux :

- 1) La non reconnaissance des acteurs institutionnels envers les déficits à caractère social que vivent les familles et leurs progénitures. Les familles se trouvent donc livrées à elles-mêmes sans aucun moyen pour résoudre les différents défis qui ne cessent de s'amplifier entraînant un effritement de la structure familiale. Cette situation renforce le sentiment d'appartenance aux groupes de pairs dans lesquels ils se reconnaissent et où il est question d'instaurer un palliatif de respect et de dignité.
- 2) Partant de ces observations, il est à noter que le dysfonctionnement familial ne cesse de renforcer le néo-tribalisme engendrant ainsi des tensions issues de rivalités, évoluant souvent vers des affrontements inter

tribus dont la fonction est de solidifier une identité sociale<sup>41</sup> directement lié à un tribalisme plus imaginaire que réel. C'est ainsi que les tensions<sup>42</sup> de cette société se sont imbriquées, surajoutées et greffées aux espaces institutionnels communaux jouant ainsi contre une modernité prônée haut et fort par le modèle étatique centralisé. Ainsi, comme l'a bien noté Hamadi Ridissi «*Depuis 2011, la résurgence d'un imaginaire tribal ne correspond à aucun substitut tribal au sud. Il s'agit d'une allégeance segmentaire sur la base d'un lignage tribal sans tête et sans chefferie, et selon des fratries inventées*». Sa fonction sociale apparaît alors clairement dans les conflits latents entre quartiers, au travers d'une «réinvention de la tribu».

En retournant à la théorie frasienne, l'étude de terrain nous a permis de déceler une certaine faiblesse reliée à un oubli total du moment transitionnel vers la modernité et vers la démocratie où des sociétés, (comme les régions du sud tunisien), font face à des défis beaucoup plus substantiels que les régions littorales. Car s'ajoutant à la question de la dignité, de respect (reconnaissance sociale), il se trouve que ces sociétés vivent des dysfonctionnements sociaux aigus qui menacent l'instauration d'une modernité réelle incluant le devenir de ces régions. En deuxième lieu, nous allons étudier un autre type de conflit auquel fait face la région de Ben Guerdène selon la dynamique reliant forces de l'ordre/jeunes dans un espace de manque de participation politique.

### ***b - Conflits politiques***

Dans les opinions exprimées par les participants, il ressort que les conflits rencontrés sont dus à un non-respect de la loi par le citoyen mais aussi à un manque de respect des forces de l'ordre vis-à-vis du citoyen et à une peur

-----  
<sup>41</sup> La théorie de l'identité sociale permet d'intégrer différents processus dans un cadre conceptuel en associant l'auto-évaluation et la catégorisation sociale à travers les processus de comparaison intergroupe et cette l'identité sociale permet d'apporter une explication aux diverses formes de changements sociaux et de conflits sociaux (Tajfel H. and Turner J.C., (1979), *An integrative theory of intergroup conflict*. In S. Worchel and W. Austin (Eds), *the social psychology of intergroup relations*, Pacific Grove, CA/ Brooks/Cole, p. 33-48.

<sup>42</sup> La question du tribalisme suscite toutefois des interprétations diverses. Si certains témoignages y voient une cause réelle ou un point d'ancrage des conflits, les chercheurs y trouvent plutôt la résurgence d'un «imaginaire social» comme pôle d'attraction et comme réservoir d'énergie. Voir Keller R., (2008), *Le néo-tribalisme et les dynamiques discursives de l'imaginaire*, *Sociétés*, n° 2, p. 45 -51.

injustifiée et excessive de ce même citoyen lorsqu'il est en présence d'un agent de l'ordre. Nous avons relevé lors des rencontres sur le terrain, la tendance des citoyens à s'opposer à la loi par ignorance ou inconscience. Dès lors, ces agents continuent à provoquer les jeunes par des comportements agressifs à travers une application draconienne et provocatrice de la loi et par une attitude de non-communication et de mépris vis-à-vis de ces mêmes jeunes (hogra).

De plus, une des manifestations lors des violences sur la voie publique, venant aussi bien de la part des jeunes que des forces de l'ordre, est la violation de la loi liée au non-respect du code de la circulation. Ceci dénote des lacunes en matière d'orientation juridique aussi bien vis-à-vis de l'agent que du citoyen : un membre de CLS (Comité Local de Sécurité) souligne que le représentant de la force publique est mal perçu lorsqu'il applique la loi car pour la population, il devrait se comporter en médiateur conciliant. Cela engendre pour les jeunes une impossibilité de communication et de dialogue avec les agents de l'ordre, qui pour eux déploient volontairement cette stratégie pour mieux exercer leur autorité<sup>43</sup>. Ces conduites renforcent le manque de confiance des jeunes vis-à-vis des forces de police surtout lors des contrôles d'identité.

Ces faits alimentent un cycle de violence diverses : verbales, tags muraux, slogans agressifs ou diffamatoires, envers les policiers et portent atteinte à leur image. Tout cela s'inscrit dans une dynamique destructive, qui voit l'émergence de groupes « anti-forces de l'ordre », capables de passer à l'acte : incendies de commissariats, de pneus, troubles ou *sit-in* sur la voie publique, barrages de routes, hooliganisme lors de rencontres sportives, surtout des matchs de football<sup>44</sup> etc... Il en résulte une défiance manifeste entre les deux

-----  
<sup>43</sup> «Le pouvoir légitime exercé par l'institution policière semble prendre la forme d'une «déviance policière» et incarne l'ambivalence de certains policiers vis-à-vis de la norme qu'ils sont censés représenter et qui se manifeste, entre autres, en termes de discrimination vis-à-vis des citoyens comme le relatent certains participants aux *focus groups*». Voir Lemaire E., (2016), «Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes, F. Jobard, J. de Maillard», *Sociologie du travail*, Vol. 58 - n° 4, p. 473-475.

<sup>44</sup> «Ces conduites réactionnelles auxquelles s'adonnent ces jeunes prennent l'allure d'une vengeance face à la violence subie et paraît s'inscrire dans un conflit de type «destructeur» modulant les rapports entre les parties concernées, ici incarnées entre d'une part la police, auteur de la violence exercée et, d'autre part, les jeunes qui considèrent ces actes comme injustes», Kriesberg L., (2004), *Constructive conflict: From escalation to resolution*, Lanham, Maryland: Rowman and Littlefield.

groupes, barricades et barbelés posés par les forces de l'ordre, et malveillance systématique des représentants de l'ordre envers les jeunes.

En outre, nous avons décelé lors des rencontres sur le terrain, une crise de confiance qui s'étend à l'institution policière, qu'elle soit en lien ou non avec les services administratifs ou sécuritaires fournis. Trois cas de figures ont été soulevés par les participants, qui les considèrent comme à l'origine de tensions répétitives entre les citoyens et les agents de la police :

- Le manque de professionnalisme ;
- Le favoritisme, le népotisme et la discrimination ;
- Les pratiques de corruption.

Parfois apparentes, les tensions sont généralement exprimées par les habitants en termes de ressentis négatifs.

On nous a signalé un cruel manque de professionnalisme dans le traitement des dossiers, qu'ils soient de nature purement administrative («routine») ou de nature judiciaire et en lien avec des dépôts de plainte. Parmi les difficultés souvent évoquées on peut aussi souligner le manque de stabilité dans leur poste vécu par les agents des commissariats (il leur est notamment difficile de gérer les problèmes sur place, car ils sont sans cesse mutés). En outre, dans la majorité des propos recueillis l'accent est mis sur les vols que les autorités ne semblent pas prendre au sérieux (par laxisme ou par minoration des faits). En effet, il semblerait que des négligences soient à déplorer dans le traitement de certaines affaires et, fatalement, il ne peut en résulter qu'une détérioration de la qualité des prestations, chose que les citoyens ont de plus en plus de mal à supporter<sup>45</sup>. Ajoutons à cela, les habitants qui critiquent le comportement discriminatoire des forces de l'ordre à leur rencontre alors qu'ils ne contrôlent pas les commerçants venus de Tunis ou certains «notables locaux».

-----  
<sup>45</sup> Le manque de professionnalisme évoqué par les participants, en prenant appui sur leur propre vécu avec l'administration policière, laisse entrevoir la perception faite par les habitants concernés sur le fonctionnement de ce type d'institution. Voir Granovetter M., (1985), "Economic action and social structure the problem of embeddedness", American Journal of Sociology, vol. 91, n° 3, p. 481-510.

Bien que la révolution, grâce à la nouvelle constitution ait ouvert tout un pan de droit supposé respecter la liberté des citoyens et leur participation aux décisions politiques touchant au devenir de leur territoire, il va sans dire que la situation à Ben Guerdène est loin de jouir de ces droits. Le décalage paradoxal entre d'un côté, l'horizon positif qui a été instauré par l'ensemble des droits de tout acabit reflétant une citoyenneté supposée être respectée par l'Etat et ses institutions, et d'un autre côté, une situation marquée par la violence, la marginalisation et le non-respect d'un minimum de droits, n'a fait qu'aggraver le manque de confiance et l'intensification de la violence. L'absence de société civile en tant que médiateur probable entre les différentes composantes de la société n'a pas contribué à apaiser ces conflits.

Dans notre démarche tripartite, nous allons traiter du volet économique où il est question d'analyser la relation dynamique entre économie informelle et chômage, qui représente un défi de taille dans cette localité.

### ***c - Conflits économiques***

La prolifération de ce que l'on appelle métonymiquement «l'économie informelle» où «les conduites économiques déviantes<sup>46</sup>» est un phénomène complexe qui puise ses sources dans une multitude de dynamiques, notamment dans un contexte de nécessité et de revendications «violentes» d'accès à l'emploi surtout de la part des chômeurs diplômés<sup>47</sup>.

A cause de l'absence du rôle de l'Etat et de la réticence des investisseurs économiques, les habitants de cette ville ont trouvé une alternative, celle de la valorisation économique extériorisée au-delà des frontières. Ainsi, la contrebande transfrontalière est devenue un moyen de subsistance permettant de pallier à

---

<sup>46</sup> Lassarre D., & Roland-Lévy C., (2011), La psychologie sociale appliquée à l'économie. Bruxelles, De Boeck.

<sup>47</sup> Une étude menée antérieurement dans le sud tuniso-libyen montre la conversion d'autres catégories socio-professionnelles que les chômeurs à ce type d'activité informelle, dont les petits travailleurs agricoles et les ouvriers journaliers. Des résultats démontrent le besoin exprimé par cette catégorie de personnes à améliorer son niveau de vie en s'insérant dans l'économie parallèle alors que d'autres y accèdent pour contourner le chômage. Voir Laaroussi K., (2013), «*L'espace frontalier tuniso-libyen dans la tourmente de la mondialisation et prospection conceptuelle des nouvelles formes d'urbanités et de gouvernances dans les nouvelles 'régions économiques'*», Revue des régions arides, n° 31, vol. 2, p. 131-149.

l'absence d'emploi. Dès l'indépendance, l'activité commerciale a représenté le seul moyen de survie pour les jeunes de Ben Guerdène. Par rapport aux autres zones frontalières tunisiennes, cette ville se distingue par l'ancienneté de ce type d'activités. Dans les années 1960, le commerce frontalier informel avait commencé à s'accroître entre la ville de Ben Guerdène et les villes de la Libye voisine. Le développement du secteur pétrolier libyen a changé l'économie de la «Jeffara» (*plaine à cheval sur la frontière tuniso-libyenne marquant une transition entre le désert et la plaine côtière*), d'une économie pastorale à une économie basée sur l'échange commercial transfrontalier parallèle (Chandoul et Boubakri, 1991). Vu l'instabilité des relations diplomatiques entre la Tunisie et la Libye de 1973 à 1987, la frontière entre les deux pays est devenue une zone vulnérable. Le poste frontière est d'ailleurs resté fermé plus de cinq ans (Op. cité Chandoul et Boubakri, 1991, p. 158). Le secteur du commerce dans la ville frontalière de Ben Guerdène dépend de la stabilité des relations politiques entre les deux pays. Dès 1988, date de réouverture de la frontière, la ville a connu une grande croissance économique et a profité de sa position frontalière et des échanges commerciaux entre les deux pays. En 2014, la majorité des agents économiques (34.68%) (INS, 2014) travaillent dans le secteur du commerce et notamment le secteur informel (marchandises diverses, échange de devises, vente de carburant de contrebande etc...).

Ce qui est nouveau depuis la révolution de 2011, c'est que les activités liées à l'économie informelle sont maintenant liées aux nombreux trafics de drogue et d'alcool qui se sont fortement développés, générant de nombreux conflits<sup>48</sup> entre les jeunes dealers et leurs clients, qui se transforment souvent en affrontements physiques. D'autres conflits persistants surviennent entre gangs et trafiquants. Ce type de conflit constant semble caractériser ces délinquants qui sont souvent des dealers de quartiers se disputant l'hégémonie d'un même territoire (secteur) de commerce illicite. D'un autre côté, il existe des conflits latents, composites et complexes, concernant principalement les tensions

-----  
<sup>48</sup> Ce champ de trafics génère plusieurs types de conflits locaux, dont ceux portant sur le contrôle des routes d'acheminement des produits ou des zones de production de la drogue, qui ne se trouve pas au centre du conflit lui-même mais plutôt en marge des intérêts qui lui sont associés. Voir Labrousse A., (2003), *Drogues et conflits : éléments pour une modélisation*, Autre part, 2, 26, p. 141-156.



touchant l'économie parallèle et le système douanier. Un nouveau mode de développement économique a vu le jour avec la complicité des douaniers, où il est question d'appliquer la loi (à géométrie variable) selon l'envergure et la position des personnes dans l'économie informelle. À ce propos, Riadh Zghal évoque l'émergence de nouveaux acteurs économiques avec l'établissement des «barons» de l'informalité. Le politologue Michael Ayari précise dans ce sens que les acteurs de l'informel travaillant aux frontières, recherchent des formes d'entente et de reconnaissance avec les autorités locales. Cette connivence avec les pouvoirs locaux exaspère les acteurs du secteur légal<sup>49</sup>.

Dans cette perspective, le manque de travail et le désengagement de l'Etat, ont poussé de nombreux jeunes à s'investir dans l'économie informelle (voire dans l'extrémisme ou la migration vers l'Europe). La ville de Ben Guerdène compte 4676 chômeurs inscrits au Bureau d'emploi en 2014 dont la plupart sont des diplômés universitaires (38%). Elle enregistre un taux de chômage de 18.58%, qui est le plus élevé dans le gouvernorat de Médenine (Zarzis 14.03, Djerba Ajim 15.09). Ce taux dépasse la moyenne du gouvernorat de Médenine (15.09%) ainsi que la moyenne nationale (14.82%) (INS, 2014). Elle enregistre également un taux de chômage féminin élevé, de l'ordre de 49.21%, et qui atteint 57.41% dans les zones rurales. Ce taux s'avère plus élevé que la moyenne à l'échelle régionale (56.22%) et à l'échelle nationale (20.20%)<sup>50</sup>.

Depuis 1986, le modèle de développement capitaliste de l'Etat tunisien s'est caractérisé par un certain désengagement de la sphère économique suite au plan de réajustement structurel imposé par le FMI (Fond Monétaire International) et la Banque Mondiale. Dans le cas de Ben Guerdène, ce désengagement économique s'est accompagné par un désengagement politique, accru par un engagement sécuritaire surtout après l'acte terroriste survenu au mois de mars 2016. Cet abandon économique-politique avec l'absence d'une vision développementale locale de la région a poussé les habitants à se confiner dans

---

<sup>49</sup> Ayari M., (2017), «Les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans la Tunisie des années 2010», Rapport PNUD.

<sup>50</sup> Dhifallah T., (2018), Ben Gardène (Tunisie) : une ville frontalière vulnérable, INTERNATIONAL JOURNAL OF HUMANITIES AND CULTURAL STUDIES ISSN 2356-5926.

une économie informelle principalement connectée sur la Libye (contrebande de marchandises prisées des deux côtés de la frontière et permettant une plus-value et des taux de change substantiels) et aussi à l'international (envoi de devises en Chine pour le compte de la bourgeoisie urbaine). Ce cadre reste ancré dans des formes précapitalistes de contrôle social (relations sociales entachées de valeurs tribales + clientélisme + conservatisme à caractère islamique). De surcroît, ce secteur informel est loin d'être anarchique, au contraire il est bien structuré et hiérarchisé d'une façon pyramidale, où des «barons» se partagent le marché et se spécialisent dans des créneaux bien déterminés. «Par exemple, le marché des changes est contrôlé par cinq opérateurs, les grossistes, qui sont environ au nombre de soixante (15 pour le textile, 10 pour l'alimentation, 10 pour l'électroménager, etc.) et alimentent le marché informel à hauteur de 80 à 90%»<sup>51</sup>.

Reste que ce commerce informel est hautement déstabilisant pour l'économie formelle. Et le gouvernement post-révolutionnaire interpellé par la presse et les commerçants du secteur formel, est appelé d'un côté à réagir pour éradiquer ce secteur (voire le réduire), et d'un autre côté, à laisser faire pour permettre à des pans entiers de la société de subvenir à leurs besoins de consommation et comme un palliatif à la pauvreté des régions de l'Ouest et du Sud. Comme l'a bien noté A. Doron, «une forme de laisser-faire perdure dans les régions frontalières après la révolution, non pas implicitement négocié comme au temps de Ben Ali, mais plus simplement par impuissance face à la corruption des agents qui laissent passer les flux dans un contexte économique et politique décourageant toute intervention d'ampleur sans solution alternative de développement»<sup>52</sup>.

Le cas de Ben Guerdène reflète bien l'exemple d'un territoire pratiquement délaissé par les instances étatiques, mais bien intégré au capitalisme international, un capitalisme du laissez-faire (sauf pour le terrorisme) dans des secteurs exclusivement tournés vers l'import-export (absence d'industrialisation et donc absence de prolétariat et de syndicalisme), par-

-----  
<sup>51</sup> Ben Zakour A., (2011), Le secteur informel. Une menace ou une opportunité ? Pré-étude avec l'équipe de Hernando de Soto de l'I.L.D.

<sup>52</sup> Doron A., (2015), op cité.

dessus la médiation de l'État, voire à son encontre et à son insu. Un capitalisme sous-développé, de copinage, où le capital jouit d'une grande autonomie, mais où ses intérêts ne convergent pas avec ceux d'un État affaibli et en recherche inlassable de ressources financières. Les entrepreneurs de ce capitalisme, trouvant leur compte dans un système combinant «néo-patrimonialisme»<sup>53</sup> et orientations économiques libérales (ici et maintenant, ainsi comme ce fût pendant la période de Ben Ali), se maintiennent à distance de la politique nationale afin de conserver leurs atouts transfrontaliers.

Ce cas nous offre un éclairage des plus frappants de la dislocation de la sphère économique par rapport à la sphère politique et de l'absence de la problématique du conflit de classes et par conséquent du vecteur d'innovation sociale et politique.

## Conclusion

En revenant à la théorie critique frazienne, nous pouvons déduire un «presque» état de déni total qui touche la région de Ben Guerdène : économique, politique et culturel. Une situation aggravée par une compétition entre les «barons» qui détiennent le commerce le plus lucratif de la ville (empêchant l'arrivée de nouveaux intervenants dans ces secteurs), et une compétition entre cette région et les autres régions limitrophes. À tout cela s'ajoute le chômage et la pauvreté dans un espace de précarité et de marginalisation, ainsi qu'une grande différence de revenus entre ceux qui sont dans les circuits économiques et ceux qui sont en dehors. Se pose alors avec acuité, la question de la justice (sociale et économique) à deux niveaux : horizontalement entre les détenteurs de la richesse et les démunis, et verticalement entre l'État, et la région vis-à-vis des autres régions. Et pour remédier à cette situation, un réinvestissement des lieux par l'État est plus qu'une nécessité. La redistribution des richesses,

---

<sup>53</sup> Le néo-patrimonialisme s'apparente à un système hybride qui fusionne le patrimonialisme traditionnel aux institutions légales et rationnelles empruntées à la conception de l'état moderne. La notion de néo-patrimonialisme repose sur trois fondements de bases, à savoir : extrême personnification du pouvoir, un système fort de clientélisme et de patronage, mauvaise utilisation et répartition des ressources de l'état. Voir Daniel Bach, Patrimonialisme et neopatrimonialisme lectures et interprétations comparées, in Bach D. et Gazibo M., (2011), *l'État néopatrimonial et genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 37-78.

internes à la région, et par rapport au reste du pays, doit passer par un médiateur neutre et centralité : l'État. Ceci nécessite, en dernière analyse une nouvelle vision, un nouveau modèle de développement. Et la théorie critique de Frazer à cet égard, nous permettra sûrement, en ayant une pensée «tridimensionnelle» de la justice sociale, de repenser à d'autres voies pour un meilleur devenir pour la région de Ben Guerdène, et enfin de compte de tout le pays.

### Références Bibliographiques

- Ayari M., (2017), «Les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans la Tunisie des années 2010», Rapport PNUD.
- Bach D., Patrimonialisme et neopatrimonialisme lectures et interprétations comparées, in Bach D. et Gazibo M., (2011), *l'État néopatrimonial et genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 37-78.
- Ben Fguira S. et Dhif Allah T., (2016), «*La ville frontalière de Ben Gardane (Tunisie): contraintes internes et défis externes dans le cadre des révolutions tunisienne et libyenne*», *Orients Stratégiques* n° 4-2016, Les frontières dans le monde Arabe, le Harmattan, p. 105-119.
- Ben Zakour A., (2011), Le secteur informel. Une menace ou une opportunité ? Pré-étude avec l'équipe de Hernando de Soto de l'I.L.D.
- Bourdelais P., (2005), «*Qu'est-ce que la vulnérabilité ? «Un petit coup renverse aussitôt la personne*» (Süssmilch), *Annales de démographie historique* n° 110, p.
- Chandoul M. et Boubakri H., (1991), «*Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne*», *Revue Européenne de Migrations Internationales*, vol. 7, n° 2 («L'Europe de l'Est, la communauté et les migrations»), p. 155-162.
- Daoud A., (2011), «La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire», *EchoGéo*. En ligne : <http://journals.openedition.org/echogeo/12612>.
- Dejours C., (2007/2), «*Introduction au dossier*», dans *Travailler*, n° 18, Martin Média, p. 7-16.

- Dhifallah T., (2018), Ben Gardène (Tunisie): une ville frontalière vulnérable, INTERNATIONAL JOURNAL OF HUMANITIES AND CULTURAL STUDIES ISSN 2356-5926.
- Doron A., (2015), «*De la marge au monde : la structuration mouvementée d'une place marchande transnationale à Ben Guerdène (Tunisie)*», Les Cahiers d'EMAM, Etudes sur le Monde Arabe et la Méditerranée.
- Dufour F. G. et Pineault É., (2009), *Quelle théorie du capitalisme pour quelle théorie de la reconnaissance?*, Politique et Sociétés, vol 28, n° 3, p. 75-99. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039005ar> ; voir p 97.
- Dumas J., (2000), *Enfant violent : le connaître, l'aimer*, Broché, Paris : Bayard Editions.  
«*La jeunesse tunisienne et l'économie informelle*», Organisation internationale du Travail, 1<sup>ère</sup> Ed, 2015.
- Feyfant A., (2012), *Enseignement primaire : Les élèves à risque (de décrochage)*. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, 80. Lyon, ENS de Lyon.
- Fraser N., (2011), «*Repenser la reconnaissance*». *Qu'est-ce que la justice sociale*. Paris, La Découverte, Chap. 3, p. 71-85 et p. 91-92.
- Fraser N., (2004), «*Justice sociale, redistribution et reconnaissance*», Revue du MAUSS, n° 23, Éditions Le Bord de l'Eau, p. 152-164.
- Fraser N., (1998), «*Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires*», Politique et Sociétés, vol 17, n° 3, p. 9-36. En ligne : <https://doi.org/10.7202/040127ar>.
- Guéguen H., (2016/1), «*La lecture honnéthienne de Hegel dans la lutte pour la reconnaissance*», Raisons Politiques n° 61, 27-43. En ligne : <https://doi.org/10.3917/rai.061.0027> ; voir p. 36-37.
- Granovetter M., (1985), “*Economic action and social structure the problem of embeddedness*”, American Journal of Sociology, vol. 91, n° 3, p. 481-510.
- Hibou B., (2011), *Le moment révolutionnaire tunisien en question : vers l'oubli du mouvement social ?*, Dossiers du CERI, p. 1-15. En ligne : <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01024404> ; voir p. 2-3.

- Hibou B., (2005), «Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie», *Raisons politiques*, n° 20, p. 9-36 ; voir p. 17.
- Keller R., (2008), *Le néo-tribalisme et les dynamiques discursives de l'imaginaire*, *Sociétés*, n° 2, p. 45 -51.
- Kriesberg L., (2004), *Constructive conflict: From escalation to resolution*, Lanham, Maryland: Rowman and Littlefield.
- Laaroussi K., (2013), «*L'espace frontalier tuniso-libyen dans la tourmente de la mondialisation et prospection conceptuelle des nouvelles formes d'urbanités et de gouvernances dans les nouvelles 'régions économiques'*», *Revue des régions arides*, n° 31, vol. 2, p. 131-149.
- Labrousse A., (2003), *Drogues et conflits : éléments pour une modélisation*, *Autre part*, 2, 26, p. 141-156.
- Lapointe P-A., (2019), *La théorie critique de Nancy Fraser*, *Les cahiers du CRISES*, Collection Études théoriques et méthodologiques - n° ET2001, p. 13-51 ; p. 18-20.
- Lassarre D., & Roland-Lévy C., (2011), *La psychologie sociale appliquée à l'économie*. Bruxelles, De Boeck.
- Lechenet A., (2010), *La reconnaissance condition à l'exercice de la citoyenneté y compris pour les femmes : ce que peuvent nous apporter les propositions de Axel Honneth*, Congrès annuel de l'association Suisse de Science Politique, atelier genre et politique, Genève, Suisse, p. 4.
- Lemaire E., (2016), «Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes, F. Jobard, J. de Maillard», *Sociologie du travail*, Vol. 58 - n° 4, p. 473-475.
- Lucas J-M., (2013), «*L'idée de reconnaissance : un cadre théorique*», p. 1-5, [https://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/note\\_sur\\_la\\_reconnaissance6decembre\\_2013.pdf](https://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/note_sur_la_reconnaissance6decembre_2013.pdf).
- Mouffe C., (2010/1), *Politique et agonisme*, Rue Descartes, n° 67, p. 18-24.
- Pourtois H., (2009), *La reconnaissance : une question de justice ? Une critique de l'approche de Nancy Fraser*, *Politique et Sociétés*, vol 28, n° 3, p. 161-190. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039008ar> ; voir p. 163-164.

- Mzabi H., (1995), «*Bengardane : une ville frontière dans le Sud tunisien*», Actes du colloque Espaces-frontières et dynamiques socio-culturelles au Maghreb, Sidi Bou Saïd, 27-28-29 janvier 1995.
- Payet J-P., (2006). Violence à l'école : Un regard ethnographique sur l'école défavorisée de Tunis. *Revue de Recherches en Éducation*, n° 37, p. 73-82.
- Potvin P., Fortin L., & Lessard A., (2006), Le décrochage scolaire. In L. Massé, Desbiens, N. et Lanaris, C. (Ed.), *Les troubles du comportement à l'école : diagnostic et intervention (67-78)*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Renault E., (2007/2), «*Reconnaissance et travail*», *Travailler*, n° 18, Martin Média, p. 119-135 ; voir p. 124.
- Renault E., (2009), «*Reconnaissance, lutte, domination : Le modèle hégélien* », *Politique et Sociétés*, Vol 28, n° 3, p. 23-43. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039003ar>.
- Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1985.
- Seymour M., (2009), «*La politique de la reconnaissance et la théorie critique*», *Politique et sociétés*, Vol 28, n° 3, p. 3-21. En ligne : <https://doi.org/10.7202/039002ar> ; voir p 6-7.
- Tabib R., (2011), «*Effets de la frontière tuniso-libyenne sur les recompositions économiques et sociales des Werghemmas, de la possession à la réappropriation des territoires*», thèse de géographie, Université François-Rabelais de Tours, (France) 48,0.
- Tajfel H. and Turner J.C., (1979), *An integrative theory of intergroup conflict*. In S. Worchel and W. Austin (Eds), the social psychology of intergroup relations, Pacific Grove, CA/ Brooks/Cole, p. 33-48.
- Twenge J. M., Baumeister R. F., Tice D. M., & S tucke T. S., (2001), *If you can't join them, beat them: Effects of social exclusion on aggressive behavior*. *Journal of Personality and Social Psychology*, n° 81, p. 1058-1069.
- Warnotte G., (2008), «*De la «société du mépris» à la reconnaissance sociale*», *Vivre Ensemble Education*, Bruxelles, p. 2.
- Warnotte G., «*De la «société du mépris» à la reconnaissance sociale*», p. 1.







URL : <https://www.cairn.info/les-mutations-des-systemes-productifs-en-france--9782753535497-page-177.htm>

- *La fabrique de l'infrastructure sociale*, Metrolab Logbook, vol. 1, Berger M, Grulois G, Moritz B, Van Hollebeke S (dir.), en ligne, <https://www.metrolab.brussels/publications/la-fabrique-de-linfrastructure-sociale>, p. 9.
- Gore (C.), Figueirido (J.-B.) et Rodgers (G.), *Social Exclusion : rhetoric, reality, response*, Genève, ILO, 1995.
- PELGRIMS Claire, «Chaptire 8. Infrastructures : urbanisme, réseaux et temporalités», dans : Louis Baldasseroni éd., *Histoire des transports et des mobilités en France. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin, «Collection U», 2022, p. 147-161. DOI : 10.3917/arco.balda.2022.01.0147. URL : <https://www.cairn.info/histoire-des-transports-et-des-mobilites-en-france--9782200634315-page-147.htm>
- *Social infrastructure: international comparative review*, [en ligne], 2023, <https://www.thebritishacademy.ac.uk/publications/social-infrastructure-international-comparative-review/>

## الدراسات والوثائق

- المناعي محمد، استبيان إلكتروني، أوت 2024.
- جمعية شبكة مراقبون، ومؤسسة هاينريشباول ومكتب وان تو وان للبحوث والاستطلاعات»، (ديسمبر 2018)، «نتائج دراسة حول مشاركة النساء والشباب في الحياة العامة والشأن المحلي». <https://urlz.fr/ciDI>
- قانون أساسي عدد 29 لسنة 2018 مؤرخ في 9 ماي 2018 يتعلق بمجلة الجماعات المحلية.
- الهيئة العليا المستقلة للانتخابات، نتائج الانتخابات البلدية، ماي 2018.
- المعهد الوطني للإحصاء، التعداد العام للسكان والسكنى، 2014.
- محادثة مع سالم العياري، عضو مؤسس وأمين عام اتحاد أصحاب الشهادات المعطلين عن العمل، 21 جوان 2024.

## المراجع

### الكتب

- **Didier, P.**, (2002). «*La presse et l'image des villes : le palmarès des villes en question.*», Lille : Agence d'urbanisme de Lille Métropole, décembre 2002, 14 p.
- **Di Méo, G.** (1998). «*Géographie sociale et territoires.*», Paris, Nathan Université, collection Fac Géographie, 317 p.
- Mannheim (Karl). - Le problème des générations, essai traduit de l'allemand par Gérard Mauger et Nia Perivolaropoulou, introduction et postface de G. Mauger. Paris, Nathan, 1990, 123 p., bi-bliogr. (Essais et recherches).
- Eghbal, Nadia. «Qu'est-ce qu'une infrastructure numérique, et comment est-elle construite ?». In *Sur quoi reposent nos infrastructures numériques ?*. Marseille: OpenEdition Press, 2017. <https://doi.org/10.4000/books.oep.1813>.
- Eghbal, Nadia. *Sur quoi reposent nos infrastructures numériques ?*. OpenEdition Press, Framasoft, 2017, <https://doi.org/10.4000/books.oep.1797>
- Stadnicki, R. (2017). Villes et mobilisations au lendemain des «printemps arabes». Dans B, Dumortier. (dir.). *L'Afrique. Du Sahel et du Sahara à la Méditerranée*. Malakoff : Armand Colin.

### المقالات الصحفية

- Johannes Frische, «Y a-t-il une jeunesse urbaine ? Une réflexion dans le contexte maghrébin», *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 91 | 2021, mis en ligne le 15 décembre 2021, consulté le 03 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/24774> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.24774>.
- FRITSCH Bernard, «Chapitre 10. Infrastructures, équipements publics et systèmes productifs», dans : Guy Baudelle éd., *Les mutations des systèmes productifs en France*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, «Didact Géographie», 2015, p. 177-190. DOI : [10.3917/pur.baude.2015.01.0177](https://doi.org/10.3917/pur.baude.2015.01.0177).

## خاتمة

تطرح على المجالات الحضرية التونسية تحديات متعددة ومتجددة ومتواصلة في علاقة بينها التحتية ومواكبتها للمتغيرات العصرية التي تطرأ عليها، ومن أبرز التحديات دور البنى التحتية في دعم المشاركة والحد من إقصاء الشباب، إنطلقت هذه الدراسة بطرح إشكالية الدور الاقصائي للبنى التحتية الحضرية للمدينة التونسية ومن فرضية إعاقة هذه البنى التحتية لمشاركة الشباب.

وبالاعتماد على الادبيات والدراسات العلمية التي تناولت الموضوع من زوايا متعددة وبالاعتماد على الأعمال الميدانية عبر الملاحظة والاستبيان تبينا أن للبنى التحتية الحضرية دور إقصائي متعدد ومتفاوت الأهمية يحول دون التأسيس لبيئة حضرية دامجة وداعمة للمشاركة، فالإقصاء إجتماعي وسياسي ومواطني وثقافي يكرس شعور بالإغتراب داخل المجال المعاش والمتمثل للمدينة.

غير أن هذا الإقصاء بالنظر لطابعه النسبي ولأهمية السياقات السياسية التي سمحت للشباب باقتحام الفضاء العام وحاول فرض تواجده ودوره ومشاركته واستغلال ما تتيحه البنى التحتية الحضرية للمشاركة من الاحتجاج إلى التأثير ومحاولة توظيف المجال الافتراضي وصولا إلى وجود أرضية يمكن البناء عليها وتطويرها تتمثل في الاستعداد للمشاركة ومقاومة الإقصاء وخلق مجالات جديدة بديلة على هامش البنى التحتية الرسمية، فالبنية التحتية الاجتماعية ونظم العلاقات الجديدة والبنى التحتية الرقمية وخلق بنية تحتية رقمية موازية للبنى الرسمية وبناء مجتمع مدني شبابي فاعل يمثل الوجه الآخر لتحدي الإقصاء الشبابي داخل المجالات الحضرية.

يفتح هذا العمل وهذه المحاولة في تحليل العلاقة بين البنى التحتية الحضرية التونسية ومشاركة الشباب نوافذ بحثية على مجال شديد التعقيد متعدد الاختصاصات ولبنة تقدمها العلوم الإنسانية والاجتماعية والجغرافيا السياسية لفهم الواقع التونسي في فترة الانتقال الديمقراطي وتحولاته وتحدياته.

كما تمثل البنية التحتية الجمعياتية المهمة بالبيئة حافزا لتطوير هذا المجال وقد برز ذلك جليا في الاحتجاجات البيئية خاصة بولاية صفاقس حيث مثل المجتمع المدني والقوى الشبابية طليعة المحتجين على أزمة النفايات عبر طرق مختلفة كالحملات الدعائية والحضور الإعلامي والاحتجاجات وكذلك الاسهام بالموقف والاقتراح المباشر.

#### 4 - من أجل بنى تحتية حضرية دامجة تركز الهوية المواطنة

إن خلق مجالات حضرية دامجة متماهية مع انتظارات وتمثلات وتصورات المجموعة البشرية التي تقيم بها ومع انتظارات الشباب ومتطلباته من المجال الحضري من شأنها أن تدفع الشباب إلى المشاركة الفاعلة في الشأن العام بدافع منفعي لكن أيضا بدافع الانتماء.

فسرعة التحول المجالي التي تشهدها المجالات الحضرية التونسية وبنائها التحتية المختلفة يخلق نظم علاقات جديدة إذ كلما تنوعت البنى التحتية الحضرية المستقطبة للشباب كلما توسع الفضاء العام الداخلي على حد تعبير كلينبيرغ Eric Klinenberg وهو الفضاء الذي تندعم فيه العلاقات الاجتماعية بين فئة الشباب. فالبنية التحتية الاجتماعية والفضاء العام الداخلي يتيحان تفاعلا أكثر قوة ومتانة واستمرارية بين الأفراد.<sup>35</sup> على غرار الفضاءات الثقافية والمقاهي الثقافية والفضاءات الرياضية والنوادي ومقرات الجمعيات والأحزاب السياسية.

هذا الفضاء العام الداخلي الذي يدعم الترابط والانتماء ويساهم في التدريب على تنظيم الفضاء العام الخارجي المشترك المتقاسم بين الجميع والذي تنظمه علاقات ضمنية غير مباشرة لها علاقة المواطنة الحضرية.

<sup>35</sup> <https://www.canopea.be/les-infrastructures-sociales-ingredients-indispensables-de-la-civilite-urbaine/>

سواء كانت بيئية أو اجتماعية أو اقتصادية، على نفس الإقليم. يعتمد على الخدمات التي تقدمها النظم البيئية.<sup>33</sup>

وتقوم فكرة المدينة المستدامة على إعادة توزيع للأنشطة الحضرية بما يضمن القرب والتقليل من التنقل المسبب للتلوث وخلق مجالات حضرية أقل تبعية لمراكز المدن وتخفيف الضغط على المجالات المركزية، وهو ما يؤثر على العلاقات الاجتماعية داخل المجالات الطرفية لتتحول لمكان للعيش بدل مكان يقتصر على وظيفة الإقامة.

إشراك الشباب في العمل التهيوي من شأنه أن يطرح بدائل صديقة للبيئة على غرار مجالات حضرية خالية من السيارات واستعمال ممرات للتنقل عبر طرق غير ملوثة كخلق ممرات للدراجات والمترجلين وتوسيع المساحات دون سيارات وتغيير وظيفة المساحات المفتوحة والمهملة أو المستغلة في أنشطة هامشية إلى مساحات خضراء وتأمين الموارد المائية الحضرية والنفايات والحد من استهلاك الطاقات المعتمدة على مصادر غير متجددة وملوثة والتحكم في اتجاهات التوسع العمراني للمحافظة على النظام البيئي المحيط بالمدينة وعلى نسق توسعها ليتلاءم مع البنى التحتية المتوفرة والمبرمجة وبالتالي الحد من خلق جيوب مهمشة على أطراف المدن تكرس الاقصاء.

ويمكن في هذا الصدد البناء على حجم الاستعداد الشبابي في المشاركة في هذا الاتجاه فقد صرح 27.1% من الشباب أنهم قاموا بعمل له علاقة بالبيئة خاصة حملات النظافة و56.4% لهم استعداد للقيام بذلك متى أتاحت لهم الفرصة كما عبر 25.3% عن استعدادهم للاجتماع مع أفراد آخرين من نفس الحي لمناقشة قضايا تهم المدينة.<sup>34</sup>

<sup>33</sup> Bruggeman D., Defer V., Hendrickx S., Legrand A., Verelst S., Godart M.-F. et Teller J. (2020). Infrastructures vertes : Pourvoyeuses de services écosystémiques. Conférence Permanente du Développement Territorial, 97 p.

<sup>34</sup> جمعية شبكة مراقبون، ومؤسسة هاينريشباول ومكتب وان تو وان للبحوث والاستطلاعات، (ديسمبر 2018)، «نتائج دراسة حول مشاركة النساء والشباب في الحياة العامة والشأن المحلي».

<https://urlz.fr/ciDI>

## 2 - الرقمنة والاتجاه نحو المدينة الذكية

تتيح الرقمنة إمكانات واسعة لمشاركة الشباب فالمنصات الرقمية ألية ممكنة ومناسبة للتفاعل بين سلطات القرار الإداري والسياسي والثقافي والتربوي وغيره داخل الفضاء الحضري المشترك كما تتيح التفاعل بين الشباب فيما بينهم لبلورة تصورات لمجال الذي يعيشون فيه ويمارسونه وله تأثير مباشر على حياتهم.

وقد عبر 87% من الشباب المستجوب عن استعداده للمشاركة في حوار سياسي حول مدينته عبر الشبكات الافتراضية.<sup>32</sup>

كما تتيح الإمكانيات الرقمية رقمنة الخدمات المتنوعة وفتحها لعموم المواطنين وللشباب خاصة، مثل خدمات التعليم والتدريب عن بعد وخدمات النقل وتيسير ربط المدينة عبر خطوط ذكية توجه وتسير خطوط النقل الحضري لحسن التصرف فيها والحد من التلوث وتدعيم نفاذية المدن فكلما كانت خدمات النقل في اتصال مع الحريف كلما كان تحركها في الفضاء الداخلي للمدينة أكثر نجاعة والاستفادة منها أكبر وهو الشأن بالنسبة للخدمات المختلفة داخل المجال الحضري.

فالمدينة الذكية هي مدينة رقمية بالأساس تترابط بناها التحتية ومكوناتها المجتمعية عبر شبكات افتراضية تيسر التواصل والتفاعل والتحكم في الموارد هدفها الأساسي تدعيم جودة الحياة الحضرية.

## 3 - المدينة المستدامة والقضايا البيئية

تطور مفهوم البنى التحتية ليشمل اليوم الحديث عن البنية التحتية البيئية أو مفهوم البنية التحتية الخضراء ويندرج ضمن منطق تكاملي ويهدف إلى تقديم فوائد متعددة،

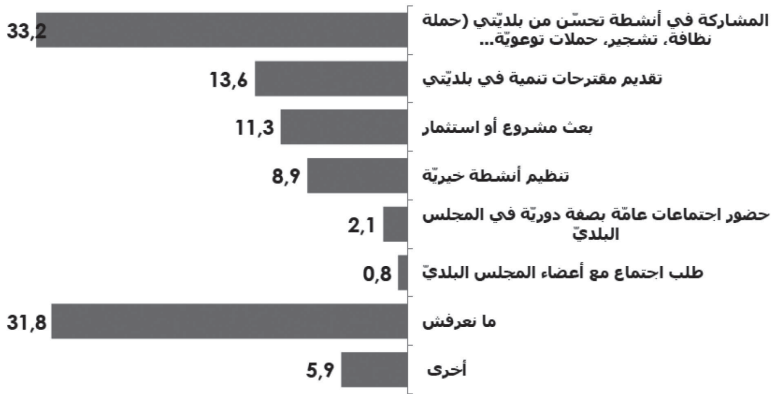
<sup>32</sup> جمعية شبكة مراقبون، ومؤسسة هاينريشباول ومكتب وان تو وان للبحوث والاستطلاعات «(ديسمبر 2018)» نتائج دراسة حول مشاركة النساء والشباب في الحياة العامة والشأن المحلي. <https://urlz.fr/ciDI>

## II - إمكانات التأسيس لبنية تحتية حضرية دامجة تدعم المشاركة وتحد من الإقصاء

### 1 - الديمقراطية التشاركية مدخل لمشاركة الشباب الحضري في الشأن العام

تتيح الديمقراطية التشاركية على المستوى المحلي إمكانات واسعة لمشاركة الشباب بالمجال الحضري الذي ينتمون إليه تأثيرا واقتراحا وتسييرا، فقد عبر حوالي 68% من الشباب المستجوب في الدراسة التي قامت بها شبكة مراقبون وشركائها أن لهم استعداد للمشاركة في تحسين وضع مدينتهم بطريقة ما.

#### استعداد الشباب للمشاركة في تحسين وضع مدينتهم



المصدر : نتائج دراسة حول مشاركة الشباب والنساء في الشأن العام المحلي، جمعية شبكة مراقبون، مؤسسة هاينريشباول، ومكتب وان تو وان للاستشارات، 2018.

وتشمل المشاركة مباشرة عبر التصويت والترشح وتحمل المسؤولية المباشرة في تسيير الشأن المحلي أو عبر الاسهام في مناقشة الميزانيات والمشاريع المحلية وكذلك ابداء الرأي في المشاريع التهيوية والتنمية ويمكن إيجاد طرق مختلفة للتفاعل بين المسؤول المحلي والشباب أو غير مباشرة عبر وسائل الضغط والاقتراح وعبر الاعلام المحلي وعبر الحملات والاحتجاجات وتقديم المقترحات والتصورات.



ثم العاصمة تونس والقيروان و صفاقس ومن ثمة أغلب المدن التونسية عرفت في فترة وجيزة احتجاجا شبايبا يشترك في الأشكال والشعارات دون ان يكون ممرکزا على مستوى التسيير والتوجيه والقيادة.

كان لهذا الحراك الاحتجاجي مضمون سياسي واجتماعي ومثل أحد أبرز أشكال المشاركة المباشرة للشباب رغم اتخاذه الطابع العفوي، نضجت هذه المشاركة بالاحتجاج تدريجيا لتصبح اكثر تنظما وتواصلت طوال مرحلة الانتقال الديمقراطي عبر الاحتجاجات المطالبة بالعمل أوضد انتهاك الحريات واعتصامات أشهرها اعتصام الرحيل الذي تركز بساحة باردو على اثر اغتيال النائب محمد البراهمي 25 جويلية 2013 والذي أفضى إلى تغيير سياسي عميق وحوار وطني وتوافق حول دستور 2014.

ساهم المحتجون في التأثير في القرار مثل وفي أحيان عديدة في صناعته خاصة في علاقة بالتشغيل عموما وتشغيل أصحاب الشهادت العليا والمفروزين أمنيا<sup>31</sup> وفي علاقة الشباب المتنظم جمعياتيا وسياسيا أو المتحرك ظرفيا بالسلطات المحلية التي تدير مدينته.

خلق الاحتجاج فضاءات رمزية داخل المدينة التونسية فمن ساحة محمد علي الحامي «البطحاء» أين يقع مقر الاتحاد العام التونسي للشغل والتي تحولت إلى رمز للاحتجاج إلى شارع الحبيب بورقيبة بالعاصمة بعد الثورة ومدارج المسرح البلدي بنفس الشارع وساحة باردو التي احتضنت اعتصام الرحيل إلى الساحات الكبرى في صفاقس وقفصة والرقاب وسيدي بوزيد وأمام مقرات المنظمة النقابية في الجهات، تشكلت علاقة رمزية بين الاحتجاجات الشبايبية وهذه الفضاءات التي تحولت إلى رمز للحرية والنضال. فالاحتجاج هو فعل متعدد الأبعاد سياسي وبيئي وايدولوجي ومواطني فرض به الشباب وجوده في المدينة وافتك حيزا من بناها التحتية مارس به حقه في المشاركة في الشأن المحلي والوطني.

<sup>31</sup> المحادثة مع سالم العياري،عضو مؤسس وأمين عام اتحاد أصحاب الشهادت المعطلين عن العمل،21 جوان 2024.

وبالعودة لتشكيل المجال الحضري التونسي نلاحظ إرثا من الهويات ما قبل المواطنة ساهمت في تشكيله وتوسعه على سبيل المثال المدن التي نشأت كنواة لاستقرار مجموعة بشرية تشترك في الانتماء القبلي أو العشائري والأحياء التي تشكلت حول المدن الكبرى والتي تجمع بين النازحين من مجال جغرافي موحد أو من مجموعة تربط بينها روابط دموية والتي تظهر في التسميات الشعبية للأحياء المرتبطة بلقب عائلي، وهو إرث ساهم في نحت نظم العلاقات داخل هذه المجالات الحضرية جعل من التحول إلى الهوية المواطنة يسير بنسق أكثر بطئا.

ويتحدث تشارلز عن «انهيار المدينة» كنتيجة لفشل البنية التحتية الاجتماعية ونظام الروابط الحضرية خاصة بالأحياء الأقل حظا وينتج عنه العودة إلى ما يسميه «المجموعة الأولية» المتمثلة في الهويات الأخرى العائلية والعشائرية والدينية والبحث عن هوية جديدة وهو ما يترجمه حديثا ظواهر التطرف الديني أو ظهور المجموعات الشبابية من مشجعي الأندية الرياضية كشكل من أشكال الانتماء في مجال حضرية إقصائي لفئة الشباب.

## 6 - الشباب يفرض مشاركته عبر الاحتجاج

بالرغم من الطبيعة الإقصائية للبنى التحتية الحضرية المتنوعة لفئة الشباب من المشاركة في الشأن العام إلا أن الشباب فرض الفعل الحضري في مدينته ويعتبر الاحتجاج من أبرز أشكال هذا الفعل الحضري لفئة الشباب في دول شمال إفريقيا<sup>30</sup> وفي تونس تحديدا فالاحتجاج العنيف الذي مارسه الشباب بطرق عفوية على غرار تحركات المسار الثوري 10 ديسمبر 2010 و14 جانفي 2011 بالمدن التونسية كان فضاءه الأساسي المجال الحضري وكان أحد أبرز أشكال المشاركة كردة فعل على الإقصاء الاقتصادي والاجتماعي والسياسي المسلط عليه، فمدينة سيدي بوزيد والرقاب وتالة والقصرين

<sup>30</sup> Stadnicki, R. (2017). Villes et mobilisations au lendemain des «printemps arabes». Dans B, Dumortier. (dir.). *L'Afrique. Du Sahel et du Sahara à la Méditerranée*. Malakoff : Armand Colin.

## 6 - بنى تحتية حضرية غير ملائمة لبناء هوية مواطنية

يقوم الفضاء العام لتراب ما بدوره في التماسك الاجتماعي بين السكان.<sup>26</sup> ويساهم الاشتراك في ممارسة المجال الحضري في خلق هوية مشتركة ورموز وسمات تطبع المجال المعاش وترتقي به من مجرد مجال مصمم هندسي مادي إلى محمل للرموز وعلامة على الانتماء المشترك للمجموعة التي تمارسه وتتحكم فيه، حيث يعتبر التوطن الحضري والضحوي تحديدا علامة من علامات تملك المجال<sup>27</sup> كما يمثل التدخل في المجالات الجديدة والتحكم فيها عبر طرق تهوية مختلفة الى عملية مراكمة توسيم هذه المجالات بسمات خاصة كإحدى أدوات تملكها (دي ميو، 1998، (Di Méo, G., 1998)).<sup>28</sup> في المقابل تطرح المدن التونسية وخاصة المجالات الضاحوية والمركزية نتيجة لسرعة تحولها الوظيفي وتغير بناها التحتية المادية إلى عملية طمس متواصلة لسماتها الرمزية وخلق مجالات على مسافة نفسية من المجموعات السكانية التي تعيش بها وخاصة من الشباب. وفي هذا الاطار صرح 19.4% من الشبان المستجوبين<sup>29</sup> أن المجال الذي يقيمون به تجمعهم به علاقات عاطفية وشعور بالانتماء والفخر في حين عبر 47% منهم أن علاقتهم بالحي أو المدينة هي مجرد إقامة لا غي وبالنظر لطبيعة المدن التي ينتمي إليها الطرفين نلاحظ أن الشعور بالانتماء يرتفع بالمجالات الحضرية الداخلية الصغرى بطيئة التغيير في حين يتراجع بالمجالات الطرفية للمدن الكبرى المتميزة بسرعة تغيير مشهدها الحضري وطمس رموزها وتحول الإقامة بها إلى قرار عقلاني مرتبط بالقيم العقارية وعامل القرب من المرافق بالأساس.

<sup>26</sup> *Social infrastructure: international comparative review*, [en ligne], 2023, <https://www.thebritishacademy.ac.uk/publications/social-infrastructure-international-comparative-review/>

<sup>27</sup> **Didier, P.**, (2002). «*La presse et l'image des villes : le palmarès des villes en question.*», Lille : Agence d'urbanisme de Lille Métropole, décembre 2002 , 14 p.

<sup>28</sup> **Di Méo, G.** (1998). «*Géographie sociale et territoires.*», Paris, Nathan Université, collection Fac Géographie, 317 p.

<sup>29</sup> استبيان الكتروني، أوت 2024.

### أسباب عدم مشاركة الشباب في الانتخابات البلدية لسنة 2018



المصدر : نتائج دراسة حول مشاركة الشباب والنساء في الشأن العام المحلي، جمعية شبكة مراقبون، مؤسسة هاينريشباول، ومكتب وان تو وان للاستطلاعات، 2018.

فالانتخابات البلدية والمحلية رغم قربها المباشر وعلاقتها اللصيقة بالشباب على مستوى مدينته وتأسيسها لبنية تحتية ذات طابع سياسي إلا أنها لم تكن جذابة للفئة الشبابية.

على مستوى المشاركة في المجتمع المدني مر عدد الجمعيات في تونس من بضع عشرات إلى أكثر من 25 ألف جمعية اليوم (أوت 2024) ولا تمثل الجمعيات الشبابية سوى 1.7% من هاته الجمعيات<sup>25</sup> وبالرغم من ضعف هذا الرقم فإن المشاغل الشبابية في صدارة نشاط هذه الجمعيات وتمويلات الجهات المانحة وتمثل الفئة الشبابية ركيزة العمل الجمعياتي في تونس بعد الثورة سواء كعمل تطوعي أو كموطن شغل وعلى عكس النشاط الحزبي تلقى المشاركة الجمعياتية اقبالا شبايبا.

<sup>25</sup> <https://urlz.fr/rFQB>

الديمقراطي، فإن مشاركته في الشأن العام عموما والشأن المحلي خاصة بقيت محدودة، وتعود هذه القطيعة إلى ما قبل الثورة، فقد بينت الاستشارة الوطنية حول الشباب لسنة 2008 أن 83% من الشباب التونسي غير معني بالشأن السياسي، غيرت الثورة والانفتاح السياسي هذه المعادلة نسبيا فتراجعت هذه النسبة إلى 69% سنة 2012.

كانت نسبة مشاركة الشباب عموما محدودة في أغلب الاستحقاقات الانتخابية وبالرغم من أهمية المسجلين من الشباب والتي فاقت النصف في الاستحقاق الانتخابي المحلي سنة 2018 والتي بلغت 52.1% فإن مشاركة الشباب في التصويت لم تتعدى الـ5% في صفوف الشباب<sup>22</sup>. وخلال الانتخابات المحلية الأخيرة لسنة 2024 لئن تراجعت المشاركة العامة إلى 12.4% وحافظت نسبة الشباب من المترشحين على ضعفها 14% فإن نسبة مشاركة الشباب في التصويت ارتفعت إلى 21%<sup>23</sup>

وقد صرح أغلب المستجوبين الذين لم يشاركوا في الاستحقاقات الانتخابية المحلية التي تهم مدينتهم أو مجالهم المحلي الضيق على مستوى العمادة أن السبب هو انعدام الثقة في إمكانية التغيير والاحساس بلا جدوى الانتخابات وأن الفاعلين المحليين الذين ترشحوا غير أهل لتحمل المسؤولية.<sup>24</sup> وبينت الدراسة السابقة التي قامت بها شبكة مراقبون وشركائها أن المقاطعة وعدم الثقة والعزوف هي الأسباب الأساسية لعدم المشاركة.

<sup>22</sup> الهيئة العليا المستقلة للانتخابات، نتائج الانتخابات البلدية، 2018.

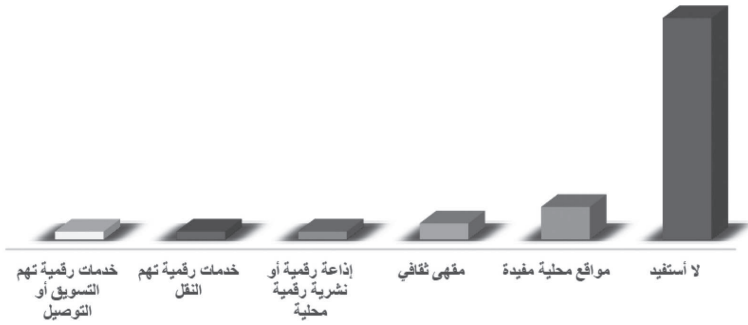
<sup>23</sup> الهيئة العليا المستقلة للانتخابات، نتائج الدور الثاني للانتخابات المحلية، 2024.

<sup>24</sup> استبيان الكتروني، أوت 2024.

مقارنة بعدد سكان المجال الحضري الذي تشرف عليه وتقتصر منشوراتها على تغطية مختصرة للأنشطة الروتينية اليومية للبلدية وللمسؤول الأول بها، حتى هذه التغطيات البسيطة تراجعت منذ حل المجالس البلدية في مارس 2023.<sup>20</sup>

وقد صرح 5.6% فقط من المستجوبين أنهم يطلعون باستمرار على صفحات الفايسبوك الخاصة ببلديتهم في حين انقسم البقية مناصفة بين الاطلاع أحيانا والاطلاع نادرا.

#### مدى استفادة الشباب من الخدمات الرقمية المحلية



المصدر : المصدر، الباحث بالاعتماد على استبيان، أوت 2024

ويبين الاستبيان<sup>21</sup> أنه بالإضافة إلى العلاقة مع الخدمات الرسمية الرقمية المحدودة فإن المجال الحضري لا يقدم عبر بنيته التحتية الرقمية سوى خدمات محدودة حيث صرح ثلاث أرباع المستجوبين أنهم لا يستفيدون من أي خدمة رقمية محلية.

#### 5 - ديمقراطية محلية بمشاركة شبابية محدودة

لئن كان الشباب التونسي المحرك الأساسي للمسار الثوري سواء عبر الاحتجاج أو عبر حضوره المركزي ضمن الشعارات المرفوعة والمطالب المطروحة طوال فترة الانتقال

<sup>20</sup> مرسوم عدد 9 لسنة 2023 مؤرخ في 8 مارس 2023 يتعلق بحل المجالس البلدية 2023.

<sup>21</sup> الباحث، استبيان الكتروني، أوت 2024

بنية تحتية متحوّلة باستمرار<sup>17</sup> تتماشى والتحوّل السريع لبنية المجالات الحضرية المعاصرة وحركية المجتمع الحضري.

في المجال الرقمي يتجاوز مفهوم البنية التحتية العناصر المادية المساهمة في اشتغال المنظومات الرقمية فمفهوم البنية التحتية يشير إلى مجموعة من الطبقات تتكون من عناصر مادية (مثل أبراج الهاتف المحمول، الأقمار الصناعية، مراكز البيانات، كابلات الألياف البصرية تحت البحر أو على اليابسة، إلخ)، بالإضافة إلى المنصات على الإنترنت أو حتى المعايير والبروتوكولات المسؤولة عن ضمان نقل المعلومات بشكل فعال عبر الشبكات الرقمية.<sup>18</sup>

لكن بقدر ما تمثل البنية التحتية الرقمية حافزا للمشاركة بقدر ما تعتبر مظهرا من مظاهر الاقصاء للشباب.

ذلك أن الإدارات والمؤسسات الرسمية التونسية ما تزال في خطواتها الأولى في الرقمنة على سبيل الذكر فإن اعتماد الهوية الرقمية التي انطلق العمل بها منذ سنة 2022 لم يتجاوز عدد المشتركين في هذه الخدمة اليوم أوت 2024 الـ 100 ألف مشترك<sup>19</sup> نظرا لمحدودية الخدمات التي توفرها وما يزال العمل بالوثائق الورقية والاتصال المباشر هو المتداول في المؤسسات الرسمية المحلية.

على مستوى التواجد الرسمي على الشبكات تمتلك كل البلديات تقريبا صفحة رسمية وموقع إلكتروني في أغلب الحالات وتتميز هذه المواقع والصفحات بمستويات تحيين تتراوح بين بضعة ساعات إلى أكثر من سنتين كما تتميز بعدد محدود من المتابعين

<sup>17</sup> Eghbal, Nadia. «Qu'est-ce qu'une infrastructure numérique, et comment est-elle construite ?». In *Sur quoi reposent nos infrastructures numériques ?*. Marseille: OpenEdition Press, 2017. <https://doi.org/10.4000/books.oep.1813>.

<sup>18</sup> Milan, Stefania et Niels Ten Oever. 2017. « Coding and encoding rights in internet infrastructure », *Internet Policy Review* 6(1): 1-17.

<sup>19</sup> <https://www.mobile-id.tn/accueil>

## مجالات مشاركة الشباب في الشأن العام

16,0	56,4	27,1	المشاركة في حملات النطاقه
31,9	42,3	25,3	الاجتماع مع مواطنين آخرين من حومتك لمناقشة موضوع أو قضية ما
54,2	30,8	14,9	المشاركة في مظاهرة والأ مسيرة احتجاجية
43,1	44,3	12,1	الاتصال بمسؤول عمومي باش تطلب المساعدة والأ ترفع شكوى
48,5	38,6	11,8	المشاركة في حوار سياسي بخصوص بلديتك على مواقع التواصل الاجتماعي
50,7	39,1	9,6	المشاركة في العمل الجمعياتي-الحزبي
37,1	52,8	9,4	حضور اجتماع عام في منطقتك
46,3	45,8	6,7	الانضمام لعباد آخرين من بلديتك لتوقيع عريضة
41,6	51,9	5,4	الاتصال بوسائل الاعلام، كما أنك تطلب هاتفياً في حمص (برنامج) راديو والأ تراسل جريدة باش توصل صوتك على...
لا، لن أقوم بذلك أبداً ■ لا، سأقوم بذلك إذا كان تجيبني الفرصة ■ نعم، مرّة على الأقل ■			

المصدر : نتائج دراسة حول مشاركة الشباب والنساء في الشأن العام المحلي، جمعية شبكة مراقبون، مؤسسة هاينريشباول، مكتب وان تو وان للاستطلاعات، 2018.

## 4 - بنية تحتية رقمية تركز القطيعة بين الشباب والفضاء العام

أتاحت الثورة الرقمية إمكانات جديدة وبتسارعة التطور شاملة التدخل متغلغلة في البنى الداخلية للمجالات الحضريّة تسمح بمشاركة أوسع في الشأن العام. تعتبر فئة الشباب الأكثر استفادة من هذه المتغيرات، فهذه الشبكات تجعل من العلاقات الافتراضية داخل المجال الحضري إطارا للتفاعل والتدخل والمشاركة وتتجاوز البنى التحتية المادية والمشاركة الجسورية وعوائق طرق الاتصال المباشر وكذلك تعقيدات النقل الحضري وضعف النفاذية التي تطبع البنى التحتية لمجالاتنا الحضريّة. تعتبر البنية التحتية الرقمية أقل تكلفة<sup>16</sup> سهلة التحكم وسريعة التطور. وأكثر مرونة مقارنة بالبنية التحتية المادية فالبنية التحتية الرقمية لا تحتاج لتعقيدات إدارية وهي

<sup>16</sup> Eghbal, Nadia. *Sur quoi reposent nos infrastructures numériques ?*. OpenEdition Press, Framasoft, 2017, <https://doi.org/10.4000/books.oep.1797>.



تمارس المجالات الحضرية انطلاقاً من بناها التحتية المادية والرقمية إقصاء تجاه الشباب متعدد الأبعاد فقد صرح 3 من بين كل 10 شبان من الذين تم استجوابهم<sup>12</sup> والذين صرحوا بانتمائهم لأحياء عفوية أن المسافة التي تفصلهم عن المرفق العام الثقافي والرياضي والشبابي بمدى يتراوح بين 1 و2 كلم وأكثر من 2 كلم. وبينت نتائج آخر تعداد عام للسكان والسكنى في تونس سنة بتاريخ 2014 أن 66.4% من السكان في الوسط البلدي تفصلهم مسافة لا تقل عن 1 كلم عن أقرب منشأة شبابية وتبلغ النسبة 68% في ما يتعلق بالمسافة عن المنشأة الرياضية<sup>13</sup> ولا تمثل الأنشطة الثقافية والرياضية والشبابية عموماً واحدة من بين الأولويات العشر الأولى المراد تحسينها<sup>14</sup>. كما صرح حوالي نصف المستجوبين أنهم لا يمارسون أي نشاط مواطني أو سياسي بالمجال الحضري الذي يقيمون به بالرغم من تصريحهم بأن مدنهم تضم مرافق ثقافية وشبابية ورياضية كما تضم مقراً لجمعية على الأقل ومقراً لحزب سياسي أو نشاطاً لمجموعة سياسية.

كما بينت الدراسة حول مشاركة الشباب والنساء سنة 2018<sup>15</sup> أن نسبة المشاركة في مختلف الأنشطة الحضرية لم تتجاوز 27.1% في أفضل الحالات ضمن حملات النظافة في حين تراجع بخصوص النشاط السياسي والجمعياتي إلى 10%.

<sup>12</sup> الباحث، استبيان الكتروني، أوت 2024

<sup>13</sup> المعهد الوطني للإحصاء، التعداد العام للسكان والسكنى 2014.

<sup>14</sup> جمعية شبكة مراقبون، ومؤسسة هاينريشبول ومكتب وان تو وان للبحوث والاستطلاعات، «ديسمبر 2018»، نتائج دراسة حول مشاركة النساء والشباب في الحياة العامة والشأن المحلي. <https://urlz.fr/ciDI>

<sup>15</sup> المصدر السابق

لحضور جلسة مفتوحة للمجلس البلدي دون الإعلان في غالب الأحيان عن موضوع الجلسة وبرنامجها.<sup>10</sup>

وقد صرّح 94 % الشباب المستجوب أنه لم يشارك في أي نقاش رسمي في علاقة بالتهيئة والتنمية بالمدينة التي يسكنها وأكثر من 60% لا علم لهم بإمكانية المشاركة وإبداء آرائهم في شؤون مدينتهم بشكل رسمي.<sup>11</sup>

وفي الدراسة التي أعدتها جمعية شبكة مراقبون وشركائها سنة 2018 كانت اقتراحات 50.6% من الشباب المستجوب في مجال التحسينات والمقترحات ذات طبيعة تهيوية تهم إعادة ترتيب الفضاء الداخلي للمدينة كما صرح أقل من 2% من الشباب فقط حسب نفس الدراسة أنهم شاركوا بصفة دورية أو طلبوا المشاركة في اجتماعات رسمية لها علاقة بالعمل التهيوي في مدينتهم.

### 3 - المجال الحضري التونسي إطارا للتمييز الاجتماعي والطبقي

يعتبر الاقصاء ميزة المجالات الحضرية بل علة تشكلها، فتوزع الأنشطة والوظائف داخلها وانتظام البنى التحتية بها هو نتاج اقصاء وظيفي وإعادة ترتيب داخلي لتרכيبة المجال الحضري . فالمجالات الضاحوية حول المدن الكبرى في تونس والأحياء العفوية التي تتشكل على أطراف المدن والتجمعات السكنية بما في ذلك التجمعات السكنية الصغرى هي ترجمة للاقصاء الذي تمارسه المدينة عبر القيم العقارية، ذلك أن تباين القيم العقارية بين المجالات المركزية والأطراف وبين الأحياء المنظمة وغير المنظمة له انعكاس على طبيعة الفئات الاجتماعية والوظيفية التي تستقر بهذه المجالات وعلى توزع البنى التحتية وبالتالي على مستويات النفاذ لهذه البنى المختلفة ومستويات المشاركة المواطنة والسياسية.

<sup>10</sup> جرد لمحتوى المواقع الإلكترونية والصفحات الرسمية لـ 35 بلدية تونسية، 2024/08/07

<sup>11</sup> الباحث، استبيان الكتروني، أوت 2024.

ساهم التطور المفهومي للبنى التحتية الحضرية في الاستعمالات البحثية ليشمل أشكال أخرى مستحدثة مثل البنية التحتية الرقمية والبنية التحتية البيئية.

تمارس المجالات الحضرية عموما الإقصاء الذي يمكن تصنيفه إلى عدة مستويات بعض الدراسات تطرقت إلى ثلاث ميكانيزمات للإقصاء، إقصاء من السوق، إقصاء من الدولة ، وتمييز وإقصاء من المجتمع المدني<sup>8</sup>.

## 2 - مركزية القرارات التهيوية والتنموية الخاصة بالمجالات الحضرية

تقوم عملية التخطيط الحضري في تونس على مركزية القرار التهيوي إذ تخضع لعمل مركزي إداري بحث حيث حددت مجلة التهيئة الترابية والتعمير الجهات التي تقوم بعملية إعداد أمثلة التهيئة بالمصالح الفنية التابعة للجماعات المحلية، المصالح الفنية التابعة للولاية والمصالح الفنية الجهوية التابعة للوزارة المكلفة بالتعمير وذلك بالاستعانة بمكاتب دراسات خاصة ويمنح القانون شهرين للمواطن لابداء رأيه فالمدن التونسية لا تدار تهيويًا وتنمويًا بطريقة تشاركية.

بالرغم من تطور النصوص المنظمة للقرار التهيوي والتنموي منذ سنة 2018 وذلك نحو توسيع مساهمة المواطن في اتخاذ القرار واجبارية تشريكه كما أقر ذلك الفصل 29 من مجلة الجماعات المحلية حيث ينص على ضرورة أن «يضمن مجلس الجماعة المحلية لكافة المتساكنين وللمجتمع المدني مشاركة فعلية في مختلف مراحل إعداد برامج التنمية والتهيئة الترابية ومتابعة تنفيذها وتقييمها»<sup>9</sup> فتطبيق هذا الأمر بقي شكليا طوال فترة التجربة الوحيدة للمجالس البلدية المنتخبة بين 2018 و2023 وذلك بالاكتماء باعلام عمومي للمواطنين عبر لافتات أو عبر الصفحات والمواقع الرسمية للبلديات

<sup>8</sup> Gore (C.), Figueirdo (J.-B.) et Rodgers (G.), *Social Exclusion : rhetoric, reality, response*, Genève, ILO, 1995.

<sup>9</sup> قانون أساسي عدد 29 لسنة 2018 مؤرخ في 9 ماي 2018 يتعلق بمجلة الجماعات المحلية.

تمكنا من التفاعل مع الآخرين والتي تتيح ربط العلاقات المباشرة وتدعم العلاقات والروابط الاجتماعية وهي بهذا المعنى أماكن موجهة أساسا للحياة العامة والمدنية<sup>6</sup>. كما يشير هذا المفهوم إلى مجموعة من الأماكن، المفتوحة أو المغلقة، التي تعمل وفقا لمبدأ النفاذية الممكنة أو الانفتاح وحيث يمكن للأفراد المشاركة في تفاعلات منتظمة ومتكررة ويمكن ذكرها على وجه التحديد في المنشآت الثقافية والرياضية والاجتماعية والفنية والتجارية والتعليمية والترفيهية والدينية، وهي فضاءات تحتضن عمليات التواصل بين الأفراد داخل المجال الحضري وتنتج نظم علاقات متعددة ومتشابكة لها تأثير على آدائهم ومشاركتهم في الشأن العام ولها تأثير على تصوراتهم وتمثلاتهم.

في غياب هذه البنى التحتية الاجتماعية تتأثر النظم العلائقية الجامعة للأفراد والمجموعات وبالتالي يتراجع تأثيرهم ومشاركتهم.

تختلف هذه الأماكن في وظيفتها الأساسية، لكنها تتفق في كونها تجمع المجتمع الحضري في فضاء ومكان واحد، وحول نشاط معين أو قيم معينة أو أنشطة مشتركة، وتبادل التجارب وتطوير العلاقات كما تستضيف هذه الفضاءات التفاعلات الاجتماعية والمدنية في البيئة المألوفة للسكان، بجمهور متنوع، دون تمييز أو تفریق<sup>7</sup>. فالبنية التحتية الاجتماعية الحضرية بقدر ما تتيح إمكانية التواصل بقدر ما تكون إطارا للتمييز والاقصاء وبقدر ما تساوي بين مختلف فئات الفضاء العام الحضري بقدر ما تقصي فئات بعينها كالنساء والشباب والأقليات.

<sup>6</sup> *La fabrique de l'infrastructure sociale*, Metrolab Logbook, vol.1, Berger M, Grulois G, Moritz B, Van Hollebeke S (dir.), en ligne, <https://www.metrolab.brussels/publications/la-fabrique-de-linfrastructure-sociale>, p. 9

<sup>7</sup> *La fabrique de l'infrastructure sociale*, Metrolab Logbook, vol.1, Berger M, Grulois G, Moritz B, Van Hollebeke S (dir.), en ligne, <https://www.metrolab.brussels/publications/la-fabrique-de-linfrastructure-sociale>, p.9

## 1 - البنية التحتية الحضرية وأشكال الاقضاء الشبابي من المشاركة في الشأن العام.

### 1 - من البنية التحتية المادية إلى البنية التحتية الاجتماعية

«ظهر مصطلح البنى التحتية منذ القرن التاسع عشر وله عدة تعريفات جغرافية وتهيوية في علاقة بدورها الأساسي في تنمية الأنشطة الاقتصادية والتنمية الترابية»<sup>4</sup> وتطور استعمال هذا المصطلح إلى مفهوم متعدد الاستعمالات في الدراسات العلمية وعموما يمكن تعريف البنية التحتية الحضرية على أنها مجموعة من المرافق الاقتصادية أو التقنية في مجال ما، أو مجموعة من المنظومات الدائمة الضرورية لاشتغال مجتمع ما<sup>5</sup>.

لكن بالتعمق في مفهوم البنية التحتية الحضرية توسعت العلوم الاجتماعية لتتجاوز المفهوم العام للمنشآت المادية الثابتة وربطها بالحركة التي تعيشها المدينة سواء حركة الأدفاق المادية كشبكات النقل واللامادية كحركة المعلومات أو الحركية الاجتماعية.

نتج عن تطور استعمال مفهوم البنية التحتية الحضرية مفاهيم ذات صلة مثل البنية التحتية الاجتماعية والبنية التحتية البيئية والبنية التحتية الرقمية.

بالتكيز على البنية التحتية الاجتماعية وعلاقتها بالمشاركة المواطنة عموما والمشاركة الشبابية تحديدا يعرف كلينبارك (Klinenber) البنية التحتية الاجتماعية بالأماكن التي

<sup>4</sup> FRITSCH Bernard, «Chapitre 10. Infrastructures, équipements publics et systèmes productifs», dans : Guy Baudelle éd., *Les mutations des systèmes productifs en France*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, «Didact Géographie», 2015, p. 177-190. DOI : 10.3917/pur.baude.2015.01.0177. URL : <https://www.cairn.info/les-mutations-des-systemes-productifs-en-france--9782753535497-page-177.htm>

<sup>5</sup> PELGRIMS Claire, «Chapitre 8. Infrastructures : urbanisme, réseaux et temporalités», dans : Louis Baldasseroni éd., *Histoire des transports et des mobilités en France. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin, «Collection U», 2022, p. 147-161. DOI : 10.3917/arco.balda.2022.01.0147. URL : <https://www.cairn.info/histoire-des-transport-et-des-mobilites-en-france--9782200634315-page-147.htm>

الجنس والتركيبية الوظيفية والمستوى التعليمي والحالة المدنية والانتماء الجهوي على 24 ولاية من ولايات الجمهورية.

كذلك الاعتماد على استبيان خاص بتاريخ شهر أوت 2024 يضم عينة عشوائية لمجموعة من الشباب وعددهم 35 شابا موزعون بالتناصف بين الجنسين وجغرافيا على 35 مدينة تونسية من ضمن 352 بلدية أي حوالي 10% من البلديات، العينة موزعة على مدن ساحلية وأخرى داخلية، مجالات مركزية وأخرى ضاحوية، مدن صغرى ومدن متوسطة لهذا الاستبيان دور كفي أكثر منه كمي هدفه تتبع مشاركة الشباب في الفضاء العام دون اتخاذ هذه العينة كنموذج يمكن سحبه على المجال الحضري التونسي أو على الفئة الشبابية في تونس عموما أو اعتماده لخلق أنماط للظواهر المدروسة.

في نفس الوقت وبحثا عن ملامح البنية التحتية الرقمية تم جرد المواقع والصفحات الرسمية التي تمثل عددا من المجالات الحضرية وأهميتها من حيث المتابعة والتحيين والتفاعل لمحاولة تفسير العلاقة بين البنية التحتية الرقمية في المجالات الحضرية التونسية والمشاركة المواطنة واختبار مدى فاعليتها واشعاعها على المجموعة السكانية التي تديرها وتتوجه إليها.

كما تم الاعتماد على التجربة المعاشة الشخصية باعتبار انتمائي لمجال حضري سكنا وعملا وممارسة واشتغالي عليه في مجال الجغرافيا الحضرية ثم الجغرافيا الانتخابية في مرحلة ثانية وفي الحالتين فإن شاغل مميزات المجال الحضري وبناءه التحتية وتأثيره على مشاركة وإقصاء الشباب في تونس كان دائما حاضرا بقوة إضافة إلى التجارب التنظيمية في المجتمع المدني والتنظم السياسي خلال فترة الانتقال الديمقراطي.

هذه المقاربة المراوحة بين الجانب الكيفي والكمي هي محاولة لتغطية شاملة للمسألة وإجابة أكثر شمولية عن مختلف جوانب السؤال البحثي.

فالشباب حسب كارل مانهايم Karl Mannheim هو جيل<sup>1</sup> لكن هذا الجيل الذي يبدو ظاهريا موحدًا ومتناسكا تخترقه فروقات عديدة في المجال الحضري متعلقة باختلاف وضعه الطبقي والاجتماعي ومستواه التعليمي واختياراته الفكرية والسياسية وانتماءه الوظيفي والاقتصادي والاجتماعي<sup>2</sup> هذا التنوع له تأثير مباشر على اختلاف درجات الفعل في بيئته الحضرية وعلى مشاركته في الشأن العام سياسيا ومواطنيا.

اعتمدنا في هذا العمل على الجمع بين المقاربة الكيفية والكمية، ذلك أن محور اهتمام سؤالنا البحثي هو البحث عن كيفية ممارسة الاقصاء عبر البنى التحتية الحضرية وعن تقييم الشباب وتصوراتهم وتمثلاتهم لمكانتهم بالمجال الحضري. إلى جانب الحاجة إلى دراسة ظواهر قابلة للقياس لمقارنتها وتتبع تطورها.

إنطلقنا مما هو متاح من إحصائيات حول نسب المشاركة الشبابية سواء في الانتخابات أو في الانخراط بالأحزاب السياسية والجمعيات والنوادي أو في تركيبة المؤسسات التسييرية على المستوى المحلي.

تم الاعتماد على مخرجات عمل ميداني أنجز على إثر أول وآخر انتخابات بلدية خلال مرحلة الانتقال الديمقراطي وهو عمل من إنجاز جمعية شبكة مراقبون ومؤسسة هاينريشباول Heinrich Böll ومكتب الاستطلاعات «وان تو وان للبحوث والاستطلاعات» تحت عنوان نتائج دراسة حول مشاركة النساء والشباب في الحياة العامة والشأن المحلي، ديسمبر 2018<sup>3</sup>. والتي شملت 2004 مستجوب منهم 1104 شابة وشاب موزعين حسب

<sup>1</sup> Mannheim (Karl). - Le problème des générations, essai traduit de l'allemand par Gérard Mauger et Nia Perivolaropoulou, introduction et postface de G. Mauger. Paris, Nathan, 1990, 123 p., bibliogr. (Essais et recherches).

<sup>2</sup> Johannes Frische, «Y a-t-il une jeunesse urbaine ? Une réflexion dans le contexte maghrébin», *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 91 | 2021, mis en ligne le 15 décembre 2021, consulté le 03 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/24774> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.24774>

<sup>3</sup> جمعية شبكة مراقبون، ومؤسسة هاينريشباول Heinrich Böll و«وان تو وان للبحوث والاستطلاعات»، (ديسمبر 2018)، نتائج دراسة حول مشاركة النساء والشباب في الحياة العامة والشأن المحلي». <https://urlz.fr/ciDI>

العام وتتساءل عن دور هذه البنية التحتية الحضرية بالمدن التونسية في إقصاء الشباب من المشاركة المدنية والسياسية، ونهدف من وراء ذلك إلى تبين الخصائص الاقصائية المميزة للبنية التحتية للمدن التونسية وتشخيص واقعا بغرض تحقيق النجاعة المطلوبة للبحث العلمي في تغيير واقع وطرق انتظام واشتغال هذه البنى التحتية.

يفترض هذا العمل من خلال دراسة خصائص البنية التحتية الحضرية في تونس الوقوف عند مميزات معرقة للمشاركة وداعمة للاقصاء كما يفترض تنوع أشكال الاقصاء الممارس على الشباب من خلال العلاقة بين نشاط الشباب ومشاركتهم في الشأن العام والبيئة الحضرية التي ينتمون إليها.

## المنهجية

لفهم وتفكيك العلاقة بين البنى التحتية الحضرية والشباب عموما وفي تونس تحديدا ولتبيين مكامن الاقصاء في هذه العلاقة، انطلقنا من بيولوجيا متنوعه تجمع بين التأطير النظري للمفاهيم الأساسية من خلال الدراسات التي تناولت المشاركة والاقصاء لفئة الشباب داخل المجالات الحضرية. تناول جزء مهم من هذه المراجع بالدرس التجربة السياسية التونسية خاصة خلال الأربعة عشرة سنة الأخيرة منذ بداية الانتقال الديمقراطي إلى اليوم (2024) وتبيننا من خلال هذه القراءات الاهتمام بالأساس بالمشاركة المدنية عموما دون تخصيص لفئة لها مميزات كفاءة الشباب، و المشاركة كقرار فردي بمعزل عن المقاربة الايكولوجية والمجالية وعن خصوصيات البيئة المعاشة والممارسة.

اهتمامنا بالشباب في هذا العمل نابع من أهمية هذه الفئة ودلالات مشاركتها فهي الفئة الأكثر حماسا للتغيير وهي أيضا الفئة التي طالبت أكثر من غيرها بهذا التغيير بل ساهمت في الاحتجاج على وضع اتسم بالركود، هذه الفئة الشبابية تدرس كفاءة اجتماعية لها خصوصياتها أكثر منها كفاءة عمرية.



فالمدينة التونسية التي يعرف مجالها الجغرافي والعمراني تحولات متسارعة، كما تعرف حركية مجالية داخلية بنسق سريع خاصة بالمدن الكبرى، يعرف مجالها الاجتماعي بالتوازي مع ذلك حركية رافقتها تحولات متواصلة في البنى الاجتماعية والثقافية والسياسية المتفاعلة داخل المجال الحضري. هذه الحركية متعددة الأبعاد تخفي مركزية مفرطة في القرار السياسي والتهويوي والتنموي والتخطيطي وحواجز سميكة بين مكونات المجتمع والشباب تحديدا وإدارة الشأن العام حتى تحولت مجالاتنا الحضرية إلى فضاءات للتمييز والاقصاء متعدد الأبعاد لفئات متنوعة ومنها الشباب بدل فضاءات داعمة للمشاركة والادماج.

لئن تعددت الدراسات في العلوم الاجتماعية والإنسانية عموما وفي الجغرافيا السياسية والاجتماعية وعلم الاجتماع الحضري والعلوم السياسية تحديدا حول مشاركة الشباب عموما في الشأن العام فإن الدراسات العلمية في تونس تركزت خاصة على فترة الانفراج السياسي الذي تلى الثورة وعلى المشاركة السياسية والانتخابية خاصة وعلى البعد الإحصائي والتحليل السياسي دون التعمق في المفارقة الواضحة التي تطرح عدة تساؤلات، فمن ناحية مثل الشباب العمود الفقري للحراك الاحتجاجي المطالب بالتغيير السياسي والاقتصادي عبر الشعارات التي رفعها أثناء الحراك الثوري ومن ناحية أخرى الانسحاب أو الاقصاء من الفضاء العام ومحدودية الانخراط في الشأن الوطني عموما والشأن المحلي المباشر. وهو ما يطرح التساؤل حول العوائق التي تحول دون مشاركة هذه الفئة المحددة في المجتمع والمساهمة في توجيه مسار الأحداث والعوامل التي تقصيها والبحث عن إمكانات خلق بيئة مناسبة للمشاركة.

كما مثلت ارتكزت الدراسات المحدودة على الطابع الوصفي أو المعالجة الإحصائية والتحليل السياسي لمشاركة الشباب وعزوفه دون التعمق في الأبعاد المجالية لهذه الظاهرة.

لذلك نطرح في هذا العمل إشكالية رئيسية قطبها المجال الحضري التونسي خلال هذه الفترة الانتقالية من تاريخ تونس وبناء التحتية والفئة الشبابية ومشاركتها في الشأن

*This study asks questions about how the civil infrastructure excludes the young Tunisians.*

*By working on field studies and referring to prior theoretical background, this enabled this study to grasp the basic concepts of the excluding nature of the civil infrastructure of Tunisian society policy and social classes .*

*And Accordingly this study works on the foundation of new integrating, modern lasting and digital infrastructure.*

*This new approach boosts democracy and citizenship in a newly developing social process which is not adopting modernity.*

## الكلمات المفاتيح

البنية التحتية الحضري، الاقصاء الاجتماعي، الشأن العام /الفضاء العام، المدينة الذكير، البنية التحتية الرقمية، البنية التحتية البيئية، البنية التحتية الاجتماعية.

## مقدمة

طرحت التحولات السياسية التي عرفتها البلاد التونسية بعد الثورة مسألة مشاركة الشباب في الشأن العام فقد فتحت هذه التحولات الفضاء العام أمام هذه الفئة للمشاركة الفاعلة والتأثير في القرار، وذلك للدور الذي قامت به خلال المسار الثوري ومساهمتها في طي صفحة واقع ميزته الاقصاء من الحياة العامة ومن الشأن السياسي والمواطني وفي فتح صفحة جديدة حاول فيها الشباب اكتساح الفضاء العام المادي والافتراضي وفرض حضوره كفاعل أساسي.

لإن كانت المجالات الحضرية هي الحاضنة الأولى لهذا الحراك الثوري والشبابي بطابعه السلمي والعنيف فقد كشفت مرحلة الانتقال الديمقراطي إلى اليوم عن أزمة المجالات الحضرية وبنيتها التحتية في احتواء المشاركة المواطنة والسياسية.

# البنية التحتية الحضرية في تونس وإقصاء الشباب من المشاركة في الشأن العام

محمد المناعي

## المخلص

مثلت محدودية مشاركة الشباب التونسي في الشأن العام خلال مرحلة الانتقال الديمقراطي من أبرز مشاغل الدراسات العلمية في الجغرافيا السياسية وعلم الاجتماع والعلوم السياسية، وإذ تعددت المقاربات المتبعة في تحليل هذه الظاهرة فإن البعد المجالي كان محدودا في تناولها، لذلك تطرح هذه الدراسة علاقة محدودية مشاركة الشباب في الشأن العام بالبنية التحتية الحضرية وتطرح التساؤل حول الدور الإقصائي لهذه البنية للشبابية. وبالاعتماد على دراسات ميدانية وبالإحاطة بالسؤال المركزي نظريا وبما أنجز من دراسات، مكن هذا العمل من الاطلاع على المفاهيم الأساسية ذات العلاقة والمميزات الإقصائية للبنية التحتية للمجال الحضري التونسي سياسيا ومواطنيا واجتماعيا وطبقيا... وصولا إلى البحث عن إمكانات إرساء بنى تحتية حضرية دامجة، عصرية، رقمية ومستدامة، داعمة للديمقراطية توفر إطارا مناسباً لتكريس المواطنة في سياقات سياسية ومجتمعية بصدد التحول المستمر وفي مجالات حضرية لم تواكب هذا النسق من التغيير السريع.

## Abstract

*Since the participation of young Tunisians in the public affairs during the democratic transition period was limited and was subject of scientific political geography and sociology, and there were multiple approaches studying this restriction especially relating to its spacial dimension Accordingly, this study considers the close connection between the limited participation of the young in public affairs and the civil infrastructure.*



Achevé d'imprimer sur les presses de Simpac

I.S.B.N : 978-9938-79-383-3

ISBN 978-9938-79-383-3



9 789938 793833